CAHIERS MARXISTES

Revue trimestrielle
N° 4
Décembre 1969-Janvier-Février 1970
Editée sous le patronage
de la Fondation Joseph Jacquemotte

Sommaire

Jan Debrouwere
Où en est la gauche flamande ? p. 1

Claude Renard
Pourquoi le groupe « des 28 » a-t-il échoué ? p. 13

Georges Papy
Révolution dans l'enseignement de la mathématique p. 23

Johan Kahk
Une nouvelle science historique ? p. 31

Jacques Moins
Les crimes de guerre et la paix p. 43

René Lonnoy
A propos de la programmation sociale p. 51

Francis Chenot
Fraternel Roger Foulon p. 59

Roger Foulon
Poèmes inédits p. 61

Jacques Aron
La révolution scientifique et technique
dans le monde des architectes p. 63

Raymond Ceuppens
Notes pour une photographie efficace p. 67

Albert Philippe
La censure cinématographique en Belgique p. 75

Comité de rédaction :

Edmond Dubrunfaut
Augustin Duchâteau
Maurice Haber
Pierre Joye
René Lonnoy
Jacques Moins
Jules Raskin
Claude Renard
Roger Somville
Jean Terfve

Rédacteur en chef :

Augustin Duchâteau

JAN DEBROUWERE

Où en est la gauche flamande ?

L'évolution politique, sociale et économique de la Flandre présente, incontestablement, des caractéristiques spécifiques. Elles n'en sont pas moins partie intégrante des phénomènes analogues qui se font jour à l'échelle de la Belgique tout entière. C'est pourquoi les problèmes qui se posent à la gauche et au mouvement ouvrier, en pays flamand, ne diffèrent pas, dans leur essence, de ceux que rencontrent la gauche et le mouvement ouvrier en Wallonie ou à Bruxelles.

Ainsi l'établissement d'industries nouvelles — et l'extension de celles qui existent déjà — a, sans aucun doute, influencé le marché local du travail et son contexte social. Ceci vaut aussi pour l'axe reliant Anvers à Bruxelles. Toutefois, le déséquilibre de « l'expansion économique » flamande s'en est trouvé accentué. A côté des pôles de croissance, il existe, en pays flamand, plus d'une région qui entre en stagnation ou même en régression. Nous faisons allusion aux régions traditionnellement déshéritées, telles que la Flandre Occidentale et la Campine pour lesquelles la ligne de développement néocapitaliste telle que le ministre Vlerick la conçoit n'a encore découvert aucune solution. Citons aussi le Limbourg qui ne s'est toujours pas relevé de la fermeture de ses mines et toute la région de la Dendre en régression dramatique, qui voit se perdre son industrie textile locale et qui se dégrade au niveau d'un réservoir de main-d'œuvre pour Bruxelles. A ceci s'ajoute la mainmise des trusts étrangers sur les entreprises, la réduction du personnel, les fermetures d'usines (nous faisons allusion, une fois de plus, au cas de la région de la Dendre sur lequel nous aurons encore à revenir au cours de cette étude). Cette situation, à son tour, entraîne des conflits sociaux conduisant à des grèves à moitié spontanées et à une exacerbation progressive de la combativité syndicale sur le plan local et régional. Nous citerons ici, à titre d'exemple, les usines textiles de l'agglomération gantoise où se sont déclenchées, en janvier, diverses grèves, notamment à Gand, Eeklo, Sleidinge et Waarschoot.

C'est un fait remarquable que ces grèves se déclenchèrent à l'initiative des ouvriers eux-mêmes, après une campagne d'éclaircissement menée par la fédération gantoise du parti communiste. L'accord antérieurement conclu par l'organisation syndicale, en matière de salaires, durée du travail, prime de fin d'année, système semi-continu, avait été jugé insuffisant par les ouvriers intéressés. Ce mouvement a par ailleurs contribué à améliorer le fonctionnement de la démocratie syndicale

locale. Il en fut de même, en février, à Fabelta-Gand où une grève de quatre semaines, dirigée par un comité de grève qui entretint de bons rapports avec l'organisation syndicale, aboutit à une augmentation des salaires.

La question des droits syndicaux fut posée, en mars, chez Sidmar à la suite de difficultés d'ordre social.

Au mois de septembre, de nouveaux conflits surgirent dans l'agglomération gantoise, à la suite d'une nouvelle grève au « Peignage d'Eeklo » qui avait débouché sur une augmentation de salaires appréciable. Signalons aussi la grève au T.M.T. (Travail Mécanique de la Tôle) au cours de laquelle les réunions syndicales se distinguèrent fort heureusement par leur caractère démocratique, et, enfin, l'importante grève des ACEC-Gand qui éclata au mois d'octobre.

A l'origine de ces conflits ouvriers, on ne trouve pas toujours nécessairement des problèmes aussi aigus que des fermetures d'entreprises. Celles-ci se sont limitées, en 1969, en ordre principal, à la région de la Dendre. Il est vrai qu'il y eut aussi un conflit au sujet de la Brasserie Lamot à Malines : au mois de mai, on disait qu'elle allait être reprise par une brasserie britannique avec un licenciement de 760 membres du personnel en perspective. Pour être complet, il faut citer aussi la fermeture, dans des conditions restées obscures, de la petite entreprise pétrolière anversoise « International Oil Refinery » où étaient occupés une centaine d'ouvriers et d'employés.

En Flandre, pour 1969, la liste des fermetures d'entreprises pourrait s'arrêter là. Le phénomène s'inscrit toutefois dans le cadre du climat social général de la Belgique dont les données dominantes sont l'insécurité, la hausse des prix, une participation trop mince des travailleurs dans la répartition du budget national, face à la haute conjoncture économique.

Dans quelle mesure le mouvement syndical dans son ensemble, et en premier lieu la F.G.T.B. (A.B.V.V.) a-t-il réagi devant la situation existante ?

On sait que cette organisation syndicale, cependant robuste quant au nombre de membres, est notoirement immobile tant sur le plan revendicatif que sur le plan politique, et cela depuis des années.

PRISE DE CONSCIENCE SYNDICALE

Sur ce plan, est apparu, en Flandre, un phénomène nouveau et particulièrement significatif : le 15 février 1969 est née l'« Interrégionale » des sections flamandes de la F.G.T.B., en face de l'Interrégionale Wallonne qui l'a précédée.

Du côté de la C.S.C., il n'existe encore, en Flandre, rien d'approchant. Il faut cependant signaler qu'en 1969, dans le mouvement ouvrier chrétien, des voix se sont élevées qui contestent le néocapitalisme, avec de plus en plus d'insistance et d'une manière de plus en plus directe. Nous nous référons par exemple au Congrès d'octobre de la Centrale chrétienne des Employés (L.B.C.) et à la 43e Semaine d'Etudes sociales flamande (d'inspiration A.C.W.) qui a tenu ses assises au Coq au mois de septembre.

Ce qui précède ne peut cependant pas nous faire perdre de vue qu'en Flandre le Front commun syndical n'a toujours pas dépassé le stade de ses débuts. Il est cependant réjouissant de constater qu'au cours de certaines luttes revendicatives, telle celle de Gevaert-Agfa à Mortsel, sous la pression des adhérents, au niveau des entreprises, une collaboration s'est nouée entre les deux grandes centrales syndicales.

Ceci permet-il de reconnaître déjà une prise de conscience anticapitaliste du mouvement syndical flamand ?

Sur ce point, quelques événements syndicaux importants ayant eu pour théâtre la région anversoise méritent d'être pris en pleine considération. Nous pensons aux efforts persévérants accomplis par le secteur privé (le patronat portuaire, les nouveaux investisseurs) pour tenter de s'infiltrer dans la direction communale du port. Alors que le secteur privé, au port et dans les entreprises environnantes, retire des bénéfices impressionnants de son exploitation, à la faveur de la haute conjoncture, l'exploitation portuaire communale subit sans cesse de nouvelles pertes. De ce fait d'ailleurs, la ville d'Anvers se trouve, sur le plan financier, en pleine banqueroute. C'est pour cette raison que le collège échevinal P.S.B.-P.S.C., selon les déclarations de l'échevin Delwaide, prête l'oreille aux arguments patronaux qui plaident pour la reprise par le secteur privé de l'exploitation portuaire. Ces arguments sont aussi repris, sans autre considération, par la direction syndicale droitière de l'U.B.O.T., en dépit du fait que cette prise en main par le patronat entraînerait le renvoi de plusieurs milliers de dockers. Il faut indiquer que l'action syndicale au port d'Anvers est rendue plus malaisée par l'existence de nombreuses entreprises petites et moyennes (les arrimeurs) qui embauchent également des dockers, ce qui empêche la constitution d'un comité d'entreprise régissant toute la région portuaire. Le refus de l'U.B.O.T. d'envisager cette question dans son programme d'action n'est pas de nature à faire progresser l'action syndicale.

Tout ceci entraîne de graves problèmes sociaux. Pour les travailleurs des services communaux groupés au sein de la C.G.S.P. (A.C.O.D.), qui compte de nombreux affiliés parmi le personnel communal portuaire, cette situation se complique d'une menace contre leurs droits et leur statut, en tant que membres et en tant qu'organisation. C'est contre cet état de chose précisément que le secteur de la C.G.S.P. appuyé par la Centrale tout entière, a entamé cette année une vaste campagne. Celle-ci utilise des arguments incisifs pour la défense du secteur public, pour le contrôle syndical sur les finances de la communauté qui subsidient le secteur privé. Cette campagne est accompagnée par la publication de brochures et de documents et par la tenue d'assemblées publiques. Ceci a mis la C.G.S.P. en conflit ouvert avec la direction anversoise de l'U.B.O.T. D'autre part, le bureau national du P.S.B. s'est prononcé, dès décembre 1968, en faveur du point de vue de la C.G.S.P. Et ceci, à son tour, place l'Action Commune anversoise dans une situation pénible en raison des positions adoptées et par l'U.B.O.T. et par le groupe socialiste du Conseil communal d'Anvers... Ce qui importe surtout, à ce propos, c'est le fait que, pour la première fois en Flandre, une puissante centrale de la F.G.T.B. entreprend, à partir d'une donnée concrète, une action à caractère économique et démocratique.

Ces premiers signes d'une prise de conscience syndicale ont-ils déjà des répercussions et des prolongements sur le plan politique ?

LA CONCENTRATION DROITIERE EN FLANDRE : VOLKSUNIE ET C.V.P.

Sur le plan purement politique, une nette polarisation s'est dessinée, en Flandre, au cours de 1969, tant vers la gauche que vers la droite, avec cependant une avance significative pour la droite.

En Flandre, sous la pression de l'évolution politique — et de la montée de la Volksunie, organisation nationaliste de droite — les partis traditionnels de droite ont, à leur tour, abandonné leur point de vue unitariste. Ceci vaut surtout pour le P.S.C. flamand (C.V.P.) qui, du point de vue programme, se tient fort près de la Volksunie, sauf pour la question de Bruxelles autour de laquelle les deux partis, pour des raisons électoralistes, se livrent un combat d'usure purement démagoqique.... Le P.L.P., après sa défaite électorale en Flandre, se trouve toujours en état de crise. Et le conflit qui oppose le Liberaal Vlaams Verbond au P.L.P. bruxellois, réduit à un minimum les possibilités d'expansion de ce parti

en pays flamand. La Volksunie, pour sa part, essaie, non sans succès, de se rapprocher de la haute finance et de la grande industrie. Cela apparaît notamment dans l'élection de Lode Claes, directeur de la Banque Lambert, comme sénateur de la Volksunie.

Cela ressort aussi des excellentes relations du député V.U. Hugo Schiltz avec les milieux anversois du pétrole. La V.U. s'est assigné clairement le but de participer au pouvoir en sa qualité de parti néolibéral de la nouvelle bourgeoisie flamande. Il ne faut cependant pas perdre de vue que dans le champ magnétique de ses activités, la V.U. compte des forces extrémistes de droite telles que le tristement célèbre V.M.O. (Vlaamse Militanten Orde) : il suffit de penser à Stekene, au fait que cette année le service d'ordre pour le pèlerinage de l'Yser fut confié au V.M.O., ou encore à certains incidents survenus dans la région anversoise. La Volksunie veut aussi bien garder ses contacts avec un certain nationalisme flamand fascisant qu'avec une partie de l'opinion flamande déçue par l'unitarisme des partis traditionnels et auprès de laquelle la V.U. a partiellement réussi à se présenter comme le parti d'une contestation « flamande » et soi-disant démocratique de la Belgique à papa. Pourtant, c'est bien dans une autre direction que la politique de la V.U. la pousse : celle de l'acquiescement au néocapitalisme. En fait, elle cherche aussi par l'entremise du sénateur Lode Claes (voir son interview au « Soir ») le contact avec une certaine bourgeoisie bruxelloise, tandis que le P.S.C. flamand poursuit la même tentative par le canal de Vanden Boeynants. Les efforts déployés par la V.U. pour s'insérer dans l'« establishment » trouvent d'ailleurs une aide significative auprès du P.S.C. flamand. Celui-ci souhaite visiblement voir la V.U. se transformer de parti d'opposition en parti de participation au pouvoir et ceci avec un double objectif : diminuer la pression de la V.U. sur le corps électoral du P.S.C. flamand et, d'autre part, faciliter un partage ultérieur du pouvoir. Avec, en perspective, d'éventuels liens plus étroits encore... Des exemples ? Le premier ministre Eyskens n'a-t-il pas introduit le président de la V.U. Van der Elst auprès de la Cour et embarqué des politiciens de la V.U. dans des délégations belges à l'étranger ? Et n'est-ce pas un fait frappant que la presse catholique flamande (« De Standaard », la « Gazet van Antwerpen » rassemblés avec le « Belang van Limburg » dans le trust publicitaire « Groep Eén ») fait étalage d'une sympathie croissante pour la Volksunie ? La concentration politique de droite en Flandre s'opère visiblement en passant par le rapprochement entre la Volksunie et le P.S.C. flamand.

ET DU COTE DE LA GAUCHE ?

Du côté du P.S.B. flamand, les choses se présentent autrement. La ligne de conduite officielle, en 1969, est restée celle de l'immobilisme. Il faut tenir compte qu'aussi bien le P.S.B. que la F.G.T.B. sont, en Flandre, des organisations « vieillies » aux structures clichées, avec une vie intérieure peu intense et un cadre dirigeant de mandarins. La direction se donne comme but unique de participer au pouvoir dans le cadre du « système » et se sent mal à l'aise dans l'opposition. Sa doctrine est celle du « technocratisme » économique de feu Antoine Spinoy et l'on connaît l'aversion qu'elle manifeste depuis des années à l'égard de modifications des structures politiques. Cette attitude n'est pas sans répercussion sur la F.G.T.B. (A.B.V.V.). Les rapports entre le P.S.B. et la F.G.T.B. se présentent tout autrement qu'en Wallonie. Il existe, en Flandre, une véritable symbiose entre le P.S.B. et la F.G.T.B. De nombreux cadres dirigeants syndicaux remplissent aussi un mandat politique national. Les cadres moyens sont très souvent politiquement actifs au sein des conseils provinciaux et leurs députations, des conseils communaux et de leurs collèges. En outre, la F.G.T.B., en Flandre, offre l'image d'une série de puissantes centrales qui souhaitent jalousement garder leur propre autonomie les unes à l'égard des autres : la très forte Cen-

trale Générale (bailleuse de fonds du P.S.B.), la Centrale des Métallurgistes (C.M.B.), la droitière U.B.O.T., la centrale ouvrière du Textile (T.A.C.B.), la C.G.S.P. (A.C.O.D.) au sein de laquelle les tendances progressistes sont le plus accentuées. Le fait que les centrales n'ont entre elles que des contacts épisodiques et que, d'autre part, les sections régionales ne jouent qu'un rôle subordonné, a considérablement retardé la constitution d'une interrégionale flamande. Par ailleurs, ces centrales ont une tendance essentiellement économiste, ce qui, en raison de la « symbiose », fait le jeu de l'apolitisme du P.S.B.

Malgré cela, en Flandre, depuis un certain temps déjà, plus précisément depuis 1967, l'année du Congrès de Klemskerke, un tournant graduel s'opère aussi bien dans la F.G.T.B. que dans le P.S.B. L'aiguisement des luttes sociales a accentué ce tournant, cette année, surtout sous la pression de la base. En divers endroits, cela a conduit à une prise de conscience syndicale croissante des conditions politiques néocapitalistes dans lesquelles se déroulent les phénomènes sociaux et économiques. Ceci se manifeste d'une part par une orientation anticapitaliste plus nette (C.G.S.P. Port, mais aussi secteur Postes et Chemins de fer où se défend le secteur public) et par un programme revendicatif plus aigu (Congrès de la Centrale Générale du Bâtiment), d'autre part, par une nervosité grandissante de la droite syndicale à l'égard des exigences ouvrières (Port d'Anvers, réparateurs de navires, etc.).

LA NECESSITE D'UN PROGRAMME

Cependant, aussi bien pour orienter cette prise de conscience croissante que pour affaiblir une certaine résistance de la droite syndicale, un programme cohérent est nécessaire. Partant de cette constatation, l'aile flamande du comité central du P.C.B. a présenté le 27 février dernier, un programme d'urgence dont la publication a pratiquement coïncidé avec la constitution de l'interrégionale flamande de la F.G.T.B.

A ce propos, il faut souligner ici que le nombre des militants syndicaux communistes est loin d'être négligeable. Ils se comptent par centaines, des délégués d'entreprises aux fonctionnaires responsables dans les secteurs régionaux et dans les conseils syndicaux. Leur activité a influencé le tournant favorable esquissé plus haut, qui prend son essor dans la F.G.T.B., particulièrement à la C.G.S.P.

Le programme d'urgence des communistes comporte quatre points :

— Arrêt des fermetures sans reconversion préalable (cf. Zwartberg) ;

— Instauration d'un contrôle de la gestion des entreprises travaillant avec l'argent de la communauté sous quelque forme que ce soit ;

— Mesures contre la privatisation du secteur public ;

— Mesures contre le chômage des jeunes.

En ce qui concerne les fermetures d'usines, nous voulons revenir sur le cas de la région sévèrement touchée de la Dendre. En avril, à Alost, la « Fabelta » a été reprise par l'Union Chimique Belge aux mains de la « Algemene Kunstzijde » hollandaise (A.K.U.). Peu de temps auparavant, l'U.C.B. avait encore reçu 21 millions de F.B. au titre de subsides d'Etat. La reprise, visiblement, n'augmenta pas la rentabilité de l'entreprise et, en octobre, « Het Volk » annonçait que « Fabelta-Alost » était menacée de fermeture. A la fin de juillet, la « Filature du Canal » (occupant 270 personnes) annonçait sa fermeture, alors que cette entreprise venait d'être renflouée par la S.N.C.I. par un subside de 20 millions. Il s'agit là des derniers épisodes d'une dégradation graduelle de cette région qui ne compte plus que 149 emplois sur 1.000 contre une moyenne nationale de 224 pour 1.000.

Dans la région de la Dendre, 6.000 travailleurs du textile devraient encore disparaître du marché du travail. L'émotion résultant de cette

situation désastreuse a provoqué, en octobre, la tenue, à Alost, d'une Conférence socio-économique organisée par les trois syndicats (F.G.T.B., C.S.C., Libéraux) au cours de laquelle il fut question de reconversion sous contrôle syndical, de contrôle sur les investissements publics dans le secteur privé et de regroupement de la gauche. Ce fut un pas dans la bonne direction et cela rejoignait l'orientation de la C.G.S.P. au port d'Anvers. Pour ce qui est du contrôle des finances publiques au port d'Anvers, nous citerons F. Lauwers, secrétaire des Services communaux C.G.S.P., qui a déclaré :

« Du moment que la communauté fournit des efforts financiers aussi énormes (31 milliards au secteur privé du port plus 5 milliards des deniers de l'Etat — les crédits de la S.N.C.I. et ceux de la Caisse d'Epargne et de Retraite sont des fonds publics) elle doit aussi, avec les syndicats, avoir un droit de regard sur l'utilisation de cet argent ».

Ceci met aussi à l'ordre du jour la défense du secteur public. Signalons que plus particulièrement en ce qui concerne le port, la fédération anversoise du P.C.B. a considéré comme un thème central la défense de la propriété publique (communale) du port, et cette action a eu des résultats évidents dans la prise de position de la C.G.S.P.

Il y a, enfin, la question du chômage des jeunes qui, en Flandre, concerne en premier lieu le Limbourg.

Dans quelle mesure ces idées développées par les communitses flamands dans leur programme en quatre points se sont-elles frayé un chemin au sein de la F.G.T.B. flamande ? Dans quelle mesure, par exemple, ont-elles influencé l'apparition de l'interrégionale flamande de la F.G.T.B. ?

L'interrégionale prit un départ qui n'était pas particulièrement convaincant en insistant, en mai 1969, sur une prompte réalisation du projet de loi-cadre sur le planning et la décentralisation économique (le projet 125). Sur ce point, la F.G.T.B. flamande se tenait bien en deçà des critiques émises à propos de ce projet par la F.G.T.B. wallonne. Entretemps, cependant, la « contestation » de la C.G.S.P. a eu un résultat important. C'est ainsi que le bureau national de la F.G.T.B. a décidé, le 17 septembre dernier, d'introduire la question de l'examen du problème portuaire national auprès de l'interrégionale flamande de la F.G.T.B. qui y consacrera une réunion spéciale. Le secrétaire de la fédération d'Anvers de la F.G.T.B., Vic Thys, que le différend opposant l'U.B.O.T. à la C.G.S.P. ennuie fort, a déjà exprimé le vœu dans la « Volksgazet », que la réunion de l'interrégionale ait pour objet de coordonner les positions syndicales en la matière.

On en est là en ce qui concerne l'évolution de la F.G.T.B. flamande. On ne peut méconnaître les aspects positifs que cette évolution comporte.

LES REPERCUSSIONS SUR LE P.S.B.

Au sein du P.S.B. flamand aussi, l'apolitisme et l'intégrationisme de la vieille garde se heurtent à une contestation croissante. Elle se concentre, notamment, autour de l'hebdomadaire « Links » et autour des Jeunes Socialistes et de leurs publications.

Dans certaines petites fédérations socialistes, telles celles de la région de la Dendre et de Hasselt, elle a déjà pris pied plus solidement. Mais elle se heurte à de la résistance, et plus particulièrement de la part de l'entourage de J. Van Eynde et E. Anseele. Il en est résulté qu'au moment du Congrès du P.S.B. flamand de Klemskerke, en 1967, au cours duquel les forces nouvelles s'affirmèrent, pour la première fois, avec netteté, sans pouvoir cependant investir les organisations du parti et les toute-puissantes directions fédérales, un mur du silence leur fut opposé. Le courant de gauche dans le P.S.B., alimenté par ailleurs par des élé-

ments apparus dans la F.G.T.B., n'en fut pas, pour autant, réduit à néant. Entre ce courant et les communistes flamands se sont noués des liens de plus en plus solides, sous la forme de contacts personnels, de collaboration dans les directions de la F.G.T.B., ou encore dans le mouvement pour la paix, dans les comités pour le Vietnam ou les démocrates grecs, etc. A côté de ce courant, un malaise croissant se manifeste au sein du P.S.B. Il y règne une inquiétude grandissante au sujet de l'avenir du mouvement socialiste en Flandre. Elle n'est nullement effacée par les déclarations lénifiantes des Van Eynde et consorts qui vont répétant combien favorables ont été les résultats des dernières élections législatives pour les listes du P.S.B. flamand et qui en déduisent qu'il a tout intérêt à poursuivre sa traditionnelle politique dans la direction de l'unitarisme et du technocratisme à la Spinoy, alors que cette politique est réfutée par l'évolution réelle du problème des communautés et par la nervosité croissante de la F.G.T.B. flamande.

UN POINT DE CRISTALLISATION

Du côté de la droite, la polarisation des opinions, en Flandre, s'opère donc sous la forme d'un rapprochement entre le P.S.C. et la Volksunie qui prônent un programme à peu près analogue de néo-libéralisme et de séparatisme culturel et qui, pour le surplus, se donnent la main pour ce qui est du pacte scolaire et du problème de l'enseignement.

La gauche, de son côté, attendait une occasion de cristallisation. Elle a été offerte par le discours de mai de L. Collard.

Il constituait un appel à la formation d'un front progressiste et son écho qui se prolonge en Flandre aussi est de nature à créer, pour la gauche, une situation toute nouvelle. Et ceci pose sous un jour différent tout ce qui a été écrit dans la présente contribution. Toutefois, avant de nous étendre sur le sort réservé à l'appel du président du P.S.B., résumons ici les facteurs qui ont favorisé l'accueil favorable qui lui a été réservé par la gauche :

— Le climat social qui s'est dégradé pour les travailleurs et ses répercussions sur le plan syndical, la constitution de l'interrégionale de la F.G.T.B. flamande, l'amélioration des relations entre dirigeants syndicaux et affiliés dans divers secteurs et entreprises, la formation d'un front syndical à la base dans diverses entreprises où des mouvements revendicatifs se développaient ;

— le courant de gauche dans le P.S.B. qui se manifesta déjà à Klemskerke ;

— le travail persévérant fourni par les communistes flamands sur le plan de l'entreprise, de la localité, du pays en s'inspirant du grand thème du XIXe Congrès : la formation d'un front démocratique appuyé sur les forces ouvrières.

En outre, le mouvement pour la démocratisation chez les étudiants et dans les organisations politiques de la jeunesse a joué un rôle qu'il ne faut pas sous-estimer. La lutte pour la démocratisation des structures universitaires (Gand, Louvain, résistance au réactionnaire plan « Kinsbergen » pour l'université d'Anvers), la lutte pour le travail garanti et pour la revalorisation se heurta, en mars et avril, à la double répression des autorités académiques et de la police. En raison de sa brutalité, celle-ci a provoqué un choc dans les miileux syndicaux et politiques (voir le Bureau du P.S.B.).

Nous faisons ici allusion à l'excellente résolution du congrès du S.E.T.Ca. et à l'intervention du syndicaliste et militant de gauche Bert Comhaire qui en exprima remarquablement l'esprit en s'élevant contre le fait que : « tandis qu'au niveau supérieur des pourparlers étaient menés en matière d'enseignement (technique), le mouvement syndical en

était écarté ». Il faut aussi noter la prise de conscience de plus en plus nette de la jeunesse flamande vis-à-vis de problèmes comme la Paix, l'OTAN, le Vietnam (la participation flamande aux marches anti-atomiques est impressionnante) et le Tiers Monde. En juin dernier, une manifestation de la J.O.C. contre la dictature brésilienne a été matraquée par la police. Ce sont aussi, avant tout, les jeunes qui, particulièrement dans les centres en expansion comme Anvers, ont mis à l'ordre du jour, en utilisant des formes d'organisation et d'action originales, la question de la pollution de l'eau et de l'air, thème dont la fédération d'Anvers du P.C.B. se préoccupe depuis un certain temps : la préservation des zones vertes et la protection du milieu de vie.

A ces éléments s'en est ajouté un autre en septembre 1968. Il s'adressait directement à toute la gauche flamande et il l'a obligée à prendre position, donnant de ce fait une nouvelle dimension au problème crucial du regroupement progressiste abordé jusque-là seulement par les communistes.

LES JEUNES C.V.P.

Nous visons ici la publication du manifeste des Jeunes C.V.P. traitant de « la formation des partis en Belgique et le rôle du C.V.P. ». Le projet des jeunes flamands du P.S.C. tendait à situer les revendications économiques, sociales et culturelles du pays flamand à un niveau plus élevé, celui d'un renouveau de la vie politique : « Des mesures énergiques sont nécessaires pour permettre au choix politique de se faire de façon démocratique ». De l'esprit et de la lettre du manifeste, il ressortait que la démocratie-chrétienne flamande doit rompre avec le nationalisme de la Volksunie et le conservatisme du P.L.P. Au moyen du regroupement des forces progressistes, il faut tendre à « la démocratie intégrale aussi bien sur le plan politique, social et économique que sur le plan culturel ». « Cette société ne peut se réaliser sans des réformes de structure profondes mettant en question les bases mêmes de la société actuelle ». Pour les Jeunes C.V.P. ceci impliquait le choix de la voie de la collaboration avec les Wallons de même opinion et le refus d'une soi-disant concentration ou front flamand ». A côté d'une option claire pour le fédéralisme et la démocratie économique, le manifeste contenait encore quelques vues utopiques, comme la constitution d'un « parti populaire radical » qui abriterait les progressistes de toutes tendances.

Le P.S.C. flamand et la Volksunie réagirent avec vivacité. Le « Standaard » qui est le porte-parole flamand de Vanden Boeynants et veut construire un pont entre celui-ci et une certaine bourgeoisie flamande, se prononça carrément contre le manifeste. Auprès de la direction de la Confédération des Syndicats Chrétiens, il ne rencontrera que réticences et refus. Mais il trouva intérêt et sympathie, surtout dans les milieux des « Katolieke Werklieden Bonden » (135.000 membres) et de la J.O.C. flamande.

Quoiqu'il en soit, le Manifeste resta longtemps au centre de l'actualité politique en Flandre. Toutefois, lors de son congrès des 26 et 27 avril, le P.S.C. flamand repoussa l'attaque des « jeunes Turcs » contre sa direction et sa doctrine.

Après cela, Robert Vandekerckhove, président du C.V.P., devait sauter sur l'occasion de réveiller la question scolaire au Sénat, par une provocation qui tendait à affaiblir l'effet de l'appel de Léo Collard dans les milieux démocrates-chrétiens. Le même brandon de discorde devait être agité dans le « Standaard » par la publication de soi-disants révélations sur les vues « pluralistes » des Jeunes C.V.P. en matière de restructuration de l'enseignement en Belgique. Ces vues, en effet, ne laissaient pas grand'chose debout des conceptions catholiques traditionnelles et étaient de nature à causer un grand émoi dans les milieux

catholiques flamands, ce qui devait mettre les Jeunes C.V.P. dans une situation difficile. Du côté socialiste, la première réaction fut celle du vice-président Van Eynde qui se contenta de déclarer que les Jeunes C.V.P. n'avaient qu'à adhérer au P.S.B., opinion curieusement sectaire qui devait détonner par rapport aux idées que le président du parti allait émettre peu après. Chez les jeunes socialistes, par contre, les réactions furent immédiatement positives, exactement comme du côté de « Links » et des communistes flamands. A l'initiative de la jeunesse communiste, des contacts et des dialogues s'établirent entre les trois organisations de jeunesse, notamment à Gand et surtout à Anvers. A Anvers, le dialogue a pris depuis un caractère permanent, événement unique en Flandre et qui préfigure bien ce que le front progressiste pourrait un jour devenir.

Tout ceci a préparé le terrain et constituait déjà, par avance, un élément non négligeable de la gauche flamande disponible pour l'appel de Mai du président du P.S.B.

LES TRIBULATIONS D'UN APPEL

En fait, le discours de L. Collard a provoqué au sein du P.S.B. flamand des réactions divergentes. Dans plusieurs petites fédérations et dans quelques sections, l'accueil fut aussitôt favorable (Hasselt, Alost, etc.).

A Gand et à Anvers, par contre ,il se heurta à de l'opposition et même à de l'hostilité, à peine masquée par la courtoisie due au président du parti. Dans la « Volksgazet », J. Van Eynde s'efforça d'enlever à l'appel sa signification véritable. Depuis quelque temps, le vice-président se laisse prêter la réputation d'être un « travailliste » — il s'agit d'un travaillisme très vaguement défini —, qui, en réalité, aspire à maintenir un modus vivendi entre le P.S.B. et le C.V.P., qui viserait à manier, en commun, l'exercice du pouvoir à tous les échelons, tout en laissant, dans cette collaboration, le moins de place possible aux syndicats. Pour Van Eynde, le modèle, c'est le collège échevinal d'Anvers.

Etant donné que l'appel de L. Collard (nous n'en ferons par l'analyse, nous bornant à en souligner les aspects essentiels) ne s'insère pas dans la trame du gouvernement actuel, et qu'il suppose, aussi bien de la part du P.S.B. et du mouvement syndical que de la démocratie chrétienne, un réexamen politique et programmatique fondamental, ses adversaires, au sein du P.S.B., ne pouvaient guère faire autre chose que de lui opposer, dans la presse et dans le mouvement, qu'un mur du silence, comme ce fut le cas pour le Congrès de Klemskerke.

A ce mur du silence s'attaquèrent l'hebdomadaire « Links », les jeunes socialistes et particulièrement les fédérations flamandes du P.C.B. Par la presse, par des manifestes, des tracts d'entreprises et des feuilles locales, une campagne d'information et d'éclaircissement fut menée à fond aussi bien sur le contenu de l'appel (pratiquement inconnu à l'époque en Flandre) que sur sa signification face à la concentration droitière et aux atteintes portées au pouvoir d'achat et au niveau de vie. Le slogan tactique fut « Collard doit venir parler en Flandre ». Une première brèche fut ouverte en septembre, à Courtrai. Collard y répéta, en flamand, ce qu'il avait déjà dit à Hasselt, à l'invitation des cercles locaux des lecteurs de « Links », devant un public de socialistes, de militants de la F.G.T.B., de démocrates chrétiens et de communistes, qui en débattirent avec vivacité. La deuxième brèche fut ouverte, le 15 octobre. à Anvers. Collard y parla de nouveau de la formation d'un front des progressistes, devant un public particulièrement dense, les démocrates chrétiens côtoyant de nombreux communistes. Le président du P.S.B. utilisa d'ailleurs cette tribune pour prendre distance à l'égard du rédacteur de la « Volksgazet », Hancké, en ironisant sur l'interprétation « travailliste » que ce dernier avait donnée de son appel dans la revue catholique « De Maand » et en faisant allusion à la polémique

entamée par notre camarade J. Turf dans le « Vlaams Marxistisch Tijdschrift » contre cette interprétation tendancieuse... Depuis des voix se sont élevées dans la F.G.T.B. de Gand pour inviter Collard. La signification de tout ceci est claire : l'appel à la formation du front de la gauche a trouvé un retentissement jusque dans le fief du vice-président Van Eynde, et il fait partie intégrante des préparatifs du Congrès du parti socialiste de décembre. Le cercle du silence a été rompu et c'est un succès notoire remporté par la gauche flamande progressiste. C'est vrai aussi du dialogue engagé par les trois organisations de jeunes dont nous avons parlé et de la constitution de l'interrégionale de la F.G.T.B. Il faut y ajouter la marée montante des revendications salariales avec l'élargissement de la démocratie syndicale et la consolidation du front commun syndical à la base, phénomènes sans doute locaux mais nouveaux et réjouissants.

La contribution des communistes flamands à cette évolution favorable en 1969 a été remarquable. Le fait que « Links », après de premières hésitations, prenne aujourd'hui ouvertement parti pour la participation des communistes au regroupement de la gauche n'en est qu'un des résultats évidents.

ET MAINTENANT, COMMENT AVANCER ?

Le réalisme nous force à reconnaître qu'en Flandre, nous n'en sommes encore qu'à la phase initiale de la constitution d'un front. Les résultats obtenus sont encore fragiles. C'est pourquoi la consolidation du front commun syndical est d'une importance capitale. Le vacarme que le président de l'A.C.V. Houthuys a déchaîné par ses longues polémiques contre l'expression peu raisonnable employée par Georges Debunne, le 13 juin à Hasselt (« ... un syndicat aussi puissant que possible, peut-être même un seul syndicat »), les déclarations de politiciens démocrates chrétiens pendant et après la célébration commémorative de Rerum Novarum — notamment le ministre Bertrand — étaient et sont toujours de toute évidence dirigées contre la construction du front syndical et contre un regroupement progressiste. Avec la démocratie chrétienne, dans la C.V.P. et dans le mouvement syndical chrétien, les relations doivent être renforcées. D'autant plus que dans le mouvement ouvrier chrétien aussi, les signes d'un tournant sont perceptibles. Nous avons déjà parlé du Congrès de la L.B.C. Il y eut aussi la Semaine d'Etudes Sociales flamande. Le professeur Leemans, commissaire général de la section flamande de l'Université de Louvain, y fit remarquer que le mouvement ouvrier chrétien ne pouvait plus se contenter « des amis politiques dont il disposait à la rue de la Loi » (lisez au sein du C.V.P.), appel à peine masqué à la formation d'une organisation politique autonome.

Il s'agit maintenant de ne pas tomber dans le piège des provocations de droite, comme le déclenchement d'une nouvelle guerre scolaire. A la lumière de ce qui précède, le prochain congrès du P.S.B., le Congrès du printemps de la F.G.T.B. et la préparation des élections communales auront une signification particulière pour les progressistes flamands.

Il faut obtenir de la gauche flamande qui a vécu si longtemps sous l'étouffoir de l'immobilisme politique et syndical qui lui fut imposé par les vieilles directions droitières, qu'elle apporte sa contribution propre au regroupement de la gauche. La gauche wallonne a, pour sa part, donné corps aux grandes idées de l'unité ouvrière pour un fédéralisme démocratique et à celle du contrôle ouvrier sur l'économie. Sans les efforts qu'elle a fournis, l'« ouverture » de Collard n'aurait jamais vu le jour ou ne serait que pure abstraction académique. Néanmoins, c'est un fait que les forces conservatrices wallonnes, les droitiers du mouvement ouvrier de Wallonie et de Bruxelles ont trouvé un soutien non négligeable dans l'inertie du gros des troupes du mouvement ouvrier et des forces démocratiques de Flandre. Le camp démocratique en Flan-

dre, bien qu'il forme une majorité objective — les résultats électoraux et les rapports au sein du C.V.P. le montrent à suffisance — n'a pas encore réussi, jusqu'à présent, à se donner une dynamique politique propre. Cette inertie permit à la droite flamande, unitariste aussi bien que nationaliste, de se mouvoir librement (la Volksunie, par ailleurs, professe un unitarisme économique, elle est loin de promouvoir une décentralisation économique conséquente et, encore moins une démocratisation de l'économie). Cette droite est parvenue, assez habilement, à se servir des problèmes communautaires pour en faire un facteur de diversion entre progressistes flamands, wallons et bruxellois. Ceci, d'autre part, a augmenté la méfiance ouvrière vis-à-vis du fédéralisme. De plus, l'inertie sociale et syndicale, encourageant l'apathie du mouvement ouvrier flamand, a favorisé la politique du gouvernement qui vise à ne pas faire de concessions aux organisations syndicales en matière de contrôle économique ni à la revendication tendant à la constitution d'organes démocratiques régionaux. Enfin cette inertie a aussi empêché l'idée d'une alternative politique démocratique de pénétrer dans le mouvement ouvrier flamand, et, par contrecoup, a influencé défavorablement la situation politique du pays tout entier.

Néanmoins cette année, un tournant s'est opéré en Flandre. A ce tournant — dans une large mesure grâce au travail d'éclaircissement des diverses organisations du parti communiste en Flandre — l'appel de L. Collard a donné une dimension nouvelle. Cet appel demande cependant à être expliqué et concrétisé sur le plan programmatique. Ce programme doit être soumis à la discussion de tous ceux qui se réclament du front progressiste de la gauche.

Au cours de leur Conférence du 16 novembre, les fédérations flamandes du P.C.B. ont élaboré des propositions qu'elles considèrent comme formant une partie essentielle du programme de rechange anticapitaliste des progressistes flamands :

— Sur le plan de l'entreprise : extension du droit à l'information et du droit de contrôle des représentants ouvriers dans les comités d'entreprises, accession à un droit plus étendu de pouvoir de décision en ce qui concerne le volume de l'emploi, l'organisation et la division du travail et toutes les formes de financement public (dans le cadre du plan économique) ;

— Sur le plan de l'agglomération, des secteurs ou sous-secteurs : participation active de l'organisation syndicale, au titre de partenaire à part entière et autonome, à l'élaboration et à l'exécution des plans se rapportant à l'aménagement du territoire et à l'expansion économique, institution d'organes démocratiques élus directement par les grandes agglomérations et par les fédérations de communes à constituer ;

— Sur le plan de toute la Flandre : décentralisation de la direction politique et économique par l'attribution de compétences réelles et de moyens aux organes dirigeants démocratiques de Flandre. Ceci signifie qu'il faut donner au mouvement syndical (au front syndical commun sur le plan flamand) un large droit de participation en matière d'élaboration et d'exécution du plan flamand (grands travaux publics, interventions conditionnelles en faveur des investisseurs privés qui se soumettent au plan, etc.) et ceci dans le cadre du conseil économique et social paritaire pour la Flandre ; d'autre part, institution d'un conseil flamand élu par la voie directe avec des attributions étendues sur le plan économique, social et culturel.

Cette orientation qui mène à l'obtention du pouvoir démocratique en Flandre présuppose un front syndical commun puissant, appuyé sur le mouvement ouvrier se déployant dans toute la Flandre.

De là découle l'intérêt que présente l'élaboration d'un programme économique par les organisations syndicales, responsabilité incombant, en premier lieu, à l'interrégionale de la F.G.T.B. en Flandre. Nous pen-

sons ici à une politique portuaire coordonnée, à une croissance équilibrée pour toute la Flandre, tenant compte des besoins des pôles de croissance et de ceux des régions déshéritées. Il va de soi que ce programme doit être établi au niveau de la Belgique, en commun accord avec des partenaires de Wallonie et de Bruxelles.

Programme ambitieux ! En effet puisqu'il vise à jeter les fondements d'une majorité démocratique flamande, d'un pouvoir démocratique en Flandre, appuyé sur le front syndical commun et sur les forces démocratiques progressistes qui posent leur candidature à la formation d'un front progressiste et des forces démocratiques en puissance.

Pour y parvenir, il faut que le tournant pris en Flandre en 1969 puisse se maintenir. Est-il réaliste d'y croire ?

La présente étude s'est donné pour but de répondre affirmativement à cette question, compte tenu des données et des arguments en notre possession. Il n'est pas exagéré de dire que le tournant politique qui s'est entamé en 1969 a toutes les chances d'aller en s'accélérant. Ceci ouvre de nouvelles perspectives à la gauche flamande et au regroupement des forces progressistes leur permettant de répliquer à la concentration de droite, de trouver une issue positive à la crise politique latente. Ceci donne, enfin, au parti communiste, en Flandre, de nouvelles possibilités de renforcement et de rayonnement.

CLAUDE RENARD

Pourquoi le groupe « des 28 » a-t-il échoué ?

Le miracle n'a pas eu lieu : c'est au sens figuré comme au sens propre que les deux mois d'activité du groupe dit « des 28 » ont acheminé les initiateurs de ce dialogue historique et bilingue des ultimes douceurs d'un bel été aux rigueurs de l'hiver tout proche. Durant les vingt-sept séances tenues du 24 septembre au 13 novembre, les illusions se sont dispersées au rythme des feuilles mortes et, finalement, les interlocuteurs ont dû constater, sous la forme d'un rapport riche en euphémismes, qu'il leur était impossible d'harmoniser leurs vues sur la manière de guérir le pays de son intoxication communautaire.

Les communistes ne souhaitaient pas cet échec. En Belgique comme partout ailleurs, leur politique se fonde en ordre principal sur la conscience de classe, sur la solidarité nationale et internationale des travailleurs ; elle n'est favorisée en rien par les affrontements d'ethnies et la montée des passions « linguistiques ». S'il avait été possible d'aboutir, par le truchement du groupe des 28, à un arrangement susceptible de recueillir l'assentiment de majorités suffisantes en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles, les communistes l'auraient certainement approuvé et soutenu. Mais s'ils ne désiraient pas l'échec, ils s'y attendaient néanmoins. (1) En prenant part aux travaux, ils ont appliqué — sans illusions — une règle d'action qui a été rappelée par leur président, Marc Drumaux, dans une interview au « Drapeau Rouge » : « être présents autant que possible partout où se discute l'avenir et où sont en jeu les intérêts des masses populaires. » (2)

---

(1) Les premiers commentaires du « Drapeau Rouge » sur la formation du groupe de travail s'intitulaient : « Les tripotages communautaires : nouvel épisode » (12-9-1969).

(2) Le « Drapeau Rouge », 7-11-1969.

L'épisode du groupe de travail doit être considéré, au surplus, dans le contexte de la dégradation du climat politique, qui a tendance à s'accentuer depuis quelques années. Aussi la genèse du groupe mérite-t-elle d'être examinée (et méditée) avec autant de soin que le rapport terminal. Un tel examen montre comment toutes les contradictions anciennes et nouvelles engendrées ou avivées par l'immobilisme unitariste convergent vers ce moment politique et viennent s'y nouer.

* * *

Commençons par le commencement ; ce n'est peut-être pas très original, mais au moins est-ce plus clair. Et le commencement, c'est le scrutin du 31 mars 1968.

Malgré le succès spectaculaire remporté à Bruxelles par le parti du « management » tricolore, malgré la confusion des esprits qu'elles reflètent, ces élections ruinent les espérances de ceux qui, depuis 1961, ont essayé contre vents et marées de sauvegarder le vieil Etat unitaire. La dislocation du P.S.C. s'est aggravée, les formations « linguistiques » progressent sensiblement et le P.L.P. n'engrange qu'une décevante récolte de suffrages unitaristes, après une campagne qui n'a rien épargné pour ranimer le sentiment patriotique des populations.

Assuré de l'important concours des socialistes et, mieux encore, des cariatides liégeoises du fragile édifice Klemskerke-Verviers, M. Eyskens prend la tête du gouvernement et va tenter de résoudre ces problèmes communautaires devenus vraiment trop dangereux. Choix significatif et sur la signification duquel on peut se méprendre. Ayant eu la malchance historique de présider le gouvernement qui fut aux prises avec la vague de fond populaire de l'hiver 1960-1961, M. Eyskens a traîné dans son sillage une réputation gênante de politicien plus réactionnaire que conservateur et plus buté qu'énergique. Or, s'il est vrai que l'homme affectionne les formules tranchantes, porte le menton haut et excelle dans la tactique de l'enlisement, cette réputation ne recouvre pas complètement les méandres de sa carrière et la diversité de ses talents politiques. L'affligeante lourdeur de son comportement lors des grèves contre la loi « unique » ne s'explique-t-elle pas surtout par le fait qu'il se trouva alors dans des conditions telles qu'en donnant libre cours à ses qualités de souplesse, il eût manqué à ses devoirs vis-à-vis de la classe dirigeante qui ne voulait ni ne pouvait céder à l'assaut des grévistes ?

Après mars 1968, les qualités de souplesse de M. Eyskens ont au contraire toutes les possibilités de s'exercer avec brio, et cela n'étonne pas les observateurs attentifs au mouvement des idées dans les milieux où se déterminent les options politiques essentielles et où se prennent les décisions de gouvernement tirant à conséquence. En effet, ces observateurs savent qu'il existe, depuis un certain temps déjà, au sein de la classe dirigeante, et surtout dans les milieux sociaux-chrétiens, une tendance jusque-là minoritaire qui, sans rien renier de son attachement à l'Etat unitaire, quant au

fond, et tout en ayant le souci de ne point brûler les étapes, songe à faire face aux poussées fédéralistes autrement que par les méthodes inefficaces utilisées par les gouvernements précédents (en dernier lieu la méthode du « frigo »). M. Eyskens appartient à cette tendance, qui prend tout naturellement le dessus au lendemain des élections, et il ne tarde pas à découvrir ses cartes en prononçant, à l'occasion de son discours d'Ellezelles (fin octobre 1968), une sorte d'oraison funèbre de la « Belgique de papa ».

Ce qui suit relève de la technique du dérapage contrôlé étendue à la politique. On assiste aux premières réunions séparées des parlementaires wallons — fait symptomatique et chargé d'avenir, mais dont la portée reste limitée, malgré les efforts des élus communistes, par la sourde résistance des conservateurs, les réticences des amis du gouvernement, toutes les pesanteurs de l'académisme et du parlementarisme. Quant au gouvernement, il met au point deux projets dont l'un, parce qu'il implique la revision de la Constitution, doit obtenir la majorité des deux-tiers — il s'agit de l'autonomie culturelle — et dont l'autre peut être voté par le Parlement à la majorité simple — il s'agit du projet de loi n° 125 relatif à la décentralisation et à la planification économiques qui sera d'ailleurs adopté peu avant les vacances par la majorité gouvernementale à la Chambre des Représentants. Ces projets ont la particularité de ne satisfaire ni les tendances affirmées de la gauche fédéraliste, ni les unitaristes les plus sourcilleux, et, parmi ceux qui les soutiennent, nombreux sont les résignés qui entretiennent des rapports « de bon voisinage » avec les opposants des deux bords. En cela, les projets gouvernementaux sont assurément caractéristiques de la tradition des alliances centristes en Belgique.

Cependant, les fractions de la bourgeoisie qui restent hostiles aux changements amorcés ou qui, plus vraisemblablement, seraient disposées à les tolérer à la condition expresse de se voir confier plus de leviers de commande, organisent, à partir de janvier 1969, une campagne de grande envergure dont le but proclamé est d'associer le P.L.P. à l'élaboration des réformes. L'obligation de réunir la majorité des deux-tiers pour modifier la Constitution leur offre évidemment un moyen de pression fort puissant. A leurs yeux, la solution idéale serait la formation d'un gouvernement tripartite, mais cette solution n'est guère praticable, essentiellement pour trois raisons :

— Bien que certains de ses leaders, surtout à Bruxelles, ne verraient pas d'un mauvais œil l'ouverture de pourparlers avec le P.L.P., le P.S.B., dans sa grande majorité, ne tient nullement à s'engager sur ce chemin qui l'écarterait davantage d'une F.G.T.B. dont l'indépendance s'affermit ;

— Talonnés par la Volksunie, les gens du C.V.P. ne se soucient guère de se mettre sur les bras la collaboration d'un parti qui a si ostensiblement identifié sa cause avec celle de l'union nationale ancien modèle ;

— Au sein du P.L.P. lui-même, beaucoup craignent que l'obligation d'assumer des responsabilités de pouvoir ne fasse apparaître encore plus cruellement les fractures résultant de l'ébranlement causé dans le parti par la déconvenue de mars '68.

C'est pourquoi les partisans du tripartisme vont renoncer très vite à la perspective d'un gouvernement à trois et s'atteler avec vigueur à la réalisation d'une « tripartite de fait », laquelle trouverait son accomplissement dans la tenue d'une Table ronde réservée aux trois partis « nationaux ». Des efforts intenses sont déployés à cette fin par le P.L.P. et spécialement par son président d'alors, M. Vanaudenhove, qui a droit aux exhortations quotidiennes de la « Libre Belgique ». Dans le camp de la majorité gouvernementale, la proposition a les faveurs à peine voilées de M. Vanden Boeynants, mais, outre qu'il doit plus que quiconque tenir compte de l'opinion des Flamands, le candidat « homme fort » poursuit un jeu très personnel dont les visées ne se confondent pas absolument avec celles du P.L.P., ainsi qu'on le vérifie encore à l'occasion des polémiques que suscitent ses idées (qu'on pourrait qualifier de rétractiles) sur les « constellations politiques nouvelles ».

Mais les menées de la droite tournent court et les grandes manifestations ouvrières du « Printemps wallon » créent par leur ampleur une situation générale aussi peu favorable que possible à la convocation d'une Table ronde ou à toute autre forme d'instauration d'une tripartite de fait. Rien ne le montre mieux, en définitive, que l'important discours que Léo Collard prononce à Charleroi, le 1er mai, sur le thème du rassemblement des progressistes.

Ainsi, les démonstrations populaires organisées au printemps dans les principaux centres industriels de Wallonie et animées en ordre principal par les syndicats ont, en quelque sorte, ramené l'initiative politique vers la gauche. Une gauche plus consciente de la diversité et de la nécessaire autonomie de ses composantes, dans laquelle le Parti communiste a acquis droit de cité et dont les contours englobent petit à petit des forces compactes du mouvement ouvrier chrétien. Et c'est là un progrès considérable, encore qu'il ne puisse avoir à bref délai, c'est-à-dire dans la période qui va jusqu'aux vacances parlementaires, aucune incidence directe et perceptible sur l'action gouvernementale. Il ne pourrait en avoir que si l'idée du rassemblement des progressistes n'était pas l'enjeu d'une lutte politique qu'il faut encore entamer au sein du Parti socialiste lui-même, œuvre de longue haleine et que ses promoteurs, selon le président Collard, devraient mener à bonne fin en s'abstenant de mettre en cause la participation du P.S.B. au gouvernement. Là réside certainement le défaut de la cuirasse de la gauche et il ne faut pas chercher ailleurs la raison pour laquelle M. Eyskens continue à faire merveille dans l'art de contourner les récifs, sans réussir pour autant à gagner la haute mer. Car, à la rentrée, l'impasse est plus évidente que jamais : impossibilité pour le gouvernement d'appliquer ses décisions sur le plan constitutionnel, à cause de l'opposition du P.L.P. ; impossibilité pour la droite

de faire prévaloir la solution de la tripartite, à cause de l'opposition du P.S.B. et du C.V.P. ; impossibilité aussi de faire mieux que le gouvernement en place avec une autre coalition du type traditionnel. Et à de nouvelles élections, on n'ose penser...

C'est dans ces limites étroites que M. Eyskens se doit de reprendre l'initiative, s'il veut éviter un naufrage rapide au lendemain des vacances et, surtout, s'il veut éviter que l'essoufflement de son équipe ne détermine à gauche une relance des courants favorables au rassemblement des progressistes et n'alimente la recherche, dans cette direction, de moyens originaux et radicaux pour émerger enfin du « smog » politique qui sévit sur la Belgique.

Cette initiative, préparée avec le concours de certains membres de la majorité et notamment de Marc-Antoine Pierson, c'est la création du groupe de travail communautaire. Proposition que le Premier ministre fait en personne dès le début du mois de septembre et qui signifie, selon lui, que le gouvernement « a changé son fusil d'épaule ».

* * *

Lorsque les historiens de l'avenir étudieront les prodromes immédiats de ce groupe de travail, sans doute se référeront-ils, pour étayer leurs analyses, à des documents dont l'observateur politique, même sérieusement « tuyauté », ne peut disposer actuellement. Pourtant, leur documentation pourrait bien ne pas contredire une impression nettement ressentie par des contemporains avisés, à savoir que les partisans de la Table ronde manquée avaient songé à glisser discrètement les œufs du tripartisme dans le panier du groupe de travail.

M. Descamps, successeur de M. Vanaudenhove à la barre du P.L.P., n'avait-il pas reçu du Premier ministre l'assurance que la défection éventuelle des partis « linguistiques » n'entraînerait pas la liquidation du groupe de travail ? Et, de surcroît, le Parti communiste n'avait-il pas été exclu de la liste des invités ?

Omission flatteuse s'il existait effectivement dans quelques têtes un plan visant à se servir des partis non traditionnels comme éléments du décor pour une pièce à trois personnages... Mais on allait vite s'apercevoir que ces derniers resteraient fort longtemps encore « en quête d'auteur », et il n'est pas abusif d'affirmer que la chose devint manifeste à partir du moment où M. Eyskens pria un communiste de se joindre à l'assemblée, puisque cette participation fut assez significativement proposée par des personnalités connues pour leur hostilité à la tripartite de fait, déclarée ou larvée.

Bien entendu, l'utilité politique de cette participation ne suffisait pas à conférer au groupe de travail une quelconque utilité pratique ; la seule utilité du travail accompli par le groupe fut de tracer un peu plus rigoureusement les coordonnées du désordre. Rarement, tant d'hommes politiques de tendances différentes furent réunis par un plus sincère désir d'en finir avec un problème empoi-

sonné et, tout à la fois, par une plus insurmontable répugnance à accepter les remèdes adéquats.

On le savait d'avance et c'est de là que découlait le scepticisme des communistes. Sceptiques, ils ne l'étaient d'ailleurs pas seuls, comme ils n'étaient pas seuls à considérer que plus rien de sérieux ne se ferait en dehors de la perspective du fédéralisme, mais, au groupe de travail, ils furent seuls à exprimer la conviction qu'il faudrait nécessairement en venir à une solution globale de type fédéraliste et d'inspiration démocratique pour créer les conditions de base d'un assainissement véritable des rapports communautaires. Seuls aussi à souligner que le critère permettant de vérifier si une telle solution prend corps réside dans la consistance des pouvoirs transmis aux régions, d'une part, et, d'autre part, dans le caractère représentatif des organes régionaux devant exercer ces pouvoirs.

En outre, les délégués communistes au groupe de travail (3) se sont efforcés de faire prévaloir une certaine simplicité et une certaine clarté sur l'extraordinaire complication des propositions discutées. Il n'est pas vrai qu'une situation complexe réclame nécessairement une solution emberlificotée, et si les méthodes politiques claires ne sont pas toujours démocratiques, on admettra qu'une démocratie vivante et efficace ne peut se passer de clarté politique.

La clarté n'était point la vertu cardinale des projets gouvernementaux, tant en matière d'autonomie culturelle qu'en matière de décentralisation économique. Et les discussions du groupe de travail ne les ont pas améliorés. Du fameux « large consensus » espéré par M. Eyskens, on ne trouve finalement de traces apparentes que dans l'intention assez largement exprimée d'octroyer aux régions des compétences ornementales dans le domaine économique et, ce qui va plus loin, d'attribuer « aux communautés culturelles française et néerlandaise la compétence de faire des lois régionales appelées décrets. »

Nous ne souscrivons pas à la proposition du gouvernement de confier la responsabilité de ces lois à des Conseils de sénateurs, car elle tend à protéger les positions dominantes de la bourgeoisie sur le plan culturel, mais il faut reconnaître que l'on semble s'orienter ici vers des concessions non négligeables, au moins en apparence, à ceux qui préconisent l'octroi de pouvoirs réels aux régions. Seulement, il doit être dit sans ambages que l'autonomie culturelle, si indispensable et urgente soit-elle, même si on lui offrait un autre support institutionnel que le podagre Sénat, ne peut résoudre à elle seule le problème des communautés en Belgique. Ce serait tomber dans un piège que de s'y rallier en contrepartie de l'insuffisant projet de loi n° 125, à plus forte raison depuis que le projet Leburton sur l'expansion économique a mis en relief, aussi nettement que possible, la volonté du pouvoir central de se réserver jalousement la prérogative de légiférer en matière économique.

---

(3) Ces délégués étaient Marc Drumaux, président du parti, député du Borinage, et, en qualité de « rotatif », Gaston Moulin, membre du Bureau politique, député de Bruxelles.

Au groupe de travail communautaire, les représentants socialistes avaient envisagé un instant la possibilité de dépasser le projet 125 et de l'infléchir vers l'attribution de pouvoirs plus étendus aux régions. Il est bien dommage qu'ils n'aient pas persévéré, car cette question revêt un très grand intérêt pour le mouvement ouvrier qui doit défendre tous les terrains de sa lutte de classe contre l'envahissement de la brousse « linguistique ». L'attribution de pouvoirs législatifs et réglementaires aux régions constitue un des aspects primordiaux de sa politique de démocratisation de la vie économique et sociale, liée à l'établissement du contrôle ouvrier.

A cet égard, l'idée maîtresse de la classe dirigeante, sans cesse développée par sa propagande, est que l'attribution de pouvoirs législatifs et réglementaires à des institutions régionales représentatives aurait pour conséquences de vouer le pays au désordre économique et de libérer des forces centrifuges qui mèneraient tout droit au séparatisme.

En réalité, le risque principal semble plutôt venir des distorsions nouvelles que l'on est en train de créer, en prétendant faire régner un centralisme économique rigoureux dans un pays où l'on admet déjà un séparatisme culturel. Ceux qui s'accommodent de cette orientation périlleuse n'ont apparemment tiré aucune leçon des suites pourtant bien peu favorables de leurs inconséquences passées ; je songe à cet Etat unitaire que l'on a voulu maintenir à tout prix, après avoir tracé au travers du pays une frontière linguistique administrativement officialisée.

Dans un numéro précédent des « Cahiers marxistes », Pierre Joye a déjà fort clairement démontré que le transfert aux régions de pouvoirs réels en matière économique n'aurait nullement pour effet de multiplier ce que Leburton appelle des « mini-économies » (4). Et si les adversaires d'une véritable décentralisation ne confondaient pas trop souvent les intérêts du pays avec ceux de quelques puissances financières, auxquelles l'Etat unitaire actuel convient parfaitement, ils seraient plus attentifs au fait que les fédéralistes ne réclament pas la constitution de **marchés** régionaux. Le Grand-Duché de Luxembourg n'est pas plus grand et plus peuplé qu'une province belge, il a son propre Parlement et son propre gouvernement, et cela ne condamne pas, que nous sachions, sa « mini-économie » à étouffer dans l'étroitesse des frontières nationales. Or, en fin de compte, nos fédéralistes ne demandent même pas qu'il existe un gouvernement flamand et un gouvernement wallon disposant de l'autorité reconnue au gouvernement du Grand-Duché ; ils admettent la nécessité d'un gouvernement central auquel serait naturellement réservé le traitement des matières d'intérêt national et international.

* * *

Quelles que soient les difficultés que présente le problème spé-

(4) Voir les « Cahiers Marxistes », n° 1, 15-3-1969, pp. 19 à 27.

cifique de Bruxelles, et il serait assurément absurde de les nier, l'avis des communistes est que la cause fondamentale de l'échec du groupe « des 28 » doit être localisée dans le refus qu'oppose la droite, soutenue en fait par le centre-gauche, à la cession de pouvoirs réels aux régions. Et quelle aubaine, à la réflexion, que ces querelles sur les limites de Bruxelles, si l'on songe que pour être en mesure d'octroyer des pouvoirs réels aux régions, il importe évidemment de fixer avec précision les territoires où ces pouvoirs s'exerceraient... Ce fut, paraît-il, l'argument décisif que le C.V.P. fit valoir contre les velléités socialistes de dépasser le projet 125 : dépasser le projet, c'était se mettre dans l'obligation de trancher la question des limites de Bruxelles ! Autant dire la fin de tout.

Mais quelles conclusions faut-il tirer de tout cela si l'on essaie de s'en tenir à un point de vue de classe ?

Certains, et notamment M. François Perin, ont affirmé que le groupe de travail avait permis de faire un grand pas en avant parce qu'il s'était résigné à reconnaître unanimement que « l'Etat unitaire tel que les lois le régissent encore dans ses structures et dans son fonctionnement, est dépassé par les faits ». On ne doute pas, certes, de l'importance de cette constatation, mais elle ne tempère nullement l'échec du groupe de travail ; l'eût-on faite en 1961 ou même, à la rigueur, au lendemain du pétitionnement des 650.000 en Wallonie, que l'on aurait épargné au pays bien des déchirements et à ses politiciens bien des divagations. Mais aujourd'hui, le mérite de ce réalisme tardif ne rejaillit en rien sur des forces politiques qui se sont laissées elles-mêmes dépasser par les faits, en s'identifiant avec l'Etat unitaire pendant trop longtemps. Et ne se révèlent-elles pas toujours incapables de s'adapter à leur propre « découverte » ?

Ici la critique doit atteindre la racine sociale de la crise.

Il ne faut pas compter sur la bourgeoisie pour tirer des faits explorés par les 28 des conclusions qui seraient susceptibles d'apporter un fondement solide à une politique nouvelle, c'est-à-dire une politique recherchant dans le fédéralisme à la fois une forme supérieure d'union entre les communautés et un moyen de développer la démocratie.

Voilà longtemps que notre bourgeoisie a perdu les remarquables capacités politiques qui furent les siennes jadis, longtemps que tout grand dessein a disparu de ses préoccupations de classe dirigeante, longtemps que son habitude du pouvoir et sa profonde rouerie ne lui servent plus qu'à perpétuer ses privilèges dans un univers rétréci où la question de l'emploi des langues à Bruxelles prend les dimensions d'une affaire d'Etat.

Là réside d'ailleurs la raison essentielle pour laquelle le règlement définitif des problèmes communautaires passe par le rassemblement des progressistes, par les solutions politiques d'ensemble dont un tel rassemblement permettrait l'application. Autrement, les plaies continueront de s'infecter. Bien entendu, aucune solution ne

s'impose en politique uniquement parce qu'elle est la meilleure. Et si une action efficace des gauches faisait défaut, on ne pourrait exclure à priori le danger d'être placé un jour devant une sorte de version « linguistique » des affrontements médiévaux de l'Ulster... A un certain degré de putréfaction des problèmes politiques, toutes les folies deviennent possibles.

30-11-69.

ANNEXE

Au cours des délibérations du groupe de travail, les représentants des partis avaient été invités à faire connaître, sous forme de notes, leurs vues sur la décentralisation économique. Voici, à titre documentaire, la note remise par la délégation du P.C.B. — C.R.

Le Parti communiste de Belgique estime que les trois régions constitutives du pays : Flandre, Wallonie, Bruxelles doivent être dotées d'institutions leur permettant d'exercer dans les domaines économiques et sociaux la plénitude de leurs droits régionaux.

Cette notion est parfaitement compatible avec l'existence d'institutions nationales exerçant dans les mêmes domaines les fonctions de coordination indispensables et se réservant les secteurs d'intérêt national.

Il sera expressément déterminé quels sont les pouvoirs réservés au pouvoir central en matière : d'économie et d'énergie, d'emploi, de travaux publics, de santé publique et de commerce extérieur.

Les pouvoirs non expressément réservés au pouvoir central seront attribués aux régions.

INSTITUTIONS REGIONALES

1) Dans chaque région il y aura une Assemblée, élue au suffrage universel. Elle sera dotée dans toutes les matières économiques et sociales non expressément réservées au pouvoir central des pouvoirs législatifs et réglementaires.

Elle contrôlera l'Exécutif et les divers organismes spécialisés dont elle désignera les membres. Elle assurera les rapports avec le pouvoir central.

Dans une première étape, on peut concevoir que l'Assemblée ne soit pas élue au cours d'une consultation électorale spéciale. Dans ce cas, elle serait composée des élus de chacune des régions au Parlement national. Celui-ci délèguerait à chaque assemblée régionale les pouvoirs qui lui sont nécessaires. La délégation de pouvoirs implique que l'Assemblée régionale soit composée uniquement d'élus.

2) Chaque Assemblée élirait un Exécutif *responsable devant elle assurant l'exécution courante des décisions de l'Assemblée, supervisant et coordonnant l'activité des institutions spécialisées. Pourrait être adjoint à cet Exécutif un représentant du pouvoir central.*

3) A côté de l'Assemblée serait créé un Conseil Economique et Social *composé des représentants des diverses forces économiques et sociales. Il aurait une compétence d'avis.*

4) Dans chaque région serait constitué un organisme économique spécialisé. *Celui-ci serait subdivisé en départements diversifiés chargés des problèmes : de la planification, du développement et de l'aménagement du crédit, des investissements et de gestion, de la promotion industrielle.*

FINANCEMENT

Un accord de répartition serait élaboré à l'échelon central pour attribuer au pouvoir central et aux pouvoirs régionaux la quote-part des ressources financières nationales qui leur serait attribuée.

Pour le surplus, chaque région disposerait de pouvoirs autonomes pour la levée d'impôts régionaux et la négociation d'emprunts particuliers.

GEORGES PAPY

Révolution dans l'enseignement de la mathématique

— *Pourquoi une Révolution dans l'enseignement de la Mathématique ?*

— Qu'on le veuille ou non, il y a eu une Révolution dans la science mathématique elle-même. Il est inévitable qu'elle ait de profondes répercussions dans tout bon enseignement.

D'autre part, le domaine des applications de la mathématique s'est tellement élargi que la société moderne exige que l'on enseigne dorénavant la mathématique comme un outil destiné à être utilisé.

— *Cela change-t-il quoi que ce soit ? La mathématique n'a-t-elle pas toujours eu des applications ?*

— Il est bien vrai que la mathématique a toujours eu des applications. Celles-ci sont même à l'origine de l'effort consenti par l'Homme pour créer l'outil mathématique. Jusqu'à une date fort récente, ces applications qualitativement importantes pouvaient être confiées à ce groupe très peu nombreux d'individus qui de tous temps allaient d'emblée vers la spéculation mathématique. Pour les autres le cours de math. relevait plutôt de la culture générale, vague teinture et préalable arbitraire imposé par certains examens.

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la Société exige que la mathématique soit enseignée à tous les enfants comme un outil dont ils pourraient avoir besoin dans leur métier.

— *A tous les enfants ? Pensez-vous vraiment que TOUS les enfants qui ont aujourd'hui douze ans devront utiliser de la mathématique comme un outil dans leur profession quand ils seront arrivés à l'âge adulte ?*

— Non ! Certains en rendront peut-être grâce aux Dieux, il existe encore aujourd'hui des domaines où l'exercice de la pensée rationnelle n'a pas pénétré. Et dans bien des professions qui relèvent de domaines déjà mathématisés, il y a encore place pour des tâches qui ne nécessitent guère de connaissances spéciales en mathématique.

— *Ces réflexions ne limitent-elles pas la portée de vos assertions antérieures ?*

— Par quel moyen faire la distinction, parmi les enfants qui ont aujourd'hui douze ans, entre ceux qui devront utiliser la mathématique plus tard et ceux qui pourront s'en dispenser ? Il est déjà impossible de déterminer pour chaque enfant quelle sera sa profession ultérieure. Et même si nous parvenions à faire cette discrimination avec suffisamment de sûreté, serions-nous tellement plus avancés ? Il est possible et même probable que certaines professions, aujourd'hui à l'abri de l'influence mathématique, soient envahies par celle-ci d'ici peu d'années.

— Pourriez-vous donner des exemples de phénomènes aussi rapides, ayant eu lieu dans un passé récent ?

— Cette question ne peut que susciter l'embarras du choix. Bornons-nous à signaler certains domaines de la philologie. Il y a peu d'années, philologues, littérateurs et linguistes étaient persuadés que, par sa finalité même, leur domaine était à l'abri de toute contamination mathématique. Or, il existe depuis bientôt dix ans, une Faculté de Linguistique Mathématique à l'Université de Léningrad. Partout dans le monde, la linguistique utilise des concepts mathématiques.

Plutôt que de multiplier les exemples, concluons que s'il est peut-être exact que certains élèves de douze ans ne seront pas obligés de devoir utiliser de la mathématique comme un outil dans leur métier d'adulte, *tout se passe comme si* — pour employer une expression chère aux physiciens de jadis — *tout se passe comme s'il en était ainsi.* L'enseignant doit regarder chaque enfant de douze ans comme susceptible de devoir utiliser plus tard la mathématique comme un outil indispensable dans sa profession.

— Est-il possible d'enseigner de la mathématique valable à tout le monde ? N'a-t-on pas parlé depuis longtemps d'une certaine bosse, affliction ou privilège des seuls êtres qui pourraient accéder aux ésotérismes de cette science ?

— Il est vrai qu'il existe des textes très anciens qui, sous une forme ou une autre, font état d'une sorte de discrimination à priori en vue de l'accès à la mathématique.

— Un tel point de vue a-t-il pu être défendu si longtemps sans fondement ?

— Il n'entre nullement dans mes intentions de contester le fondement de ce point de vue antérieur.

— Par quel miracle, ce qui était justifié jadis cesserait brusquement de l'être ?

— Ce qui a été vrai, peut cesser de l'être et l'utopique devenir raisonnable et possible. Certains hommes viennent de mettre le pied sur la Lune, ce qui dans les expressions populaires de presque toutes les langues était regardé comme le type même de la chose impossible.

— Quels événements objectifs peuvent avoir aujourd'hui brusquement supprimé la réalité de la bosse mathématique ?

— Le fantastique élargissement des domaines d'application de la mathématique a fait naître le désir maintes fois formulé de l'enseigner à tout le monde... ou en tous cas d'initier le plus d'enfants possible.

Pour la première fois, une pression sociale s'exerce pour enseigner la mathématique pratiquement à tout le monde de manière efficace. Cette motivation n'existait pas jadis.

— N'est-ce pas sous-estimer les importantes applications que la mathématique eut dans le passé ?

— Loin de moi cette idée. Les applications de la mathématique eurent lieu jadis dans des domaines importants mais restreints de l'activité humaine : physique, art de l'ingénieur et quelques applications dans

les sciences économiques et en algèbre financière. Elles n'occupaient qu'un très petit nombre d'individus. Jusqu'à une date très récente, l'utilisation de la mathématique pour le bien-être de l'humanité a pu être le fait d'authentiques « Very Few ». En l'absence de pressions sociales extérieures, on ne fit guère d'efforts pour améliorer l'enseignement de la mathématique. Sa pédagogie, de création récente, est une science nouvelle. En l'absence d'un milieu fécondant, il lui était impossible de naître plus tôt.

— *Ainsi serait-ce essentiellement à la suite d'éléments extérieurs, qu'un bon enseignement de la mathématique est aujourd'hui devenu possible ?*

— N'allons pas trop vite. Ne simplifions pas trop. Actions et réactions interviennent ici simultanément. La mathématique du passé n'avait d'application que dans des domaines spéciaux de l'activité humaine, alors qu'aujourd'hui son champ d'influence laisse peu de territoires inviolés. La relation mutuelle mathématique-société s'en trouve profondément modifiée. Cette métamorphose est le fruit d'une évolution symétrique et convergente de la mathématique et de la société. Ce n'est pas la société de jadis qui a brusquement reconnu l'importance de la mathématique d'antan. Au contraire, une nouvelle mathématique impose sa présence à une nouvelle société.

— *Mathématique nouvelle : voulez-vous dire par là qu'il y a rupture totale vis-à-vis du passé et création « Ab Ovo » d'une discipline nouvelle qui renie la science de jadis ?*

— La mathématique d'aujourd'hui est fille de celle de jadis au même titre que la société moderne est fille de l'histoire... ce qui n'empêche la société actuelle d'être bien différente de celle de jadis. L'évolution récente a été très rapide tant en ce qui regarde la société qu'en ce qui concerne la science. La jeunesse d'aujourd'hui étonne ou scandalise parfois ses aînés. Certains mathématiciens formés à la science de jadis se trouvent dans la position de la poule qui a couvé un canard.

— *Si cette modification surprend certains mathématiciens professionnels, n'est-il pas téméraire d'imaginer qu'elle soit un bienfait pédagogique ?*

— Bien au contraire : en élargissant considérablement son champ d'application, la mathématique s'est diversifiée et humanisée. Les supports concrets de la mathématique du temps passé appartenaient à un monde limité dans lequel il fallait pénétrer pour accéder à la science de ce temps. Le professeur de math. d'aujourd'hui est dans une situation privilégiée. Il peut mathématiser de façon valable une palette extrêmement variée de situations. Leur multitude offre plus de chances d'intéresser les enfants.

— *S'il est vrai que la mathématique n'a pas renié son passé, n'en faut-il pas conclure que la contribution moderne consiste en des apports nouveaux qui s'ajoutent à la récolte antérieure ? N'est-il pas dès lors raisonnable de commencer par le commencement et d'enseigner d'abord la mathématique du passé, quitte à ajouter « in fine » d'importants compléments de résultats plus récents ?*

— Il est vrai qu'en de certains moments le développement de la mathématique a connu des périodes planes où les fondements mêmes n'étaient pas mis en question et où le progrès pouvait être assimilé à une cueillette de nouveaux fruits s'accumulant sur les trésors antérieurs. Le malheur veut que trop souvent l'homme de la rue s'imagine que le progrès scientifique procède toujours exclusivement de cette manière.

On en déduit par une sorte de corollaire qu'il convient d'accroître toujours la longueur des études parce que les enfants doivent apprendre de plus en plus. Heureusement rien n'est aussi faux. La science progresse aussi par la mise en évidence de concepts unificateurs et simpli-

ficateurs qui permettent d'oublier momentanément certains résultats regardés jadis comme fondamentaux. Dans le cas éventuel où ils s'avéreraient importants, ils pourraient être retrouvés comme des conséquences presque immédiates de résultats plus généraux. Il arrive souvent qu'en progressant, au lieu de se compliquer, la science se simplifie.

— *Les concepts de la mathématique moderne sont le résultat des efforts des mathématiciens antérieurs. Même si l'on peut oublier certains résultats du passé, n'est-il pas nécessaire pour accéder aux concepts nouveaux, de refaire en raccourci la pérégrination historique qui permit de les découvrir ?*

— La genèse de chaque concept nouveau en mathématique peut s'expliquer par le désir de résoudre les problèmes posés par la mathématique antérieure. Chaque fois qu'un homme de science expose des idées nouvelles à ses confrères, il parle leur langue et essaye d'éclairer les concepts nouveaux à partir des exemples qui leur sont familiers, qui sont évidemment tirés de la mathématique antérieure. Mais ce n'est pas la seule manière de procéder. L'expérience a montré que tous les concepts importants de la mathématique d'aujourd'hui se trouvent d'une manière vague dans la connaissance commune. L'œuvre de l'enseignant doit consister à les en faire sortir et à les affiner de manière qu'ils deviennent d'authentiques concepts mathématiques.

— *Qu'entendez-vous exactement par « connaissance commune » ?*

— Il y a peu d'années, certains pédagogues de la mathématique ont éprouvé le besoin de forger ce vocable afin de désigner une sorte de connaissance authentique que malheureusement l'enseignant a trop souvent feint d'ignorer. Par la « connaissance commune » d'un enfant ou d'un homme — à un moment quelconque de son développement — nous entendons tout ce qu'il sait, sans l'avoir jamais appris à l'école ; et c'est énorme... Un mauvais enseignement est souvent en conflit avec la « connaissance commune ».

Quiconque a été sur les bancs de l'école se souvient de situations où l'enseignant inhibait littéralement l'enfant pour lui imposer un tempo plus lent, alors qu'il avait une velléité de brûler les étapes.

Tel problème est proposé dans la classe. Certains élèves suggèrent une solution. Le Maître la repousse en disant simplement : « Dans deux ans, tu pourras faire comme ça, mais pas maintenant. »

— *Pourriez-vous nous donner quelques exemples à ce sujet ?*

— Ils foisonnent, hélas ! Dans les pays européens qui utilisent l'échelle Celcius de température, les très jeunes enfants sont mis en contact par le bulletin du temps avec les nombres négatifs. Ils savent parfaitement que -5 indique une température plus froide que -3, et que ces températures diffèrent de deux degrés. Il n'empêche que dans ces mêmes pays, les nombres négatifs ne sont souvent introduits à l'école qu'à l'âge de douze ou treize ans.

Bien plus, il arrive que pour aiguiser l'attention de l'élève on lui pose le problème chausse-trape que voici :

Un négociant achète du drap pour 3.500 francs et le revend à 3.000 francs. Quel est son bénéfice ?

Certains enfants répondent tout naturellement -500... et leur réponse parfaitement correcte est rejetée dans les ténèbres extérieures et qualifiée de fausse. Des enseignants commentent la situation en proclamant avec une grande force dogmatique :

— 500 n'est pas un nombre...

Leur pouvoir pédagogique impose à l'enfant une régression artificielle. Plus tard, d'autres enseignants dépenseront des trésors de pédagogie pour les libérer de ce conditionnement artificiel et leur faire

admettre que — 500 est un nombre... ce qui était simplement le point de vue spontané que l'enfant avait tiré de sa « connaissance commune ».

Autre exemple typique :

La soi-disant résolution des problèmes par l'arithmétique à l'école primaire. Cette méthode date d'avant la mise en évidence des algorithmes de l'algèbre qui n'est guère enseignée au niveau primaire. Le plus souvent, l'enfant en prend connaissance en fraude par le contact avec un frère plus âgé ou avec un adulte. Néanmoins, la méthode algébrique reste interdite par l'instituteur. Il est fréquent que l'enfant résolve d'abord le problème par l'algèbre et mime ensuite plus ou moins adroitement un pseudo-raisonnement arithmétique pour plaire au pouvoir. Presque toujours l'instituteur lui-même résoud d'abord le problème par l'algèbre parce que c'est plus commode et infiniment plus sûr. Le Maître qui connaît l'outil algébrique a tout naturellement perdu la dextérité nécessaire pour manier comme il convient l'archaïque raisonnement arithmétique. Chaque fois qu'un technicien dispose d'un nouvel outil, il se trouve dispensé d'encore s'entraîner à l'utilisation des moyens archaïques antérieurs.

La situation que nous venons de décrire est impressionnante : Maître et élève utilisent l'outil le mieux adapté, mais le contexte scolaire les incite à se jouer mutuellement une dérisoire comédie.

— Votre dernier exemple concerne l'utilisation d'un outil. N'est-il pas constant que l'apprentissage de techniques perfectionnées impose une initiation progressive ?

— Tout ne doit pas s'enseigner d'emblée. La méthode progressive garde une place privilégiée dans un enseignement moderne de la mathématique. Il convient de bien choisir les situations de départ. L'utilisation de moyens archaïques et de méthodes périmées n'est presque jamais un bon début.

« Quand les parents offrent une bicyclette à leur fils, ils ne lui imposent pas d'abord quelques exercices à la draisienne, ils lui donnent d'emblée la bicyclette la plus moderne avec chaîne et changement de vitesses. » (Jean Dieudonné)

Quand les mêmes parents décident de se procurer une automobile, ils s'abstiennent de prendre des leçons de cocher de fiacre. Ils font leur apprentissage d'emblée dans une auto-école qui les met très rapidement au volant d'une voiture du vingtième siècle.

Si l'enseignement professionnel de la chaussure suivait les mauvaises habitudes de l'initiation traditionnelle à la mathématique, il procéderait à peu près comme suit :

Première année : la mule égyptienne

Deuxième année : la sandale grecque

Troisième année : le brodequin romain

Quatrième année : la botte moyenâgeuse...

Et jamais la chaussure moderne !

— En évoluant, la mathématique n'aurait pas procédé exclusivement par accumulation de couches sédimentaires successives. Pourriez-vous brièvement nous indiquer quelques caractères de la révolution mathématique ?

— Un jugement d'ensemble sur la mathématique s'acquiert par sa connaissance et sa pratique. En vouloir donner une vue globale à priori à de non spécialistes est difficile et hasardeux. La caractérisation de la trigonométrie qu'ont tenté tant de préfaces de manuels scolaires apparaît futile et dérisoire. Ce n'est qu'après avoir étudié l'ouvrage que l'on sait ce qu'il expose. L'impression qu'il laisse à posteriori est très éloignée des quelques lignes d'introduction.

Tentons par comparaison de faire entrevoir certains aspects des changements qui ont si profondément modifié le visage de la mathématique.

Le domaine de la production économique a connu une mutation assez analogue à l'actuelle révolution de la mathématique lors du passage de l'artisanat à l'industrie.

Le propre de l'artisanat est de placer le centre de gravité sur la chose produite, sur le bibelot créé manuellement ou presque. L'outil y joue un rôle secondaire.

L'industrialisation introduit la machine-outil prodigieusement multivalente. Le but reste toujours la production, mais on comprend que pour y arriver dans les meilleures conditions, on doive souvent attacher plus d'importance à la machine-outil qu'aux objets fabriqués.

La machine-outil économise de l'énergie et elle évite la répétition fastidieuse. Dans la phase artisanale, pour produire des objets identiques, il faut répéter tous les gestes de la création du prototype. A l'époque industrielle, on peut consacrer tous les soins à la création du moule du premier objet, la machine se chargeant de la production automatique et répétée.

— *Y aurait-il des machines-outils en mathématique moderne ?*

— La mathématique moderne, c'est la mathématique qui a abandonné la phase artisanale et est entrée dans l'ère industrielle. Les grandes structures de la mathématique d'aujourd'hui sont l'analogue des machines-outils de l'industrie. Elles permettent des économies de pensée et évitent la répétition fastidieuse de certains raisonnements. Ceux-ci sont remplacés par une démarche unique faite une fois pour toutes au niveau de la machine-outil et applicable d'emblée dans une multitude de situations particulières.

— *Ces machines-outils mathématiques ne sont-elles pas des monstres terrifiants d'abstraction ?*

— Bien au contraire, à condition que leur introduction ait lieu le plus tôt possible dans l'enseignement.

Ce n'est pas après avoir tout fabriqué à la main, après l'édifice construit, qu'il convient de présenter les machines qui auraient permis d'éviter tant d'efforts.

Les structures de la mathématique peuvent et doivent être introduites progressivement, dès le plus jeune âge, et servir à l'édification du monument. Leur vertu et le pouvoir qu'elles donnent à l'homme, apparaissent alors évidentes et constituent une forte motivation et un perpétuel encouragement à l'effort de compréhension.

Les démarches de la mathématique d'aujourd'hui correspondent à des actes psychologiques importants. Les structures accroissent considérablement l'intelligibilité de la science, et facilitent son enseignement.

— *Le passage du stade artisanal à l'ère industrielle est toujours difficile. Comment a-t-on pu faciliter cette mutation dans l'enseignement de la mathématique ?*

— La modernisation de toute branche d'industrie doit vaincre les résistances psychologiques d'un certain nombre de spécialistes de la discipline. Il ne pouvait en être autrement au sujet de l'enseignement de la mathématique. Mais cet aspect de la question est subsidiaire. En technique comme en mathématique, la voie du progrès triomphe toujours par l'avantage qu'elle donne à ceux qui l'empruntent.

La réforme de l'enseignement de la mathématique ne se gagne pas par la propagande mais par le travail de recherche scientifique en pédagogie de la mathématique consenti en vue de résoudre sans à priori

et par l'expérience les incontestables problèmes que pose l'actuelle mutation.

— Pourriez-vous nous indiquer quelques aspects de telles recherches ?

— Afin de vous répondre, je vais classifier en schématisant quelque peu. Les divers aspects de cette recherche se tiennent et ont entre eux d'importantes réactions mutuelles dont il importe de tenir compte à chaque instant.

Pour la facilité du discours, on peut d'abord distinguer l'aspect mathématique de ces recherches.

— Je croyais que la réforme actuelle visait à transmettre les résultats acquis par les mathématiques modernes. Ces découvertes étant faites, pourquoi faut-il de nouvelles recherches à caractère mathématique afin de les enseigner ?

— Par la force même des choses, tous les mathématiciens professionnels contemporains ont eu une formation traditionnelle. Ils entrevoient éventuellement a posteriori comment on aurait pu reconstruire l'édifice. Les grandes synthèses qu'ils écrivent sont destinées aux mathématiciens professionnels. De tels exposés ne se soucient nullement de présenter une difficulté croissante.

La reconstruction de la maison au niveau des élèves restait entièrement à entreprendre. Elle posait d'authentiques problèmes de mathématique assez analogues aux vrais problèmes de mathématique appliquée, en ce sens qu'ils exigent une solution respectant des impératifs extérieurs.

La reconstruction de la mathématique au niveau des élèves doit tenir compte de leur âge et de leurs possibilités de raisonnement. Les difficultés d'ordre mathématique et logique doivent être présentées de manière progressive.

— Ainsi la réforme de l'enseignement de la mathématique serait davantage une modernisation du contenu plutôt qu'une rénovation de la méthode d'enseignement.

— Modernisation du contenu ET rénovation de la méthode d'enseignement. Il va de soi que la reconstruction que je viens d'évoquer ne pouvait s'effectuer en tour d'ivoire.

Au fur et à mesure de la création de l'édifice, il convenait simultanément d'en expérimenter l'enseignement. C'est dans ces classes expérimentales qu'ont été créés les moyens pédagogiques nouveaux qui permettent actuellement l'enseignement de la mathématique moderne au niveau secondaire et primaire.

— Pourriez-vous donner un aperçu de quelques-uns de ces moyens pédagogiques nouveaux ?

— On dit souvent que la mathématique d'aujourd'hui est relationnelle. En fait, dès que l'on écrit une égalité, une inégalité ou que l'on parle de parallélisme ou de perpendicularité, on évoque des relations. De tous temps, les relations ont été utilisées entre des objets mathématiques.

Quand on dit que la mathématique d'aujourd'hui est relationnelle, on veut souligner que dans la vision moderne, les relations sont devenues d'authentiques objets mathématiques étudiés en tant que tels.

L'étude des relations était présentée le plus souvent dans les traités d'algèbre sous une forme extrêmement abstraite, entièrement dépourvue de support intuitif.

La méthode des graphes de couleur que j'ai introduite dans l'enseignement dès 1959, a changé la situation de fond en comble en fournissant à la fois un support intuitif et un langage idéogrammatique. Parfaitement rigoureux, celui-ci occupe une place intermédiaire entre la réalité concrète et la langue purement conventionnelle. A l'époque de l'art abstrait et de la télévision en couleurs, ces dessins multicolores se sont trouvés d'emblée en concordance de phase avec les enfants d'aujourd'hui, et ont, dès maintenant, complètement modifié l'aspect des manuels scolaires.

Graphes multicolores et démonstrations par bandes dessinées — autre moyen pédagogique nouveau — ont le grand avantage d'être des supports non verbaux de la pensée. Ils ne défavorisent nullement les enfants issus de milieux peu cultivés et concourent a posteriori à l'expression verbale correcte de la pensée.

— *Comment rendre instituteurs et professeurs aptes à utiliser ces nouvelles méthodes pour enseigner la mathématique moderne ?*

— Le diplôme de docteur en médecine ne limite pas l'exercice de l'art aux thérapeutiques effectivement enseignées à l'Université. Tout médecin a le droit et le devoir de faire bénéficier ses patients des découvertes les plus récentes de la science et de leur administrer les médicaments les plus modernes.

Ainsi en va-t-il pour les enseignants. Leur diplôme leur donne le droit et le devoir de faire bénéficier leur enseignement des apports les plus récents de la pédagogie de la mathématique.

— *Ceci exige de leur part un effort d'information considérable. Comment les aider dans cette tâche ?*

— De plus en plus, la fonction d'instituteur ou de professeur n'est plus exclusivement enseignante mais devient partiellement étudiante. Parfaire sa formation de manière continue est aujourd'hui pour chaque enseignant un devoir dont il doit être conscient et dont il serait souhaitable que les Autorités responsables tiennent compte. De nombreux livres de mathématique et d'enseignement de la mathématique ont été publiés à l'intention des instituteurs et des professeurs du secondaire. Les dirigeants du Centre Belge de Pédagogie de la Mathématique sont consultés dans le monde entier pour l'organisation de cours de formation continue à l'intention des enseignants. Partout s'organisent stages et congrès. Les enseignants de ce pays comme d'ailleurs ceux du monde entier ont prouvé leur bonne volonté et leur dévouement en suivant très nombreux et spontanément les cours de recyclage qui leur étaient offerts, ou même en acceptant bénévolement de faire des exposés à l'intention des collègues. Les Autorités responsables se trouvent aujourd'hui devant cette réalité. La formation continue doit être reconnue officiellement comme partie intégrante de la tâche de l'enseignant. Il serait donc normal de diminuer de quelques heures les obligations enseignantes d'un professeur plein-temps.

Aux enseignants et à leurs syndicats d'atteindre cet objectif.

JOHAN KAHK *

Une nouvelle science historique ? **

Ces dernières années, les propos assez pessimistes au sujet de la science historique se sont faits plus fréquents dans les colonnes des revues scientifiques et dans les ouvrages de vulgarisation. Un chœur varié nous assure que la science historique est au seuil de la faillite, a reconnu, en 1966, l'historien et philosophe ouest-allemand R. Wittram (1). Le lecteur peut même être amené à croire que « l'histoire n'est que sornette, légendes édifiantes sur des thèmes du passé, indispensables pour la satisfaction des besoins politiques courants, aussi bien libéraux que conservateurs ». Tel est le commentaire du sociologue américain bien connu C. Wright Mills, selon lequel « l'essentiel de la science historique ne répond déjà plus aux impératifs actuels ». (2) « La science historique se désagrège. Elle est comme un glaçon au début du printemps arctique » (3), écrivait non sans mélancolie l'historien ouest-allemand O. Anderle, en 1957.

J.D. Bernal, éminent historien des sciences, a étendu son scepticisme à toutes les branches des sciences de la société. « Toutes ces études ne peuvent être classées comme sciences que dans la mesure où elles emploient des méthodes scientifiques utilisées dans les sciences naturelles..., écrit-il. — Par conséquent, de nombreuses parties de ces disciplines sont des sciences uniquement par courtoisie ou à des fins de recherche... En réalité, elles se fondent imperceptiblement dans les formes non scientifiques de la religion, de la littérature et des arts... Effectivement, beaucoup de ce qu'il y a de meilleur dans la science sociale d'aujourd'hui et du passé peut être trouvé dans les romans et les poèmes, dans les pièces et les films ». (4)

---

* Membre correspondant de l'Académie des Sciences de la R.S.S. d'Estonie.

** Nous reproduisons cet article avec l'autorisation obligeante de la revue soviétique « Sciences Sociales d'Aujourd'hui », publiée par l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S.

(1) R. Wittram. Zukunft in der Geschichte. Zu Grenzfragen der Geschichtswissenschaft und Theologie. Göttingen. 1966, 3. 27.

(2) C. Wright Mills. The sociological imagination. New York. 1961, p. 157.

(3) « Historische Zeitschrift », 1957, Heft 2, S. 331.

(4) J.D. Bernal. Science in History. London. 1954, p. 695.

Ces dernières années, nous avons assisté également à un phénomène aussi particulier que la naissance de sciences historiques nouvelles, « authentiquement scientifiques ». C. Wright Mills écrit que « de nombreux historiens parlent maintenant, plutôt fougueusement selon moi, d'une « histoire scientifique » et tentent dans leurs travaux d'utiliser des méthodes extrêmement formalistes et parfois même explicitement antihistoriques ». (5) Un groupe d'historiens anglais considère la parution du livre de P. Laslett « Le monde que nous avons perdu » (6) comme le premier signe avant-coureur de la création d'une nouvelle science historique. Parmi les historiens américains, on parle aussi d'une histoire nouvelle (ou d'une nouvelle histoire économique) (7).

Bien entendu, ces initiatives ont provoqué des débats animés. Certains historiens font preuve non seulement de scepticisme, mais même d'inquiétude. Dans une adresse aux membres de l'Association historique américaine en décembre 1962, son président, le Dr Carl Brindenbaugh, a évoqué le danger d'une pénétration dans la discipline historique des « méthodes déshumanisantes des sciences sociales ». (8) Dans le même temps, d'autres historiens mettent de grands espoirs dans l'application des nouvelles méthodes et avant tout l'utilisation des calculatrices modernes dans les recherches historiques. (9)

Mais de quoi s'agit-il donc ? Qu'y a-t-il derrière l'insatisfaction, parfois assez violemment exprimée, de l'état actuel de l'histoire en tant que science ? Faut-il effectivement créer une nouvelle science historique ?

Lorsque, à la fin du XIXe siècle, l'Université de Cambridge entama l'édition de sa « Grande Histoire Moderne », ses auteurs exprimèrent la sereine assurance que « toute l'information nécessaire était accessible et que le temps était arrivé où l'on pouvait résoudre tous les problèmes ». L'histoire était considérée comme capable des mêmes exploits que les autres sciences. Une soixantaine d'années plus tard, après la seconde guerre mondiale, les auteurs d'une nouvelle édition de cette série évoquaient avec une ironie amère l'optimisme de leurs prédécesseurs et reconnaissaient que parmi les historiens on voit se répandre une attitude sceptique envers leur science, l'opinion que puisque « tous les jugements historiques impliquent des points de vue personnels et la personnalité même du chercheur, un jugement en vaut un autre et il n'y a pas de vérité historique objective ». (10) L'évolution dans les vues des auteurs de l'« Histoire Moderne » de Cambridge fait écho à la diffusion des idées agnostiques et pessimistes, du désespoir et de l'absence de foi aussi bien dans l'avenir de l'humanité, que dans les possibilités et les capacités de leur science.

Pour R. Wittram, l'histoire est devenue une sorte de substance périlleuse. Sur chaque problème plus ou moins complexe, l'historien se heurte, selon lui, à des phénomènes si divers et si contradictoires que n'importe quelle formule peut s'avérer inopérante. « On en a fini avec l'illusion que nous avons affaire à quelque chose de matérialiste et de cohérent en histoire », écrit-il. (11)

---

(5) C. Wright Mills. Op. cit., pp. 156-157.

(6) P. Laslett. The world we have lost. 1965.

(7) Cf. L. Davis. Professor Fogel and the new economic history. « The economic history review ». Second series. Vo. XIX. Dec., 1966, N° 3, p. 657 ; W.O. Aydelotte. Quantification in History. « The American historical review ». 1966, N° 3, pp. 803-804, 824 ; R.W. Fogel. The new Economic History. « The economic history review ». Second series. Vol. XIX, N° 3, pp. 642-643.

(8) « American history and the social Sciences ». Ed. by E.N. Saveth. L. 1964, p. 3.

(9) C.C. Andrae. Clio inför automationen. « Historisk tidskrivt », 1965, N° 1 ; J. Weibull. Kvantitativ metod in historisk forskning. « Historie », 1966, N° 1.

(10) Cité d'après E.H. Carr. What in history. L. 1964, p. 8.

(11) R. Wittram. Op. cit., S. 27, 28, 48.

Cette attitude pessimiste est due aux événements récents. C'est la mentalité d'une génération perdue, constate l'historien anglais E.H. Carr, les réflexions amères de gens qui se sont convaincus que la société bourgeoise n'était pas la seule possible. C'est la mentalité de gens chez qui le renforcement de positions du socialisme suscite un sentiment de peur et de désespoir. (12)

Le livre de l'historien allemand O. Spengler « Le déclin de l'Occident » exprime avec une netteté particulière ce désespoir de la bourgeoisie. L'histoire de l'humanité y est représentée comme un cycle de catastrophes réitérées et absurdes. Lénine écrivait à ce sujet, en 1922, que « la vieille Europe bourgeoise et impérialiste, habituée à se considérer comme le nombril du monde, a pourri sur pied et a éclaté au cours du premier massacre impérialiste, comme un abcès puant. Les Spengler et tous les petits-bourgeois instruits capables de l'admirer (ou du moins de s'en occuper) ont beau geindre à ce sujet, ce déclin de la vieille Europe ne constitue qu'un épisode dans l'histoire de la chute de la bourgeoisie mondiale... » (13)

Très souvent, quand on parle de la crise de l'histoire, il s'agit en fait de lamentations sur l'effritement des conceptions non marxistes de l'histoire, de la crise des méthodes descriptives périmées de l'historiographie bourgeoise. Mais on ne peut oublier non plus d'autres aspects de ce phénomène. L'aspiration à appliquer des méthodes et des procédés de recherche nouveaux peut traduire aussi une quête créatrice. Parmi les savants non marxistes, cela peut témoigner aussi d'une insatisfaction de l'opposition, traditionnelle dans la science bourgeoise, de l'histoire et des sciences de la nature. On discerne parfois des nuances mélancoliques dans les tristes jugements sur l'histoire. Pendant des décennies les savants allemands ont enseigné qu'outre le fait que l'histoire est soumise elle aussi aux règles les plus générales de la logique, son étude et les sciences de la nature sont situées aux antipodes, écrivait E. Wind dans le recueil « La philosophie et l'histoire » ; le premier devoir de chaque historien, continuait-il, est de s'abstenir de toute sympathie envers les idéaux de gens qui voudraient réduire le monde entier à des formules mathématiques ». (14) Dans les classifications des sciences élaborées par les philosophes idéalistes, l'histoire est à l'opposé des sciences exactes.

La naissance du marxisme a marqué aussi un tournant radical dans les rapports entre les sciences de la nature et les sciences sociales. K. Marx et F. Engels estimaient que l'on pouvait et devait étudier les processus sociaux précisément de la même manière que les processus naturels. D'après « mon point de vue ... *le développement de la formation économique de la société* est *assimilable* à la marche de la *nature et à son histoire* ... » (15), indique K. Marx dans la préface au Ier tome du « Capital ». Comprenant fort bien qu'en tant que spécialiste des sciences sociales, il pouvait utiliser des méthodes très semblables à celles des physiciens et des expérimentateurs, il savait pertinemment qu'il serait absurde de vouloir découvrir dans la société des lois « copiant » à un degré quelconque celles de la nature. En objection au philosophe allemand F. Lange, K. Marx indiquait que l'application des concepts biologiques aux sciences sociales est *en général une phrase.* (16) Marx n'oubliait jamais la différence fondamentale entre le développe-

---

(12) R.H. Carr. Op. cit., pp. 8, 97-98.

(13) V. Lénine. Pour le 10e anniversaire de la « Pravda ». Œuvres. Paris-Moscou. T. 33, p. 356.

(14) E. Wind. Some points of contact between history and natural science. « Philosophy and History ». N.Y. 1963, pp. 255-256.

(15) K. Marx. Le Capital. Paris. Editions Sociales. Livre premier. T. I, p. 20.

(16) V. Lénine. L'empiriocriticisme et le matérialisme historique. Œuvres. Paris-Moscou. T. 14, p. 342.

ment dans la nature et dans la société, à savoir que, dans la société, nous avons affaire à un milieu social se modifiant rapidement et profondément, et que c'est précisément ce qui complique au plus haut point l'étude des processus sociaux en les marquant du sceau de l'historisme. (17) Mettant en garde contre le report simpliste des lois naturelles dans le domaine des sciences sociales, les fondateurs du marxisme indiquaient avant tout que, dans ce dernier cas, nous avons affaire à des phénomènes plus complexes, historiques. Mais certaines lois se manifestant dans l'étude des phénomènes les plus complexes de la nature peuvent s'exercer aussi dans la société. En citant les cas des échanges de marchandises où l'objet peut formellement avoir un prix sans avoir une valeur, Marx poursuit : « Le prix devient ici une expression imaginaire, comme certaines grandeurs en mathématique ». Le capitalisme est caractérisé par Marx comme « un système de production où la règle ne fait loi que par le jeu aveugle des irrégularités qui, en moyenne, se compensent, se paralysent et se détruisent mutuellement ». (18)

Le 31 mai 1873, K. Marx écrivait à F. Engels : « ... Tu connais les tableaux où sont portés les prix, les discountrate (taux d'escompte), etc., etc., avec les fluctuations qu'ils subissent au cours de l'année, représentées par des courbes en zig-zag qui montent et descendent. J'ai tenté, à différentes reprises, de calculer — pour analyser les crises — ces ups and downs (hauts et bas), comme on analyse des courbes irrégulières, et j'ai cru possible et je crois encore que c'est possible) de déterminer mathématiquement à partir de là les lois essentielles des crises ». (19) Etudiant différents aspects du développement social et économique, K. Marx et F. Engels savaient aborder les documents statistiques dont ils disposaient comme des séries numériques et ils mettaient en évidence les rapports découverts entre eux. Sur la base des documents relatifs à l'évolution économique de l'Europe au milieu du XIXe siècle, F. Engels en est venu, en 1886, à la conclusion que si « la puissance de production augmente en raison géométrique, l'extension des marchés augmente, si l'on met les choses au mieux, en raison arithmétique ». (20) Abordant les problèmes démographiques, K. Marx écrivait que « non seulement le chiffre des naissances et des décès y est très élevé, mais les diverses catégories de cette surpopulation à l'état stagnant s'accroissent, et par conséquent, des subsistances sur lesquelles elles végètent ». (21) Les raisonnements de Marx sur les problèmes de la démographie historique sont pleins d'enseignement pour l'étude de sa méthode historique. « Une loi de la population abstraite et immuable n'existe que pour la plante et l'animal, et encore seulement tant qu'ils ne subissent pas l'influence de l'homme », (22) déclare K. Marx. Mais dans une situation historique complexe, la loi de l'accumulation capitaliste, déterminant aussi la dynamique de la démographie, prend l'aspect mystifié d'une loi de la nature. En fait, elle a une précision mathématique. Pour employer une expression mathématique, écrit K. Marx, la grandeur de l'accumulation est une variable indépendante et la grandeur du salaire une variable dépendante et non pas inversement. K. Marx a su exprimer les lois de processus historiques concrets comme les processus démographiques, avec la précision des formules mathématiques.

Les exemples cités sur l'analyse des phénomènes sociaux par des méthodes mathématiques concernaient les processus économiques, dans

---

(17) V. Lénine. Le contenu économique du populisme. Œuvres. Paris-Moscou. T. 1, p. 489.

(18) K. Marx. Le Capital. Op. cit., p. 112.

(19) Lettre de Marx à Engels, du 31 mai 1873. Voir Lettres sur le Capital. Paris. Editions Sociales. 1964, p. 143.

(20) F. Engels. Préface à l'édition anglaise. Dans : « K. Marx. Le Capital ». Paris. Editions Sociales. T. I, p. 36.

(21) K. Marx. Le Capital. Paris. Editions Sociales. Livre premier. T. 3, pp. 85-86.

(22) Ibid., p. 74.

telle ou telle mesure les problèmes du développement des forces productives (notamment d'une force productive comme la population). Mais nous estimons que ces observations concrètes peuvent être dans une certaine mesure appliquée à la science historique, mais dans le sens le plus large de ce mot. En effet, l'approche marxiste de l'histoire se distingue précisément par le fait que les chercheurs voient toujours le lien entre les domaines les plus divers de l'activité historique de l'homme et son domaine d'activité majeur et fondamental : le domaine économique. En principe, aucun historien — ni l'historien de la diplomatie, ni l'historien militaire, ni l'historien de la littérature et du théâtre — ne peut, en résolvant ses problèmes spécifiques, laisser en marge les processus profonds du développement et de la modification des forces productives et des rapports de production. L'histoire est un courant ininterrompu et extrêmement large d'événements, champ très bénéfique pour les analyses comparatives. L'historien peut comparer les processus dans différents milieux géographiques (coupe horizontale) et comparer les événements d'un passé plus proche ou plus éloigné (coupe verticale).

L'intérêt des historiens pour les mathématiques est un phénomène qui n'est nullement nouveau. On peut, à cet égard, rappeler les travaux de l'historien français François Simiand. Comme jadis K. Marx et F. Engels, il s'est intéressé aux courbes reproduisant la dynamique de la progression ou de la récession de la production, de l'essor démographique et d'autres phénomènes secondaires. Simiand s'est surtout intéressé à la dynamique des salaires, qu'il a tenté de suivre en France à partir de la fin du XVIIIe siècle. A l'instar des historiens marxistes, il comprenait fort bien l'importance décisive du développement des forces productives et il a fourni une intéressante analyse des cycles de développement économique, bien que l'on ne puisse pas toujours accepter son interprétation des résultats de ces observations. Mais en l'occurrence, c'est la méthode qui importe.

Avant tout, Simiand était très strict et très conséquent dans la critique des sources. Ce qui fut nouveau et important, c'est l'introduction dans cette critique de l'élément de la statistique mathématique et d'une sorte de vérification d'« information », qu'il appelait la vérification interne de la source. Il ne s'intéressait pas simplement à l'authenticité de la source, à la subjectivité ou à l'objectivité des renseignements qu'elle contenait. Il posait aussi les questions suivantes : l'auteur de la source peut-il en général connaître les données dont il parle, comment les comprend-il, de quelle manière lui sont-elles parvenues et dans quelle mesure sont-elles statistiquement représentatives ? Dans le dépouillement statistique des données tirées des sources historiques, il voyait clairement leurs insuffisances et résumait ainsi les résultats infructueux de ses premières recherches : « Le travail ainsi entrepris tâtonnait, piétinait et, au total, n'aboutissait guère qu'à classer les constatations ; ce qui n'était pas sans intérêt, mais ne menait guère à des relations de quelque valeur explicative, ne prenait pas figure de science proprement dite ». (23) Mais, malgré ses insuccès initiaux, Simiand n'a pas perdu confiance dans l'application des méthodes mathématiques. L'utilisation des mathématiques permet de résoudre aisément des questions devant lesquelles les méthodes ordinaires d'analyse s'avèrent inopérantes, écrivait-il. Dans les analyses complexes, le langage des mathématiques est beaucoup plus utile que le langage humain ordinaire. (24)

Les recherches de Simiand ont été poussées par E. Labrousse, G. Lefebvre et d'autres historiens français du groupe de la revue des « Annales ». On ne voit parfois dans leurs travaux qu'une tentative

---

(23) F. Simiand. Le salaire, l'évolution sociale et la monnaie. T. 1. Paris, 1932, p. 7.

(24) F. Simiand. La méthode positive en science économique. Paris, 1912, pp. 107-108.

d'appliquer les méthodes des sciences exactes dans le domaine des recherches historiques. « Les historiens de penchant scientifique suivaient simplement la trace des expérimentateurs », affirme H. Stuart Hughes (25). Ce jugement n'est ni précis ni complet. A l'heure actuelle, les recherches des meilleurs représentants de cette tendance ne sont nullement caractérisées par une imitation aveugle des méthodes des sciences exactes, mais au contraire par un intérêt précis pour les problèmes spécifiquement historiques d'analyse et de mesure des phénomènes qualitatifs. Relevons aussi une application, consciente ou non, des méthodes du matérialisme historique.

A cet égard, il convient de citer l'article de l'historien français A. Soboul publié en Pologne : « La description et la mesure dans l'histoire de la société ». L'histoire, en tant qu'elle s'intéresse à l'homme comme membre de la société, reste en tout une science descriptive, écrit-il. La méthode descriptive prédomine sur la méthode de mensuration, ce qui néanmoins n'implique pas une résignation quelconque ou qu'il faudrait cesser en général de vouloir élucider les rapports descriptibles en mettant en évidence les relations surgissant entre les groupes humains. Alors que dans les études sur l'histoire de l'économie, on peut se borner à une analyse purement quantitative des fluctuations des prix à l'instar de Simiand, par exemple, indique Soboul, dans l'histoire de la société humaine en général, il faut avant tout relever comment réagissaient envers tout cela les différents groupes et couches de la société. Sous cet angle, l'histoire de la société constitue sans doute une histoire quantitative, mais cependant à la condition que les chiffres dont elle use ne soient pas réduits à des abstractions éloignées de l'homme et de la société. Une claire compréhension de tous les périls qui menacent les historiens dans les labyrinthes des chiffres abstraits et de la part de la magie des nombres n'arrêtent nullement Soboul dans sa volonté de dépasser la simple description vers la mesure. On peut analyser aussi quantitativement toute activité humaine, déclare-t-il. En général, on peut dire que les phénomènes de la lutte des classes sont passibles d'une analyse statistique, qu'ils aient un caractère individuel (comme dans les campagnes au XVIIIe et au XIXe siècles) ou collectif ; cependant, la conscience de classe se rapporte avant tout au domaine de la description qualitative. (26) C'est précisément une telle appréciation dialectique — aussi bien des méthodes de l'analyse statistique que de l'analyse qualitative approfondie — qui est propre aux travaux de Lénine sur l'histoire du mouvement révolutionnaire et de la presse ouvrière en Russie. (27)

Les tentatives de rapprocher l'histoire des autres branches de la science, de lui appliquer des méthodes mathématiques est un trait caractéristique et important dans l'histoire de la science historique. Ces recherches ne seraient visiblement pas aussi difficiles si les auteurs n'étaient pas paralysés par des conceptions métaphysiques sur la nature de la science historique opposant celles-ci aux sciences naturelles. Près d'un demi-siècle avant Simiand, Marx et Engels, nous l'avons vu, abordaient dialectiquement les questions de méthode et de méthodologie dans les recherches concernant les sciences sociales et considéraient l'application des mathématiques dans ces sciences non seulement comme possible en principe, mais aussi comme utiles.

Une nouvelle étape s'ouvre à cet égard après la seconde guerre mondiale, quand les chercheurs accèdent à un nouvel et puissant instru-

---

(25) H. Stuart Hughes. History as art and as science. Twin vistas on the past. N.Y. Evanston. L. 1964, p. 15.

(26) A. Soboul. Opis i miara w historii spolecznej. « Kwartalnik historyczny », 1966, N° 2, pp. 278, 280, 282, 286.

(27) V. Lénine. Sur les statistiques des grèves en Russie. Œuvres. Paris-Moscou. T. XVI, pp. 417-446. — Le rôle des ordres et des classes dans le mouvement de libération. Œuvres. T. XIX, pp. 384-390. — Du passé de la presse ouvrière en Russie. Œuvres. T. XX, pp. 255-263.

ment d'analyse : la calculatrice électronique. Au cours de ces dernières années, un nombre toujours croissant de spécialistes des sciences humaines ont commencé à comprendre l'aide inappréciable que les calculatrices peuvent leur prêter dans la recherche, écrivaient les historiens américains J.M. Clubb et Howard Allen en 1967, dans un article intitulé « Les calculatrices et les études historiques ». Cependant, si on les applique superficiellement et sans la préparation nécessaire, beaucoup de possibilités de ces techniques peuvent rester inutilisées et l'on en arrive à des conclusions s'avérant en dernière analyse triviales ou erronées. Selon ces auteurs, il ne serait pas correct de voir dans les calculatrices un simple instrument de la production et ne pas aspirer à découvrir grâce à elles de nouveaux aspects théoriques des problèmes ou des phénomènes étudiés. L'emploi des calculatrices modernes peut permettre non seulement de pénétrer plus profondément l'histoire des masses populaires, mais aussi d'appliquer optimalement les méthodes historiques et comparatives, et par conséquent obtenir une vision plus claire de l'histoire d'une nation comme partie intégrante de l'histoire d'un continent ou de toute l'humanité. Les techniques nouvelles imposent également de nouveaux impératifs aux chercheurs en matière de préparation du matériel pour l'analyse à l'aide de calculatrices. Bref, pour utiliser efficacement les nouvelles techniques, il faut une approche plus systématique et plus stricte du matériel, des formulations plus spécifiques et plus précises. (28)

Les historiens américains expriment l'espoir qu'avec le temps, outre l'utilisation des calculatrices, on constituera un réseau d'archives de type nouveau où les données historiques seront emmagasinées dans les cerveaux électroniques, qui les fourniront aux chercheurs à leur première exigence dans n'importe quelle combinaison. A un « Consortium » organisé en 1962 par un groupe d'universités et de collèges pour les recherches politiques, on procède déjà à la collecte et à l'accumulation des données sur l'histoire démographique, sociale et économique des Etats-Unis depuis 1790 jusqu'à nos jours, ainsi que de toute la documentation sur les premières élections en Amérique. (29)

Ces derniers temps, avant tout grâce aux travaux du savant français L. Henry, une nouvelle méthode de mesure est en voie d'élaboration également pour les recherches historico-démographiques. (30) L'histoire de l'économie possède déjà des méthodes plus complexes et plus précises d'analyse mathématique. Des historiens anglais et allemands ont dépouillé un grand nombre de documents d'histoire et des statistiques en utilisant des index précis et des équations pour établir les tendances dominantes (31). Les historiens polonais ont entrepris d'étudier à fond l'économie politique du féodalisme en élaborant des modèles d'économie féodale. (32)

Les savants soviétiques ont également obtenu certains résultats dans le domaine des applications des calculatrices électroniques. A cet égard,

---

(28) Jerome M. Clubb and Howard Allen. Computers and historical Studies. « The journal of American History », Decembre 1967, № 3, pp. 599, 605, 607.

(29) Ibid., pp. 599-601 ; Cf. aussi Ralph L. Bisoe. Social science Date Archives : a review of Developments. « American Political Science Review », March 1960, pp. 99-109. Stein Rokkan. Data Archives for the social Sciences. The Hague. 1960.

(30) L. Henry, M. Fleury. Des registres paroissiaux à l'Histoire de la population. P. 1951 ; L. Henry. Fécondité des mariages. Nouvelle méthode de mesure. P. 1953.

(31) Citons, par exemple, l'ouvrage fondamental de A. Gayer, W.W. Rostow, A. Jacobson. Schwartz with the assistance of Isaiah Frank. The growth and fluctuation of the British economy 1790-1850. An historical, statistical and theoretical study of Britain's economic development. Vol. 1-11. Oxford, 1953 ; W. Abel. Agrakrisen und Agrarkonjunktur in Mitteleuropa vom 13. bis zum 19. Jahrhundert. B. 1935.

(32) B. Jewsiewicki. Uwagi a stosowaniu maszyn cyfrowych w badaniach historystycznych. « Kwartalnik Historii Kultury materialnej », 1965, Nr 4 ; A. Wyczanski. Studia nad folwarkiem szlacheckim w Polsce w latach 1500-1580. Warszawa. 1960.

les savants de Novosibirsk ont été des pionniers, et avant tout V. Oustinov. (33) La portée fondamentale des travaux effectués jusqu'à présent se ramène essentiellement aux possibilités réelles de dépouillement des matériaux de masse.

Des cadences diverses sont enregistrées dans l'application des méthodes mathématiques et des calculatrices électroniques. Il est des domaines (mieux vaudrait peut-être dire des domaines marginaux) de recherches historiques où les méthodes mathématiques sont utilisées de longue date et où on use dès maintenant d'un ensemble assez complexe d'équations mathématiques. Ce sont les domaines où le matériel des sources est déjà formalisé mathématiquement, comme par exemple la démographie historique ou l'histoire de l'économie. Pour l'instant, les progrès sont moins importants dans le champ le plus vaste de la recherche historique, à savoir l'océan des passions humaines, des conflits de classe, de la création intellectuelle, de la lutte de la science et de la superstition, ce qui constitue en définitive l'histoire des hommes. Alors que la démographie historique en règle générale prend la dimension de l'homme sur trois ou quatre points de repère — au moment de la naissance, du mariage (et de la naissance des enfants) et de la mort, par contre, l'objet de l'histoire est la vie de l'homme dans toute sa plénitude et sa variété. Des doutes peuvent alors surgir très légitimement : il s'agit peut-être non pas de la mauvaise volonté ou de l'incapacité des historiens, mais de l'insuffisance des mathématiques qui ne disposent pas encore de méthodes d'analyse valables pour un matériel aussi complexe.

Il n'est pas possible, ni d'ailleurs nécessaire, de tout mesurer quantitativement. Cela se rapporte aussi bien au présent qu'au passé de l'humanité. Les tentatives de tout mesurer ou modeler ne peuvent aboutir qu'à l'absurde. La difficulté, et l'intérêt du même coup, des recherches historiques tiennent avant tout à la combinaison judicieuse des indices et des phénomènes quantitatifs et qualitatifs, à leur étude simultanée et liée. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire de s'employer à réfuter les appréhensions absurdes selon lesquelles la science historique avec toute sa richesse devrait absolument s'insérer dans un corset mathématique. Il s'agit de savoir dans quelle mesure, où et quand on peut et on doit appliquer les méthodes mathématiques dans les recherches historiques. Cependant, il s'est formé dans la praqtiue scientifique commune, un hiatus trop important entre l'histoire et les mathématiques. Dans le domaine des recherches historiques (et pas seulement dans les travaux spéciaux sur la démographie historique ou l'histoire de l'économie), il y a beaucoup de processus et de phénomènes relativement simples que nous pouvons étudier avec les méthodes habituelles déjà établies de l'analyse mathématique. Et c'est seulement quand nous aurons appliqué et « essayé » les méthodes dont on dispose déjà, que nous pourrons espérer arriver à des méthodes spécifiques nouvelles, spécialement appropriées aux recherches historiques.

L'un des périls les plus grands qui menacent l'historien dans l'application des méthodes de l'analyse corrélative et en général des statistiques mathématiques, ce sont les fausses conclusions d'une espèce particulière dues au fait que le chercheur ne dispose pas de données sur tous les facteurs déterminant le processus examiné. En guise d'illustrations, citons un exemple de l'intéressant ouvrage de l'historienne polonaise I. Rychlikowa. Etudiant l'évolution des prix du froment dans les environs de Gdansk et de Cracovie à la fin du XVIIIe siècle, elle a découvert une nette corrélation d'où on pouvait déduire une interdépendance des prix dans les deux provinces et, par conséquent, des liens économiques étroits entre elles. Cependant, un plus ample examen a montré que l'évolution des prix dans les deux provinces dépendait des

---

(33) Voir le livre de V. Oustinov « L'application des calculatrices dans la science historique (pour l'analyse des sources historiques de masse) », Moscou, 1964.

fluctuations de la moisson, qui étaient identiques dans les deux provinces. (34)

La renaissance et le développement rapide de disciplines comme la sociologie et le communisme scientifique ont résulté du regain d'activité observé ces dernières années en U.R.S.S. en matière de sciences sociales. Comme toutes les disciplines marxistes, celles-ci visent à la connaissance des lois de l'évolution sociale ; en outre, elles ne se bornent nullement à l'actualité mais au contraire étudient le passé en prenant appui sur l'expérience historique de l'humanité. Beaucoup de problèmes se prêtent à l'étude aussi bien de spécialistes du communisme scientifique que de sociologues et d'historiens. Et ici se pose obligatoirement le problème des relations entre ces disciplines. On peut être amené à craindre qu'il ne reste plus à l'histoire que la description, l'analyse de l'individuel et du spécifique.

« L'opinion est très répandue selon laquelle le trait distinctif de la théorie est la mise à jour des lois de l'évolution sous une forme abstraite, alors que l'histoire étudie le cours concret du processus historique avec toutes ses particularités individuelles, ses déviations et ses zigzags », écrit V. Dobrianov, auteur d'une étude (malheureusement une des rares) consacrée aux aspects méthodiques généraux et théoriques, de la connaissance historique. « Ce point de vue, poursuit-il, est loin de rendre pleinement compte, cependant, des particularités de la théorie et de l'histoire, et il mène — si on le porte à l'absolu — à l'empirisme en histoire, au décalage entre l'individuel et le fortuit d'une part et le général et le régulier d'autre part, à l'appauvrissement du contenu cognitif des sciences historiques. Si l'histoire n'examine et ne décrit que les manifestations des lois du processus historique découvertes et formulées par la théorie, cela signifie qu'elle se contente d'illustrer la théorie, ne fournit pas de nouvelles connaissances sur l'objet et que sa valeur se ramène à une vulgarisation des thèses théoriques ». (35) Il ne nous semble pas légitime de poser la question de savoir quelle discipline scientifique doit étudier les lois. Il est plus motivé et plus rationnel d'organiser la coopération de différentes disciplines, d'organiser les études conjointes visant à découvrir les lois grâce aux efforts conjugués des représentants de différentes disciplines. En ce qui concerne la science historique, il est possible et utile d'envisager l'enrichissement de son arsenal par les méthodes et les procédés de disciplines connexes.

La tradition consistant à opposer l'histoire et la sociologie prédomine jusqu'à présent dans la science bourgeoise. Il est vrai que ce sont les sociologues qui le soulignent le plus volontiers. « En sociologie, on s'efforce d'établir la causalité, écrit le sociologue finlandais E. Allardt. — En histoire on s'efforce visiblement plus de montrer comment certains événements et phénomènes ont été la cause, le prétexte ou le motif d'une action ou d'un choix quelconque. Toutes ces causes, motivations et prétextes sont toujours associés dans certaines situations, et en ce sens on étudie toujours l'unique en histoire ». (36) Les sociologues bourgeois s'assignent précisément pour tâche de créer une théorie générale de l'évolution historique. Selon C. Wright Mills, déjà cité, la science sociologique moderne se développe dans trois directions maîtresses : Vers une théorie de l'évolution historique... Vers une théorie systématique caractérisant l'homme et la société... « Vers des études empiriques de

---

(34) I. Rychlikowa. Studie nad towarowe produkcia wielkej wlasnosci w Malapolsce w latach 1764-1805. Czesc I. Towarowe gospodarka zbozowa. Wroclaw-Warszawa-Krakow. 1966, pp. 181-183 ; ejusd. Niektore zagadnienia metodyczne w badaniach cen i rynku w drugie polowie XVIII wieku (na przykladzie rynku pszenioznego w Malapolsce). « Kwartalnik historyczny kultury materialnej », 1964, N° 3, pp. 398-401.

(35) V. Dobrianov. Les problèmes méthodologiques de la connaissance théorique et historique. Moscou, 1968, p. 64.

(36) E. Allardt. Historian ja sosiologian suhde. « Historiallinen aikakauskirja », 1960, N° 3, S. 202.

phénomènes et de problèmes de la société moderne » (37). Dans la pratique de la science bourgeoise, on qualifie souvent de sociologiques toutes les études historiques copieuses dont les auteurs ne se bornent pas à décrire, mais s'efforcent de mettre en lumière les tendances ou les lois générales. Quand les historiens bourgeois appellent à enrichir l'histoire par la sociologie, il s'agit souvent tout simplement de rehausser le niveau théorique de l'histoire, d'y dépasser le descriptivisme qui y prédomine. E. Carr estime que « plus l'histoire devient sociologique et plus la sociologie devient historique, mieux cela vaut pour les deux. Que la frontière entre elles reste largement ouverte pour le mouvement dans les deux sens ». (38)

Le Consortium des recherches politiques aux Etats-Unis (dont nous avons déjà parlé) constitue un exemple assez intéressant de coopération entre sociologues et historiens. Les collaborateurs du Centre de recherches sociologiques de l'Université du Michigan ont songé que tous les documents accumulés au cours de longues années dans leur Centre pourraient être utilisés profitablement par les historiens, qui les analyseraient à l'aide de calculatrices électroniques. Bien que le consortium, comme écrivent J. Clubb et H. Alllen, « ait été créé initialement par des spécialistes des sciences politiques exclusivement et se soit d'abord occupé de données actuelles, surtout des sondages, le développement des archives a été un processus naturel et logique. Après des échanges d'opinion avec les représentants de différentes disciplines, et en coopération étroite avec l'Association historique américaine... décision a été prise de compléter les archives du Consortium par une assez grande quantité de documents historiques ». (39)

On peut considérer, en fait, les rapports de l'histoire et de la psychologie comme un des cas particuliers des rapports entre l'histoire et la sociologie. Depuis ces derniers temps, on insiste de plus en plus souvent sur la nécessité d'étudier la psychologie des masses révolutionnaires. Nul doute que cela mérite l'attention la plus grande, et il ne faut pas négliger en l'occurrence les réalisations de la psychologie, en premier lieu de la psychologie sociale.

Grâce à l'application des méthodes mathématiques d'analyse ou à l'utilisation des procédés de recherches et d'études élaborés par les sociologues et les psychologues, nous pouvons obtenir des résultats plus précis que jusqu'à présent sur les processus et les phénomènes qui nous intéressent. Mais, dans la pratique du travail de recherche, il se trouve que les résultats obtenus sous une forme mathématiquement formalisée sont malaisément interprétés. Simultanément avec la précision accrue des résultats, on peut voir augmenter aussi les difficultés d'interprétation. Très souvent, des solutions et des interprétations différentes sont possibles, et il faut des critères permettant de choisir la solution juste ou de rejeter la solution erronée. On sait le rôle important que Lénine réservait dans la théorie de la connaissance au « critère de la pratique ». « Le point de vue de la vie, de la pratique doit être le point de vue premier, fondamental de la théorie de la connaissance..., écrit-il. Il ne faut certes pas oublier que le critère de la pratique ne peut, au fond, jamais confirmer ou réfuter complètement une représentation humaine, quelle qu'elle soit. Ce critère est, de même, assez « vague » pour ne pas permettre aux connaissances de l'hommes de se changer en un « absolu », d'autre part, il est assez déterminé pour permettre une lutte implacable contre toutes les variétés de l'idéalisme et de l'agnosticisme ». (40) Dans les recherches historiques, le critère de la pratique

---

(37) C. Wright Mills. Op. cit., pp. 22-23.

(38) E.H. Carr. Op. cit., p. 66.

(39) J.M. Clubb et H. Allen. Op. cit., p. 600.

(40) V. Lénine. Matérialisme et empiriocriticisme. Œuvres. Paris-Moscou. T. XIV, p. 146.

se mue, bien entendu, dans le critère de la pratique historique ; or, cette dernière comprend toujours des caractéristiques qualitatives. C'est à peu près une vérification analogue par le critère de la pratique historique qu'avait en vue l'historien américain L. Davis lorsqu'il écrivait dans son article sur la « nouvelle histoire économique » que les savants de cette école, ayant élaboré un modèle quelconque d'évolution historique, le vérifient à l'aide de faits concrets de celle-ci, c'est-à-dire se demandent si tout s'est passé effectivement conformément à leur modèle. (41)

Les nouvelles méthodes de recherches historiques doivent passer une stricte vérification par le critère de la pratique. Mais dès maintenant, on peut indiquer certaines tendances intéressantes se manifestant dans les recherches où l'on applique des méthodes complexes empruntées à l'arsenal des mathématiques modernes ou d'autres sciences.

C'est d'abord l'insatisfaction évidente du niveau et de l'état actuel de la science historique bourgeoise. Les représentants de l'école de la « nouvelle histoire économique » née aux Etats-Unis à la fin des années 50, estiment que tout ce qui a été écrit et dit jusqu'à présent sur l'histoire de l'Amérique n'est pas suffisamment « économiquement motivé ». Notre but, écrit l'un des éminents représentants de cette école, R.W. Fogel, c'est de « reconstituer l'histoire de l'économie américaine en prenant appui sur le fondement solide des données quantitatives. C'est là une tâche extrêmement audacieuse, et on ne peut énumérer les obstacles sur la voie de son accomplissement ». (42)

En second lieu, dans de nombreuses recherches de la nouvelle école que nous avons caractérisée, on peut relever des indices évidents de l'influence du marxisme. A la conférence de l'Association internationale d'histoire économique qui a eu lieu en septembre 1968 à Blumington (U.S.A.), plusieurs rapports intéressants ont été présentés sur les résultats des recherches historico-démographiques effectuées à l'aide des calculatrices électroniques et avec l'utilisation de matériaux d'archives précis et bien vérifiés. Dans ces recherches, on a tenu compte non seulement des données démographiques dans le sens étroit du terme, mais aussi des données sur le développement économique, et on a conclu que même dans des processus excessivement complexes comme les processus démographiques, un rôle décisif est joué par les facteurs économiques, c'est-à-dire par les facteurs procédant du développement des forces productives, dans l'interprétation marxiste de l'histoire, là se situe le processus essentiel et déterminant dans l'évolution de la société humaine.

La recherche de nouvelles voies vers la vérité scientifique reflète, sans aucun doute, le processus infini et dialectique du développement de la connaissance humaine. Toutes les recherches ne peuvent mener vraiment au but, et sur la voie de la recherche créatrice, on peut trouver non seulement des obstacles et des difficultés, mais aussi des impasses. Cependant, de telles recherches peuvent parfois attester aussi un rapprochement spontané avec la théorie marxiste.

Nous nous sommes penchés sur les processus qui témoignent manifestement d'un enrichissement de l'histoire par les méthodes d'autres sciences. On peut croire parfois que cette évolution serait susceptible d'aboutir finalement à la naissance de branches entièrement nouvelles de la science, quelque part à la jonction entre l'histoire et les autres sciences. Certains sociologues bourgeois ont exprimé semblables hypothèses. Montrant la stérilité des théories scolastiques et soulignant que la sociologie doit étudier des processus historiques concrets, C. Wright Mills déclare résolument que toute sociologie digne de ce nom doit être une

---

(41) L. Davis. Op. cit., p. 657.

(42) R.W. Fogel. The new economic history. Its findings and methods. « The economic history review ». Second series. Vol. XIX. Décembre, 1966, № 3, p. 652.

« sociologie historique ». (43) Ainsi, nous revenons au problème posé au début de cet article, à savoir si une nouvelle science historique est nécessaire ou non. Il faut de nouveau indiquer, à cet égard, que les historiens non marxistes peuvent y répondre autrement que les historiens marxistes.

Le champ de la recherche historique est excessivement vaste et le chemin est long et ardu depuis le rassemblement des faits jusqu'à l'analyse et à la synthèse. La division du travail est donc non seulement possible, mais nécessaire, et il serait erroné de sous-estimer le grand et noble travail de reconstitution du passé historique. Mais dans l'interprétation marxiste de l'histoire en tant que science, nous ne ramenons jamais le rôle de l'historien à une simple collecte de faits transmis pour analyse et synthèse aux représentants d'autres disciplines. C'est pourquoi si l'historien non marxiste attribuant uniquement pour tâche à l'histoire la collecte des faits, sans l'analyse et la synthèse, appelle alors à contester une telle histoire et à en créer une nouvelle, nous ne pouvons guère l'en blâmer.

Si nous autres, historiens marxistes, répondons à la question susdite, notre réponse dépendra de la manière dont nous la comprenons. Si l'on entend par histoire nouvelle l'application dans la recherche historique de nouvelles méthodes plus perfectionnées et de techniques modernes, il ne peut y avoir aucune raison pour nous de nier la nécessité de l'histoire nouvelle. Mais il en est tout autrement si on entend par là l'application de principes et de méthodes qualitativement différentes du travail de recherche. Là, nous serions pleinement justifiés à répondre négativement pour cette simple raison que l'utilisation des méthodes mathématiques et statistiques ou sociales et psychologiques dans l'analyse ont déjà été appliqués par K. Marx, F. Engels et V. Lénine, et par conséquent ne constituent rien de foncièrement nouveau pour les marxistes. A l'heure actuelle, il s'agit uniquement, en fait, de perfectionner les techniques de recherches, et dans ce sens, nous pouvons approuver l'impératif d'une rénovation de la science historique. Certes, dans le processus de rénovation, il n'est aucunement nécessaire de sacrifier les traits traditionnels positifs de l'histoire en tant que science. Comme toute science, l'histoire ne se borne pas à contempler l'événementiel, l'unique. Mais en même temps, elle est une des rares disciplines scientifiques qui se hasarde à s'y pencher aussi. K. Marx et F. Engels admiraient dans l'histoire son caractère concret, parce que précisément les historiens doivent se plonger audacieusement dans la complexité d'une réalité contradictoire. Les lois découvertes par les représentants d'autres sciences sociales n'acquièrent une valeur réelle qu'après leur vérification dans la pratique historique concrète. Dans le processus de cette vérification, elles s'intègrent en fait dans la science historique. Si les représentants de toutes les sciences sociales peuvent s'enorgueillir d'étudier les processus les plus complexes, les historiens affrontent encore les difficultés entraînées par la nécessité d'étudier les processus sur le plan temporel. Si pour les représentants des autres sciences humaines, la qualification d'« approche historique » est la plus belle louange, pour les historiens, c'est leur élément même.

---

(43) C. Wright Mills. Op. cit., p. 145.

JACQUES MOINS

Les crimes de guerre et la paix

L'explosion de barbarie du fascisme, son cortège d'horreurs et de violences systématiques ont entraîné, au lendemain de la seconde guerre mondiale, une prise de conscience de l'opinion publique qui a exigé le châtiment des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et la paix.

Il serait excessif de dire que ces notions sont entrées dans le droit positif. Le procès de Nuremberg est-il sans lendemain ? Des notions bien péniblement acquises sont-elles destinées à servir seulement d'aliment à des dissertations académiques ou à de savantes considérations juridiques ? En un mot, le droit pénal international existe-t-il dans notre monde divisé ?

Avant de tenter de répondre, il n'est pas inutile de rappeler d'où nous venons en ces matières.

LE PASSÉ

Jusqu'à un passé récent, les idées admises et enseignées étaient simples et quelque peu primitives. L'état souverain, comme tel, n'était soumis à aucune loi. Il déclarait la guerre, prenait des initiatives armées ; ses dirigeants échappaient à toute sanction ; les actes des gouvernants ne pouvaient être des crimes. C'est la théorie de l'acte d'état. Conséquence logique : celui qui obéissait à l'ordre supérieur de l'état ne pouvait être inquiété, son comportement se trouvait justifié.

La réprobation morale pouvait sans doute s'attacher à certains actes, mais il n'appartenait pas au sujet d'un état d'en juger. Cela se traduisait par l'adage « wright or wrong... my country ».

Certes, l'on s'efforçait — et c'était un progrès — d'humaniser les guerres, mais qui dit droit de la guerre en consacre l'existence,

ne la met point hors la loi. Il est des guerres que l'on a appelées justes: celle de l'opprimé qui réclame son autodétermination, celle de l'agressé qui se défend, mais qui va définir l'agression ?

Lentement, certaines règles ont été formulées, sans toutefois être assorties de sanctions. Le Comité International de la Croix-Rouge fondé il y a plus de cent ans (1862), la première Convention de Genève (22 août 1864), les quatorze conventions de La Haye qui en 1899 et 1907 ont formulé les lois et coutumes de la guerre sur terre, constituent des étapes de ce droit de la guerre. Plus près de nous, il faut encore citer les quatre conventions humanitaires de Genève du 12 août 1949 concernant les blessés et les malades, les naufragés, les prisonniers de guerre et les populations civiles de pays occupés et la Convention de La Haye de 1954 sur la protection des biens culturels.

Pendant longtemps, ces règles ne furent point assorties de sanctions. Sans doute au lendemain de la première guerre mondiale, les puissances victorieuses mirent-elles en accusation le Kaiser Guillaume, mais la Hollande où il s'était réfugié accorda à l'ex-empereur le statut de réfugié politique en se fondant sur la doctrine classique de l'acte d'état. Il faut dire que les griefs et chefs d'accusation portés contre le kaiser pouvaient laisser perplexe... : « l'offense suprême contre la morale internationale, l'autorité sacrée de traités », autant de notions imprécises dont les puissances victorieuses ne s'étaient guère embarrassées... (1).

A la même époque, on parla de crimes de guerre ; la répression en fut confiée à l'Etat allemand de la République de Weimar. Généraux et officiers furent absous au nom de l'obéissance aux lois et aux ordres reçus, dans de véritables comédies juridiques.

Citer les travaux de la S.D.N. fait sans doute sourire. On y rêva d'une juridiction internationale compétente pour juger les personnes convaincues de crimes internationaux ou celles qui avaient commis des actes menaçant la paix et la sécurité internationale. Pour la première fois, sans doute, apparut la notion de responsabilité personnelle des dirigeants politiques dans la guerre.

NAISSANCE D'UN DROIT PENAL INTERETATIQUE

Le caractère universel de la seconde guerre mondiale, l'ampleur des crimes perpétrés à une échelle jamais atteinte ont fait prendre conscience de la nécessité de réprimer au niveau international par chaque état, les crimes de guerre et contre l'humanité. C'est un droit pénal **interétatique** et non supra-national qui a vu le jour.

---

(1) L'article 227 du Traité de Versailles — partie VII — proclamait : « Les puissances alliées et associées mettent en accusation publique Guillaume de Hohenzollern, ex-empereur d'Allemagne, pour offense suprême contre la morale internationale et l'autorité sacrée des traités. Un tribunal spécial sera constitué pour juger l'accusé. »

C'est pourquoi les tribunaux de Nuremberg et de Tokyo ont parfois été présentés comme les organes de la justice des vainqueurs sur les vaincus, plutôt que comme l'expression d'une exigence des peuples en lutte contre le fascisme.

Le châtiment des criminels de guerre avait été promis dans des formes solennelles (2) ; de cette promesse sont nés les statuts du Tribunal de Nuremberg et du Tribunal de Tokyo.

De quels crimes s'agit-il ? Il en est de trois espèces : les crimes contre la paix, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

Crimes contre la paix

Ce sont les actes qui constituent le déclenchement d'une guerre offensive. Ils posent évidemment la question de la définition de l'agression, mise hors la loi dans les pactes internationaux (C'est à cet égard le pacte Briand-Kellog de 1926 qui est le plus souvent cité). La charte de l'O.N.U. traite l'agression de crime. Le statut du Tribunal militaire international (8-8-1945) en donne une définition (3).

Crimes de guerre

Ce sont les actes commis en violation des droits de la guerre reconnus par la coutume internationale, les usages de la guerre consacrés par diverses conventions déjà citées (La Haye et Genève).

Le génie malfaisant de l'homme rend vaine toute énumération limitative. Les textes font état de l'assassinat, des sévices ou de la déportation aux fins de travail forcé de la population civile d'un territoire occupé, des mauvais traitements infligés à des prisonniers de guerre, des naufragés, l'assassinat d'otages, le pillage des biens publics ou privés, la destruction sans motif de villes ou villages, les dévastations que ne justifient point les nécessités militaires. Cette dernière restriction montre bien que ce « droit de la guerre » organise la guerre sans l'abolir. La défense de certains usages de la guerre peut paraître bien dérisoire à l'époque où menace la guerre

---

(2) Le 13 janvier 1942, les gouvernements de Belgique, Tchécoslovaquie, France, Grèce, Luxembourg, Hollande, Yougoslavie et Norvège, pays occupés, affirmaient leur résolution de faire passer en jugement les responsables des crimes de guerre et — ceci est important — tant ceux qui en ont donné l'ordre que ceux qui les mirent à exécution. C'est la proclamation dite de St. James qui vise les crimes contre l'humanité commis sur les habitants des territoires occupés.

Le 30 octobre 1943, la déclaration de Moscou des trois grandes puissances (U.R.S.S., U.S.A. et Grande-Bretagne) promet également le châtiment des criminels nazis et formule des principes clairs à ce propos : chaque pays châtiera les responsables des crimes commis dans les limites de son territoire. Les crimes qui dépassent ces limites seront jugés en commun.

(3) Le Traité de Potsdam du 2 août 1945 reprendra ces principes et l'accord de Londres du 8 août 1945 entre la France et les trois grands pour le jugement et le châtiment des grands criminels de guerre des pays européens de l'axe, les précisera.

nucléaire. Un conflit de cette nature entraînerait bien des crimes qui viennent d'être cités...

Il y a toutefois les guerres dites locales où la matière, hélas, ne perd pas tout son sens. A cet égard d'ailleurs, la notion de résistants (et non de terroristes) a été précisée. Constitue un crime de guerre le refus de reconnaître le statut de combattants aux « terroristes » qui appartiennent à des mouvements organisés. On a pu dire aussi que celui qui occupe un état tiers viole le droit international et ne peut se plaindre de la non-exécution par le peuple attaqué, des lois et coutumes de la guerre.

Crimes contre l'humanité

Ces crimes ne nécessitent pas l'état de guerre. Ce sont les actes commis contre les civils, les sévices, les atrocités, l'extermination, l'asservissement, la déportation, l'emprisonnement, la torture, le viol ; en un mot, tous les actes inhumains commis contre la population civile, les persécutions pour des motifs d'ordre politique, racial ou religieux, que ces crimes constituent ou non — la précision est importante — une violation de la loi nationale du pays où ils sont perpétrés.

Les crimes contre l'humanité constituent la violation la plus grave du droit international. A suivre la définition du statut et des jugements du Tribunal de Nuremberg, ils ne peuvent se voir appliquer les règles de droit interne.

Une fois encore, l'énumération n'est pas limitative. C'est ainsi que l'O.N.U., dans une récente convention, a sanctionné comme crimes contre l'humanité, l'éviction par une attaque armée, l'occupation et les autres actes inhumains découlant de la politique d'apartheid.

Parmi ces crimes prend aussi place le génocide, dont le juriste polonais Lemkin a donné la définition suivante : « Quiconque, tandis qu'il participe à un complot visant à la destruction d'un groupe national, racial ou religieux, commet un attentat contre la vie, la liberté, la propriété des membres d'un tel groupe, est coupable du crime de génocide. » La convention approuvée par l'O.N.U. le 9 décembre 1949 et entrée en vigueur le 12 janvier 1951, en donne une définition voisine (4), que l'acte incriminé soit commis ou non en temps de guerre, et étend son application non seulement à l'auteur mais aussi à ceux qui s'entendent pour le commettre, y

---

(4) « Les actes suivants commis dans l'intention de détruire en tout ou en partie un groupe national, ethnique, social ou religieux, tels que :

» a) meurtre de membres du groupe,

» b) atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe,

» c) soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle,

» d) mesures visant à entraver des naissances au sein du groupe,

» e) transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. »

Qui ne songe, en lisant ces lignes, au comportement des Etats-Unis au Vietnam ?

incitent directement ou indirectement. La tentative et la complicité sont également sanctionnées.

Dans la matière des crimes contre l'humanité, la doctrine périmée de l'acte d'état, de l'obéissance aux ordres, est nettement réfutée. La soumission à des ordres criminels ne confère plus l'immunité. Celui qui maltraite des prisonniers, exécute des otages ou tue des civils, est responsable comme celui qui en a donné l'ordre.

LE PRESENT

Ce n'est évidemment pas par hasard que les tribunaux et le parlement de la R.F.A. répugnent à admettre ces principes. Dans la législation comme dans les jugements de cet état, l'on continue à distinguer entre « petits » et « grands » criminels de guerre et l'on prétend exclure de la responsabilité pénale les « complices », les « simples exécutants d'ordres supérieurs ayant agi sans mobiles personnels ». Ceux qui en doutent se reporteront au cas Defregger et à la loi visant à assurer aux « petits » criminels de guerre, c'est-à-dire ceux qui ont obéi à des ordres criminels, le bénéfice de la prescription.

La notion de responsabilité personnelle mérite que l'on s'y attache. L'obéissance à des ordres reçus est considérée comme une circonstance atténuante, mais jamais comme une cause d'excuse absolutoire dans le statut du Tribunal militaire international de Nuremberg. (5)

Le droit international impose donc aux individus des obligations et leur fait encourir des responsabilités que la soumission aux ordres de l'état dont ils sont ressortissants ne fait pas disparaître. Les ordres des chefs ne confèrent pas à un acte répréhensible un caractère licite. Il faut reconnaître que ces principes fort beaux entrent avec peine dans la réalité et ne sont pas sanctionnés. Nuremberg n'aurait donc été qu'une parenthèse ? Ne nous hâtons pas de conclure, voici pourquoi.

Les notions définies, même non assorties de sanctions, pénètrent dans la conscience populaire avec une force particulière chez les jeunes. Si sur le plan de la codification, les progrès ont été peu sensibles, il y en eut cependant. (6)

---

(5) Cf. le Statut du Tribunal Militaire International de Nuremberg et la loi n° 10 du Conseil de Contrôle, art. 4, b) 1. : « Le fait qu'une personne ait agi conformément aux ordres de son gouvernement ou d'un supérieur, ne la dégage pas de la responsabilité d'un crime, mais peut être considéré comme une circonstance atténuante. »

(6) Cf. les résolutions de l'Assemblée générale de l'O.N.U., 3 (I) et 95 (I) des 13 février et 11 décembre 1946, confirmant les principes de droit international reconnus par le statut du Tribunal de Nuremberg et par l'arrêt de cette Cour, et décidant la création de la commission chargée de la codification du droit international en s'inspirant de ces principes.

Cf. également la résolution 260 B (III) de l'Assemblée générale qui invitait, le 9 décembre 1949, la Commission à envisager la création d'un organe judiciaire international.

La matière est difficile ; l'idée d'un droit international édictant des sanctions applicables par un tribunal, se heurte évidemment à la volonté des états de conserver leur indépendance pleine et entière, leur souveraineté. Parler de limitation de celle-ci, de délégation à une autorité supra-nationale, c'est ne point tenir circonstance atténuante, mais jamais comme une cause d'excuse compte des réalités politiques contemporaines, de la méfiance, de l'hostilité qu'entretient la division du monde en blocs, due à l'impérialisme.

On peut parler d'une communauté des peuples mais pas encore d'une communauté d'états. A grand peine, les règles de la coexistence pacifique se dégagent tout en étant sans cesse remises en question. C'est pourquoi les efforts pour créer semblable juridiction ne sont pas près d'aboutir. (7)

CRIMES IMPRESCRIPTIBLES

Des règles se dégagent cependant, qui influent sur la vie interne des états et pèsent dans la réalité contemporaine. Un exemple : la notion d'imprescriptibilité des délits contre le genre humain et des crimes de guerre, qui se heurte à de nombreuses dispositions des droits nationaux assurant la prescription pour les crimes de droit commun. (8) La question est fondamentale. Il s'agit de savoir si les états vont ou non reconnaître la primauté du droit international en cette matière où a été affirmée l'imprescriptibilité de pareils crimes.

Malgré le scepticisme de certains, l'O.N.U. a affirmé cette règle dans une convention adoptée le 26 novembre 1968 (9). Les états socialistes et particulièrement la Pologne se sont montrés très actifs en cette circonstance. Cette convention s'étend aux crimes contre les populations autochtones et à l'apartheid. Relevons au passage l'abstention de la Belgique au vote.

La convention vise « les représentants de l'autorité de l'état, les particuliers, auteurs ou complices, ceux qui incitent à la perpétration de l'un quelconque de ces crimes, participent à une entente en vue de le commettre, quel que soit son degré d'exécution, les

---

(7) L'O.N.U. a créé un comité spécial pour la définition de l'agression qui, groupant 15 pays, a siégé du 24 août au 21 septembre 1953 sans résultat. Cette définition constitue cependant un préalable à toute définition du crime contre la paix. Aussi, l'Assemblée générale décida-t-elle, par sa résolution 1187 (XII) du 11 décembre 1957, d'ajourner cette question jusqu'au moment où elle aurait mené à bien ses travaux relatifs à la définition de l'agression.

(8) Sur un plan encore théorique, l'O.N.U. a également condamné expressément en tant que crimes contre l'humanité, la violation des droits économiques et politiques de populations autochtones d'une part et la politique d'apartheid d'autre part (cf. résolutions 2184 (XXI) du 12 décembre 1966 et 2202 (XXI) du 16 décembre 1966).

(9) Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité adoptée le 26 novembre 1968, annexée à la résolution 2391 (XXIII) de l'Assemblée générale.

représentants de l'autorité de l'état qui tolérerait sa perpétration ». Nous voici bien loin de la théorie de l'obéissance aux ordres de l'état.

Cette convention soumise à ratification avant la fin de l'année 1969, a déjà entraîné bien des discussions. Son poids a certainement pesé dans la discussion récente au parlement de la R.F.A. qui a dû proroger une fois encore le délai de prescription pour les crimes de guerre tout en maintenant la distinction spécieuse entre criminels et complices, entre petits et grands criminels.

S'il reste beaucoup à faire dans ce domaine (10), certains états ont déjà introduit dans leur législation pénale, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, en les reconnaissant imprescriptibles. Parfois même, les crimes commis à l'étranger par des non-ressortissants sont visés (Yougoslavie, Hongrie, France ...) (11). Notre législation nationale est loin du compte (12).

Il est évident que la punition des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité constitue un facteur préventif non négligeable (13), à condition bien entendu que poursuites et sanctions ne donnent pas lieu à des comédies juridiques qui alimentent le scepticisme facile.

PRISE DE CONSCIENCE

Toutefois, même sans sanction effective, l'éveil de la conscience des peuples sur ce point est important. Il suffit de voir la sensibilité de l'opinion publique à l'occasion de guerres locales, le mouvement d'opinion qui a permis au Tribunal Russell de condamner l'agression américaine au Vietnam ; le poids de cette opinion publique est appelée à grandir encore.

Dans l'état actuel des rapports entre états, l'on ne peut parler d'une juridiction internationale supra-nationale. Chaque état s'ef-

---

(10) Cf. Déclaration du Bureau de l'A.I.J.D. du 15 février 1969 à Vienne.

Egalement : Appel de la Conférence internationale de Moscou sur les problèmes soulevés par la poursuite des criminels nazis (25-29 mars 1969).

(11) En France, la loi du 20 décembre 1964 vise les crimes contre l'humanité, tels qu'ils sont définis par la résolution des Nations Unies du 13 février 1946, prenant acte de la définition des crimes contre l'humanité, telle qu'elle figure dans la charte du Tribunal international du 8 août 1945, et les proclame imprescriptibles.

(12) En Belgique, il existe seulement un bout de loi prorogeant de dix ans, les délais de prescription des peines de mort prononcées pour infraction contre la sûreté extérieure de l'Etat entre le 9 mai 1940 et le 8 mai 1945 (Loi du 3 décembre 1964 — Mon. belge du 4 décembre 1964, p. 2572).

(13) Cf. Résolution 3 (XXI) de la Commission des Droits de l'homme des Nations Unies du 9 avril 1965 : « ... Convaincu que la poursuite et le châtiment des auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité empêcherait d'autres individus de commettre des crimes semblables, protégerait les droits de l'homme et les libertés fondamentales, encouragerait la confiance entre les peuples et favoriserait la paix et la sécurité internationales, ... ».

force d'affirmer sa souveraineté ; c'est souvent une condition du développement des jeunes nations qui viennent d'accéder à l'indépendance. C'est aussi une condition qui doit permettre de s'affranchir de la politique des blocs, des alliances militaires (14). La division du monde en états aux systèmes sociaux différents n'est pas près de disparaître. Pendant longtemps encore, la lutte contre les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité passe par l'organisation nouvelle des rapports entre états à régimes sociaux différents et par l'établissement de la sécurité collective.

Le droit de la guerre (jus ad bellum) n'a point disparu depuis que la guerre est devenue un crime dans la conscience des peuples. Les guerres dites locales existent ; agir pour les humaniser, ce n'est point justifier leur permanence. Mais c'est surtout à une action pour la paix, à la recherche de nouveaux rapports entre les états, à la sécurité collective, que le juriste soucieux des droits de l'homme doit s'attacher.

---

(14) La Charte de l'O.N.U. rappelle que celle-ci est une organisation fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres (art. 2 § 1).

RENE LONNOY

A propos de la programmation sociale

Depuis le mois de mai 1960, une pratique nouvelle a été introduite dans notre pays en ce qui concerne les relations paritaires : c'est le 11 de ce mois, en effet, qu'a été signé le premier accord de programmation de la « paix sociale ».

Il a été régulièrement renouvelé depuis lors, mais les espérances démesurées qu'avait fait naître cette innovation, à ses débuts, dans les milieux dirigeants, ont été soumises à rude épreuve. La lutte des classes ne se laisse pas codifier si aisément.

On peut sans doute lui opposer des obstacles, semer des illusions lénifiantes dans certains secteurs du mouvement ouvrier, utiliser les innombrables ressources des techniques de conditionnement de l'opinion pour faire croire au capitalisme démocratisé, à la disparition des antagonismes sociaux dans une société exorcisée par le productivisme, à la prétendue abondance de biens matériels qu'il mettrait à la disposition de chacun, sans autre forme de procès.

Cependant, les faits demeurent, tout aussi contraignants.

Et ils ramènent progressivement à une vue plus juste des données exactes du vieux problème : l'abandon du tutoiement, en vertu de la théorie des relations humaines, n'empêche pas une perception plus aiguë des réalités de l'exploitation du travail. Certains s'étonnent aujourd'hui d'entendre les jeunes renier la « société de consommation » ; ne conviendrait-il pas, plutôt, de saluer cette lucidité qui ne se laisse pas engluer dans les apparences ? Et qui s'affirme comme un phénomène social de première importance, même si les moyens choisis pour exprimer le refus ne sont pas toujours ceux que nous retiendrions ?

La programmation sociale perd son auréole et son pouvoir mystificateur. Pourtant, même lorsqu'on cesse d'y attacher foi, de lui attribuer des vertus définitives, certaines séquelles subsistent, au moins dans les formes : elles déterminent le style des luttes menées et, dans une certaine mesure, les directions et le rythme du progrès.

Mais avant d'examiner ces questions, il n'est pas sans intérêt de rappeler les circonstances qui ont conduit les organisations d'employeurs et de travailleurs à se concerter périodiquement.

PREPARER LES CHANGEMENTS

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'économie nord-américaine offre le spectacle d'un développement économique exceptionnel. Stimulée par sa position d'« arsenal des démocraties », l'industrie des Etats-Unis a eu à faire face à des exigences qui ont favorisé l'application rapide et massive des techniques et des productions nouvelles. Berceau du taylorisme, les Etats-Unis se sont trouvés dans des conditions qui ont accéléré le développement de la productivité et provoqué l'approfondissement de ce que nous pouvons appeler une philosophie du Travail.

Très vite, une fois passée la période de reconstruction et de reconversion des économies ouest-européennes, le modèle américain s'offre aux yeux des industriels comme une perspective hautement désirable, comme une voie dans laquelle il convient de s'engager. Ce souci, avec d'autres mobiles, notamment ceux qui sont nés avec la guerre froide, trouvent leur expression dans la construction d'une Europe dont un des mérites sera d'offrir « un marché de 170 millions de consommateurs » d'un seul tenant. Sur ce marché, les rythmes de production que l'on se propose comme objectifs pourront atteindre une rentabilité satisfaisante.

Progressivement, les pièces de l'échiquier sont mises en place : le 17 mars 1951, le Traité de Paris crée la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) et six ans plus tard, le Traité de Rome donne naissance, le 25 mars 1957, à la Communauté Economique Européenne (CEE) et à l'Euratom.

L'aménagement du terrain s'accompagne aussi d'une mise en condition des hommes : le 5 mai 1954, les organisations ouvrières et patronales signent une déclaration commune sur l'accroissement de la productivité ; parallèlement, une révolution psychologique s'opère dans les entreprises par l'introduction des notions de relations humaines.

Ainsi, le décor est planté et les grandes puissances industrielles et financières de l'Europe occidentale peuvent entamer la remise en ordre de leur domaine, en procédant d'abord à « l'assainissement » des industries charbonnières, puis aux « mutations » industrielles généralisées, à la mise à la « dimension européenne » des entreprises. Chaque pays de l'Europe des Six aborde cette période avec des données nationales spécifiques : l'Italie et les Pays-Bas entrent dans une période de développement industriel ; en Allemagne fédérale, les injections de dollars font merveille et la reconstruction économique s'opère sous le signe du « miracle » ; la France sera longtemps préoccupée par les guerres d'Indochine et d'Algérie et, lorsqu'elles se termineront, le gaullisme, sous le couvert de la grandeur française, favorisera une certaine rénovation industrielle. Par contre, l'épisode congolais mis à part, la Belgique aborde cette période sans facteur de diversion, avec un équipement industriel périmé et des industries où le poids mort est important.

L'adaptation aux conditions du Marché Commun sera donc particulièrement difficile, et aussi en raison des implications sociales qu'elle comporte. La perspective de neutraliser les activités revendicatives par des accords programmant un certain progrès social se présentait comme un élément favorisant des buts plus fondamentaux.

LE PRIX DE LA « PAIX SOCIALE »

Les patrons n'ont jamais dissimulé l'intérêt qu'ils trouvaient à l'établissement d'un calendrier des augmentations salariales et des divers avantages sociaux négociés d'une façon globale, en échange de quoi les syndicats acceptaient de garantir la paix dans les entreprises.

Quelle que soit la façon dont les choses se règlent, il leur faut tenir compte du coût des poussées revendicatives. Ils sont résignés à faire la part du feu. Même lorsqu'ils résistent avec opiniâtreté aux pressions syndicales, ils savent qu'ils devront céder et l'enjeu est bien souvent ramené à une question de mesure. En adoptant les méthodes programmatiques, ils prennent en fait une sorte d'assurance contre l'imprévu : les accords prévoient en effet que les dispositions qui y figurent constituent la part revenant aux travailleurs dans la période envisagée et qu'il n'y aura pas d'autres revendications avancées, à l'exception de problèmes très limités.

Pendant le temps couvert par la convention, les entreprises se trouvent donc — théoriquement — à l'abri des luttes revendicatives et des grèves, le patronat sait déterminer d'une façon très précise ce que la main-d'œuvre coûtera et il peut, de cette façon, établir ses prix de revient et ses plans de production d'une manière plus rigoureuse et mieux assurée. Lors des engagements pris en matière de délai de fourniture et de prix, il en tirera des avantages qui ne sont pas négligeables.

La garantie dont on bénéficie dans les marchés traités sous le couvert d'accords de programmation sociale permet d'accroître les marges de sécurité pour toutes les tractations à long terme, en prévision de l'élévation des coûts que provoqueraient des revendications imprévues ou le retard causé par des arrêts de travail. Sur le marché international surtout — et l'on sait quelle part il prend dans la production — cet avantage peut annuler la charge représentée par les revendications satisfaites — en tout ou en partie — et favoriser l'augmentation du taux de profit.

Si l'on ajoute à ce premier avantage retiré par les patrons la mise en court-circuit des pressions revendicatives dans l'entreprise, l'opération se révèle largement fructueuse et finalement peu onéreuse.

La paix sociale à bon marché, c'est ainsi qu'apparaît finalement l'opération qui a démarré le 11 mai 1960, à un moment où l'industrie belge se trouvait devant la nécessité d'affronter, pour se mettre à l'heure du Marché Commun, une difficile opération de reconversion. Il est certain que les fermetures d'entreprises ou de divisions, les regroupements et les fusions ont été facilités par le relâchement de la pression revendicative amené par les accords de programmation. Pendant toute cette période, les syndicats, dans une mesure variable dans le temps et selon les secteurs, ont fait eux-mêmes la police en cette matière, s'oppo-

sant souvent au déclenchement de grèves en invoquant les accords pris avec le patronat. Aujourd'hui encore, au moment où il devient évident que les conventions en vigueur ne coïncident pas avec les possibilités offertes par la conjoncture (Victor Larock a parlé d'un programme social gouvenemental établi « au creux de la vague ») les directions syndicales éprouvent de grandes difficultés à s'aligner sur la combativité dont font preuve les travailleurs.

La politique de programmation de la « paix sociale », au point où nous sommes de son analyse, se présente donc comme une option réfléchie du patronat moderne et, à ce propos, il n'est pas inutile d'introduire une précision.

La concentration monopoliste, qui est un des aspects du capitalisme monopoliste d'Etat, entraîne la formation de vastes domaines financiers et industriels. Leur gestion s'accommode aisément d'une certaine programmation économique, dont la fonction unique, bien entendu, demeure la recherche du profit. Dans les plans qu'ils tracent ainsi, l'introduction du chapitre social présente certainement des avantages que ne trouvent pas les entreprises isolées. Dans ce domaine également, la dimension de l'unité industrielle ou son degré d'intégration influence la force de l'impact des luttes sociales et tout indique que la politique de programmation de la « paix sociale » est d'abord celle des grandes puissances capitalistes.

L'AUTRE DONNEE DU PROBLEME

Elle n'est pourtant pas le produit de leur seule intervention, telle que nous venons de tenter de la décrire. Les idées et les intérêts patronaux ne sont pas toutes les composantes qui ont déterminé son apparition. Pendant longtemps, l'exploitation des travailleurs a pu se développer sans qu'il soit nécessaire d'user de tels raffinements, et quelque chose s'est produit qui a finalement amené leur recherche et leur application.

Ce « quelque chose », c'est le développement des luttes ouvrières, les transformations qu'elles ont subies progressivement, forçant les exploiteurs à s'adapter à leur tour et à passer de la répression sous ses formes les plus primitives à un comportement apparemment plus conciliant, mais qui n'est, finalement, qu'une consécration d'un nouveau rapport des forces.

Plusieurs dizaines d'années ont été nécessaires pour que le mouvement syndical passe de l'action isolée, menée au niveau d'une corporation, d'une usine ou d'une région, à des interventions généralisées sous la forme de grèves entraînant toute une profession à l'échelle du pays, voire même à des grèves générales.

Au lendemain de la première guerre mondiale, les mouvements revendicatifs prennent plus d'ampleur et certains d'entre eux restent, encore aujourd'hui, dans le souvenir des militants ouvriers. Mais les grèves de 1936, à l'époque du Front Populaire, constituent un tournant représentatif de la croissance des forces ouvrières et de l'influence qu'elles avaient acquise dans le climat d'unité qui existait alors. Commencées par les mineurs le lundi 15 juin, elles entraîneront très rapidement un demi-million de travailleurs dans une lutte qui se terminera huit

jours plus tard. Par rapport aux grèves de la période précédente, le mouvement de 1936 aura été d'une brièveté exceptionnelle, l'accord réalisé porte sur quatre points : un minimum de 32 francs (*) pour huit heures de travail, la semaine de congés payés, le respect des libertés syndicales et... une promesse de réduction progressive, jusqu'à 40 heures, de la durée hebdomadaire du travail.

Mais ce qui nous intéresse ici, c'est le fait nouveau dans l'histoire des relations entre patrons et ouvriers qui s'est produit le 17 juin 1936 : ce jour-là, à l'invitation de M. Van Zeeland, Premier ministre, les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs se réunissent pour la première fois.

Pour la première fois aussi, un accord est conclu qui a une portée générale, concernant aussi bien les travailleurs des secteurs faibles que ceux dont les revendications ont le poids du nombre. Quand on pense à l'âpreté des conflits qui avaient précédé cet événement, aux grèves menées pendant des mois et qui se terminaient le plus souvent par des échecs, l'expression « tournant » nous semble utilisée fort à propos. C'est bien un développement de la force des organisations ouvrières, né dans le courant unitaire de l'époque, que M. Van Zeeland et les dirigeants patronaux consacrent en acceptant de s'asseoir en face de syndicalistes.

Cette rencontre préfigure les Conférences Nationales du Travail qui se tiendront par la suite, après la fin de la seconde guerre mondiale, elles-mêmes remplacées finalement par les accords de « paix sociale ».

L'AMBITION PATRONALE : SE SOUSTRAIRE AUX PRESSIONS OUVRIERES

Ce qui subsiste lorsque le reflux se produit, lorsque le front ouvrier se disloque à la veille de la guerre, c'est l'affirmation du mûrissement du mouvement ouvrier, son aptitude à dépasser le niveau professionnel ou régional dans l'action revendicative. En septembre 1944, l'unité recréée dans la Résistance ouvrira de nouvelles perspectives. A peine huit jours après le retour du gouvernement de Londres, une nouvelle Conférence Nationale du Travail se réunissait, elle fut encore suivie de quelques autres avant que soit appliquée la formule de programmation périodique. Les conditions dans lesquelles se tinrent les C.N.T. d'après-guerre et leur efficacité sont en dehors de notre sujet. Pourtant, il convient de souligner que de telles confrontations paritaires offrent des différences essentielles avec ce que nous connaissons depuis. Les C.N.T. se réunissaient sous une pression ouvrière suffisante pour amener le gouvernement et les milieux patronaux à subir cette confrontation, elles étaient le produit d'un rapport de forces, tandis que l'automatisme introduit par les accords programmant la paix sociale permet de négocier ceux-ci hors de la pression ouvrière et d'une certaine façon hors, même, de l'intérêt des grandes masses.

(*) Entre 7 et 8 % d'augmentation.

Il faut bien dire, en effet, que sans s'écarter nécessairement de ce que les travailleurs souhaitent, les revendications qui sont défendues par les syndicats répondent davantage aux vues des responsables qu'aux exigences les plus pressantes de la « base ».

Cette conception du travail semble pourtant productive. Quand on examine le statut social conquis par le travailleur belge, quand on voit la position de nos salaires par rapport à ceux d'autres pays du Marché Commun, on pourrait s'en montrer relativement satisfait, considérer que la méthode est payante. A la réflexion pourtant, les choses prennent une autre coloration.

Bien sûr, la législation sociale s'enrichit à un certain rythme, mais on ne peut ignorer que la réduction du temps de travail à 40 heures par semaine, déjà mentionnée dans l'accord de 1936, ne sera pas réalisée en 1970, alors qu'en Italie, par exemple, plusieurs secteurs professionnels ont obtenu les 40 heures au 1er janvier 1971, un an à peine après avoir réalisé la pension à 60 ans pour les hommes, 55 ans pour les femmes, avec 80 % du salaire. Ce que l'économie italienne permet malgré le handicap du Mezzogiorno, malgré le poids relativement important de l'agriculture dans la formation du produit national, ne devrait pas, nous semble-t-il, dépasser les possibilités d'une économie comme la nôtre.

Cela pourrait éventuellement s'expliquer si notre mouvement ouvrier était faible, sans expérience, mais ce n'est pas le cas, puisque la Belgique est en tête en ce qui concerne le taux de syndicalisation et que la combativité de sa classe ouvrière jouit d'une réputation séculaire.

Le potentiel de notre mouvement ouvrier est important et le patronat ne songe pas à le nier dans les faits puisqu'il a admis qu'il devait s'engager dans la voie de la programmation sociale concertée, automatiquement pourrait-on dire. Cette automaticité elle-même rend compte du caractère inéluctable d'un certain progrès social, imposé par la force syndicale.

Cependant, c'est le patronat lui-même qui en détermine la valeur, qui dit ce qu'il sera pour chaque période. Evidemment, entre le début et la fin de chaque négociation, on se donne la réplique, chaque partie fait alterner les exigences et les concessions, mais qui est dupe ?

Les uns visent assez haut et les autres assez bas que pour donner l'impression, quand on a fait la moyenne, de s'être « bien battu ».

Cette attitude s'inspire évidemment des doctrines réformistes classiques, un moment revalorisées par tout le battage fait autour du « second souffle » que le capitalisme semblait avoir trouvé. Les théories sur l'actionnariat populaire qui exorcisaient tout le système, celles qui célèbrent la société d'abondance ou de consommation n'ont finalement masqué aucune des contradictions fondamentales, ni empêché l'apparition de critiques plus vives et plus essentielles. Aux revendications du type dit alimentaire se sont maintenant ajoutées les contestations visant les structures elles-mêmes, mettant directement en cause le système de la liberté d'entreprise en ce qui concerne son aptitude à assurer les meilleures conditions d'existence et le développement harmonieux de l'économie et de l'individu.

Deux événements suffisent à soutenir cet avis : ce sont, d'une part, dans les déclarations reproduites dans *Combat* (numéro consacré à l'appel de Léo Collard) la part importante prise par l'exigence d'un programme anticapitaliste et la même orientation exprimée au cours des travaux de la 51e Semaine Sociale du Mouvement Ouvrier Chrétien.

RETOUR AU REEL

Les idées qui gagnent aujourd'hui les divers courants du mouvement ouvrier doivent aussi avoir des conséquences sur le plan de l'action revendicative, à la fois dans la discussion des revendications et de leur rythme d'application et dans le choix des méthodes pour les réaliser.

Maintenir un comportement de « partenaire social » serait une inconséquence grave et rapidement insoutenable. Déjà aujourd'hui, les Centrales syndicales se heurtent à de grosses difficultés internes à l'occasion du renouvellement des accords : les intérêts professionnels et interprofessionnels se heurtent aux niveaux des états-majors, et ces contradictions peuvent parfois prendre des formes très aiguës, comme on l'a vu avec la seconde convention collective des Services publics, qui a provoqué des difficultés entre la C.G.S.P. et son secteur Postes. Elles n'ont pu être aplanies qu'au prix d'une décision dont les conséquences pourraient être, si on les poussait jusqu'à leur conséquence normale, de limiter la trêve sociale au niveau interprofessionnel uniquement.

Par ailleurs, ce qui se passe dans les usines, depuis le retour des vacances, confirme que les travailleurs savent apprécier les insuffisances de la méthode et les corriger dès qu'ils en ont l'occasion. En de très nombreux endroits, des revendications ont été avancées et satisfaites. Il est arrivé que l'on se saisisse avec beaucoup d'adresse d'un « faux pas patronal », comme aux Peignages d'Eekloo où une offre individuelle s'est transformée en une revendication générale. La direction a dû céder après un mouvement de grève, malgré l'existence d'une convention fixant les salaires au niveau professionnel. En d'autres endroits, là où les conditions se prêtaient moins à une mise en cause de la convention, on l'a tournée en posant la revendication sur le plan du reclassement des catégories professionnelles ; ailleurs, on a utilisé la pénurie de main-d'œuvre qualifiée pour provoquer des revalorisations, améliorer les normes de progression dans l'échelle des salaires. Certaines usines, où l'instabilité du personnel était importante, ont dû relever les salaires à l'embauche.

Le mouvement syndical prend acte de cet effort et, souvent, il le cautionne. Un récent bulletin d'entreprise de la fédération des métallurgistes de Charleroi écrivait :

« L'action syndicale, eu égard à la haute conjoncture du moment, imprime dans les entreprises une interprétation de la Convention qui, sans en toucher le principe, en permet cependant une application plus souple et plus conforme aux besoins et possibilités actuels.

» Ces possibilités sont utilisées tantôt pour faire rectifier l'une ou l'autre anomalie salariale, ou un aspect déficient de la classification, tantôt pour faire recevoir, modifier et adapter une formule de prime de fin d'année.

» Ces interprétations ou aménagements, loin de porter atteinte à la lettre de la Convention, en précisent au contraire l'esprit et la portée. »

Ces considérations prennent appui sur la conjoncture exceptionnelle, mais elles font en même temps « redécouvrir » les vertus de l'action syndicale dans l'entreprise, là justement où l'effort des travailleurs et de leurs organisations prennent leur véritable valeur.

Cette expérience se produit à un moment favorable, alors que le mouvement ouvrier s'interroge sur ses objectifs et ses moyens d'action, à un moment aussi où quelques démonstrations de l'efficacité de l'action des masses ont été faites et peuvent permettre une discussion plus facile sur la nécessité de conjuguer l'élaboration de conventions collectives avec le recours à la dynamique des luttes ouvrières.

FRANCIS CHENOT

Fraternel Roger Foulon

Toute la démarche poétique d'un Roger Foulon procède d'une option fondamentale, l'homme, et d'un amour démesuré de ce qu'il est, de son infinie faiblesse et de son extraordinaire grandeur tout à la fois. Ce principe premier se traduit dans l'œuvre par la confrontation permanente de deux courants majeurs, en apparence contraires. L'un, tourné vers l'intérieur, est placé sous le signe de l'interrogation, souvent douloureuse, sur la condition humaine. L'autre, orienté vers le monde, est la recherche de réponses dans les êtres et les choses.

Le ton était donné dès les premiers recueils de Foulon. Ainsi, « L'Exil terrestre » marque la prise de conscience de la difficulté d'être en un monde souvent hostile à l'homme. « D'entre les Songes » est la phase descendante, celle du repli en soi et dans le rêve, qui n'est jamais que la projection de soi.

Mais ces deux recueils, écrits au sortir de l'adolescence, ont l'agressivité facile de cet âge. C'est avec « Naissances » (1949) que le chant s'affirme ; il s'agit là d'une appréhension plus objective du phénomène poétique et d'une naissance à la poésie profonde de l'homme et du monde.

Cette nouvelle naissance implique une connaissance du monde qui ira se précisant de recueil en recueil, qui sont comme autant d'étapes du voyage d'homme. Parallèlement, la motivation initiale, inconsciente à l'origine, s'imposera avec une netteté et une force sans cesse croissantes. La faiblesse de l'homme, ce sont ses limites dans le temps et plus encore face à cette immensité de l'univers où temps et espace se confondent. Sa grandeur, ce sont toutes les tentatives, fussent-elles vaines ou désespérées dès le premier instant, de trouver une faille dans la durée, de conjurer, même l'espace d'un éclair, la fuite du temps. On voit dès lors combien la démarche sera volontaire, quête délibérée, recherche du moindre signe qui puisse constituer une raison d'être pour l'homme, une justification et, en définitive, un espoir, lourd et chaud comme la vie.

« Eve et le Songe », « La Route vers la Mer », sont autant de retraites. Le poète éprouvera souvent ce besoin de rentrer en lui-même. Mais ces phases introspectives vont s'espacer de plus en plus.

Après le chant d'allégresse de la « Joie humaine » où le poète se mêlait intimement au monde, « Concerto pour une Ville » marque une

étape importante, celle de la réconciliation des deux courants qui maintenant vont se mêler pour se fondre progressivement dans la recherche fondamentale :

Et je suis parti pour écrire où nous sommes
Nous, les mangeurs de solitude et de survie.

« Simples Paroles à Notre-Dame la Terre», « Poèmes pour un Visage », « Chemin d'un Vivant », « Bestiaire », « Silex » sont autant de jalons : les rapports entre l'homme et la matière, la femme, les mystères du monde des bêtes, puis, le minéral, qui semble le plus susceptible de celer les secrets du temps :

La mort n'a plus pouvoir
Face à cette durée

Publié en 1967, « L'Envers du Décor » est le chant parvenu à pleine maturité. Si le poète descend en lui-même, c'est afin de mieux intégrer les signes du monde et d'en saisir le pouvoir de durée. Certes, la mort n'est pas vaincue, mais le poète a pu l'apprivoiser, bien qu'il en sente plus que jamais le caractère inéluctable :

Mort, ma compagne, ma renarde,
Couchée en rond près de mon cœur,
En secret, tu montes la garde
Prête à libérer le malheur.

D'autres réponses naissent lentement, et peu à peu, prennent forme, gorgées de sève, nourries d'un humus riche, filles de cette terre que Foulon aime : il y est né en 1923, il y vit — ceux qui connaissent le pays de Thuin comprendront aisément que l'on puisse s'attacher à ces campagnes — :

Il suffit d'un oiseau, d'un arbre, d'une fleur
Pour effacer de la mémoire le malheur
Et pour partir à grandes marches vers l'espace
Sans être prisonnier de ces heures qui passent.

Mais à peine sont-elles entrevues, que déjà ces réponses, elles-mêmes limitées dans l'espace et le temps, ont cessé de satisfaire le poète, d'autant plus que l'outil du langage se révèle également insuffisant :

Parole, oiseau blessé que ma bouche abandonne,
Vous ne traduisez pas le pacte de mes songes
Et c'est bien avant vous que le poème est né.

Et pourtant, ce pouvoir des mots, malgré les lacunes et l'inaptitude première, reste finalement la seule prise sur le temps. Chez Roger Foulon, il atteint à une extrême densité et l'humilité première, enrichie au contact du monde, transfigurée par l'amour, s'avère en dernière analyse comme porteuse de durée.

Ainsi, dans le plus récent recueil paru de Roger Foulon, « Rites pour conjurer la Mort » (un titre à la fois très beau et très explicite), débouche-t-on sur cet indicible :

J'ai barre sur toi
Sur l'invisible et l'éternel
Rien que par cette neige
Accordée à l'amour

Roger Foulon est l'une des voix les plus belles des lettres françaises de Belgique, une des plus authentiques en tout cas, elle chante à hauteur d'homme. C'est un chant grave peut-être, mais jamais désespéré puisqu'avant tout profondément fraternel :

J'existe par mon chant par la voix qui le porte
Par la naissance de l'eau vive sous mes mots
Ne m'abandonnez pas je frappe à votre porte
Il n'est de plus basse mort que la mort par défaut

ROGER FOULON

Poèmes inédits *

METAMORPHOSES

Lourde nageoire boue épaisse
Mouvante leçon du passé
Je vis de vos métamorphoses
Au long de mes nerfs fatigués
Comme une vieille chienne lasse
Vous vous traînez dans les fourrés
Parmi les ronces les orties
Les branchages désassemblés
Mais qu'une caille prenne peur
Et se mue en un poème ailé
Vous retrouvez votre visage
Votre sang se met à trembler
Ma plume peut suivre à la trace
Votre souci de vérité
Et je me couche auprès des choses
Ces choses qui n'ont pas changé

CHOSES MES SŒURS

Je vous porte un amour insensé violent
Comme un feu de napalm aux portes d'un village
Chaque mot qui vous nomme éclate en ma salive
En bulles chaudes transparentes et chorales
Je vous traduis par l'étincelle d'un regard
Et vous enlève aux fuligines de mon sang
Pour vous donner au fuseau clair de la parole
Votre présence égale aux signes des buées
Est un cri dans ma gorge éclatée et saignante
Je vous écrase sous mes dents je vous déguste
Et ma langue vous presse en pulpe de syllabes
Pour trouver sous la conque ouverte des gencives
Un clairet qui me monte à la tête et m'enivre.
Je n'aurai pas assez de temps choses mes sœurs
Pour tendre un lit de mousse à votre pesanteur

* Ces poèmes sont extraits du recueil « Le Dénombrement des choses » (à paraître).

Roger Foulon

JACQUES ARON

La révolution scientifique et technique dans le monde des architectes

C'est à dessein que cet article emprunte une partie de son titre à celui que Pierre Joye consacrait au rôle nouveau des intellectuels dans le numéro 3 des « Cahiers Marxistes » et une autre à l'étude sur la profession d'architecte, éditée par le C.R.I.S.P. en 1968. Il se voudrait, en effet, à la fois une illustration du premier et un écho des préoccupations reflétées par la seconde.

Si le monde des architectes belges ne comprend que quelque cinq mille individus, la crise qu'il traverse est pourtant révélatrice des transformations profondes qu'entraîne la révolution scientifique dans les conditions du capitalisme belge.

L'évolution de l'architecture et la mutation du rôle de l'architecte apparaîtront dans cet article comme étroitement liés.

Il y a cent ans, l'architecte est encore un privilégié ; titulaire d'une profession libérale, issu de la bourgeoisie, il travaille pour elle. Les signes annonciateurs des secousses qui vont ébranler l'architecture apparaissent très tôt. Il est significatif que la bourgeoisie belge, au faîte de sa puissance, n'ait pas trouvé son expression architecturale propre. Dénuée de traditions, puisant pêle-mêle dans les styles du passé, elle exprime, avec une lourdeur écrasante, son accession fulgurante. Quand elle sera sur le point d'atteindre à l'expression originale, les contradictions dont elle est minée donneront à cette tentative un caractère éphémère. La classe ouvrière s'organise, arrache ses premières conquêtes et les rapports sociaux s'en trouvent profondément modifiés. La Belgique a la chance de résumer ce tournant de l'architecture dans l'œuvre d'un architecte de génie, Victor Horta, constructeur de la Maison du Peuple de Bruxelles et des demeures fastueuses de la grande bourgeoisie industrielle. Si le vandalisme n'en fait pas disparaître les traces, son œuvre continuera de témoigner de cet étonnant mélange du passé et des ébauches du futur. Horta utilise les matériaux traditionnels, la pierre, la brique et le bois, en même temps qu'il exalte le fer, au travail duquel la bourgeoisie belge doit, à l'époque, sa puissance et son rayonnement dans le monde. Il dessine, en artisan scrupuleux, jusqu'au moindre détail et, ce faisant, il assure, pour la dernière fois peut-être, la synthèse formelle de toutes les parties intégrantes de l'architecture. Alors que le dessin de nombre d'entr'elles échappera bientôt à

tout contrôle de l'architecte, Horta impose la forme des lampes, des radiateurs, des ferronneries. Pour l'histoire de l'architecture, il demeurera l'un des initiateurs d'une nouvelle liberté de composition de l'espace plus difficile à percevoir que ses recherches de formes auxquelles l'œil s'accroche au premier abord (1). Il pressent cette souplesse des plans à laquelle le renouvellement incessant de l'usage va contraindre l'architecture. En simplifiant à l'excès, pour la compréhension de cette évolution à la charnière de laquelle il se situe, ou pourrait décrire ainsi ce que fut l'architecte avant lui : le possesseur d'un métier appris par la pratique et reposant sur la connaissance empirique d'un petit nombre de matériaux. Comme il ne traitait que quelques programmes peu complexes, la tradition lui fournissait généralement des modèles. Nous verrons plus loin combien nous nous éloignons rapidement de cette conception de la pratique professionnelle. Les premières générations d'architectes modernes qui lui succèdent vont jeter bas l'héritage formel de l'architecture bourgeoise du XIXe siècle. Si l'œuvre polémique d'un Le Corbusier est souvent citée en exemple, il est regrettable que le rôle joué en Belgique par des architectes comme Victor Bourgeois ou de Koninck soit inconnu de beaucoup. Leur œuvre est marquée d'une rigueur ascétique par laquelle ils s'efforcent de transcender la pauvreté des moyens mis à leur disposition pour répondre aux besoins de plus en plus pressants de nouvelles couches sociales. Ils s'efforcent de donner naissance à une architecture simple — mais non simpliste — d'où disparaissent les symboles par lesquels la bourgeoisie affirmait sa domination : colonnades monumentales, frontons, figures allégoriques.

Tous les critiques reconnaissent aujourd'hui que l'architecture moderne n'a pas produit ce que ses initiateurs en espéraient. Ses meilleures réalisations se fondent dans le désordre urbanistique ; leurs formes dépouillées ont été imitées sans talent dans d'innombrables constructions dominées par la recherche exclusive du profit. L'industrialisation du bâtiment sur laquelle se fondaient tant d'espoir n'en est qu'à ses balbutiements et ses résultats sont le plus souvent décevants. Dans le courant utopique qui traversait l'Europe entre 1920 et 1930, beaucoup d'architectes crurent que la machine libérerait l'homme sans que les rapports sociaux dussent être remis en question.

Malgré son énorme retentissement, l'architecture moderne a donc subi dans les faits un échec ; l'éclectisme prévaut à nouveau dans le choix des formes et, de ce point de vue, les jeunes architectes se trouvent plus désemparés que leurs aînés. Mais leur inquiétude provient essentiellement des conditions d'exercice de leur profession qui entraînent parmi eux des réactions contradictoires.

L'évolution de la construction exige et imposera bientôt l'étroite collaboration des architectes, des ingénieurs spécialisés, des entrepreneurs et des industriels. Des groupes d'études sont en voie de formation, au sein desquels les architectes seront amenés à se spécialiser. Nul ne peut plus songer à réunir les qualités de l'urbaniste, de l'auteur de projets, du technicien, de l'organisateur. L'enseignement devra permettre aux étudiants de recevoir, après une formation commune, une qualification dans l'une de ces branches. Mais l'intégration de l'architecte à un collectif de création rencontre encore une vive opposition dans une profession plus ancienne que la révo-

---

(1) L'ouverture du Musée Horta dans la maison de l'architecte, rue Américaine, à Bruxelles, permet au public de comprendre sa maîtrise dans la partition de l'espace intérieur d'une habitation étroite, entre mitoyens.

lution industrielle et sur laquelle pèse le poids d'une tradition corporatiste. Si certains regrettent le passé (comment allez-vous, mon cher Maître... ?), beaucoup redoutent que cette mutation ne se fasse à leurs dépens. Leur réticence tient à la crainte, souvent justifiée, de tomber dans une étroite dépendance d'entrepreneurs, d'industriels ou d'occuper une fonction subalterne dans un bureau d'études de société. Parce que le passage de l'artisanat intellectuel au travail collectif de recherche s'opère à l'intérieur du régime capitaliste, de nombreux architectes préfèrent garder l'illusion de l'indépendance. Une telle attitude va à l'encontre d'une transformation inéluctable car les entreprises sont conduites à créer leurs propres bureaux en raison même de l'importance croissante prise par les études dans la construction. Si les architectes abandonnent ces tâches à d'autres, ingénieurs ou techniciens, ils risquent d'être coupés de l'évolution des forces vives de la construction.

La marche vers l'industrialisation et l'attention de plus en plus grande portée à l'environnement ont amené les architectes à prendre conscience d'autres contradictions nées de la propriété privée du sol et de la spéculation qui s'ensuit.

L'apparition de nouveaux médiateurs (pouvoirs publics, entrepreneurs, promoteurs...) entre les utilisateurs et eux les conduit enfin à se poser le problème de la participation consciente de la population à l'architecture et à l'urbanisme et de ses limites présentes. Le congrès de la Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique (Malines 1968) a synthétisé ces interrogations dans les quatre secteurs où elles sont apparues le plus vivement : l'enseignement, l'industrialisation, l'information et l'urbanisme. L'obstacle le plus important à la prise de conscience des architectes, leur isolement, avait été momentanément vaincu par le climat passionné issu de mai.

Cette revue est imprimée
par la

SOCIETE POPULAIRE D'EDITIONS
RUE DE LA CASERNE, 33-35
1000 BRUXELLES · Tél. 12.87.00

IMPRESSIONS
EDITIONS
PUBLICITE

RAYMOND CEUPPENS

Notes pour une photographie efficace

Au sujet de la photographie en général, une notion est à acquérir et à accepter.

L'image photographique et sa réalisation sont un service. La fonction de l'image photographique est, étant donné son essence même de reproduction théoriquement exacte de choses existantes, de représenter des états ou des moments précis dans le déroulement d'actions ayant existé ou existant encore au moment de la lecture de la photo.

La photographie rapporte donc l'image de choses et de faits quelconques, au moment choisi par le photographe, à des individus qui peuvent en prendre connaissance visuellement. Ces images photographiques ont donc des fonctions bien définies : d'une part, elles communiquent des états ou des faits à des individus ou des groupes d'individus n'ayant pas la possibilité d'en prendre connaissance par eux-mêmes ni dans le temps ni dans l'espace. D'autre part, elles fixent graphiquement d'une façon pratiquement indéfinie, des moments précis d'états ou de mouvements qu'elles peuvent communiquer à tout instant et en toutes conditions.

Il en découle que l'image photographique et sa réalisation sont un moyen de communication et d'information visuelles au service de fins multiples et très diverses, mais qui se sont assez clairement classées du fait des différentes spécialisations dans lesquelles se sont plus ou moins cantonnés les photographes professionnels. Il est possible de situer les réalisations photographiques en deux groupes plus distincts, ce qui permettra par la suite de déterminer plus clairement les éléments d'efficacité recherchés, particuliers à chaque genre de photographie et à chaque fonction photographique.

Premier groupe : les photographies dont la réalisation est demandée par le lecteur.

S'inscrit dans ce groupe, l'énorme quantité d'images demandées et employées par les personnes ayant besoin d'images photographiques dans leur activité professionnelle (par exemple, toutes les sciences appliquées). Une autre source de production d'images sont les personnes demandant, et généralement réalisant elles-mêmes, la photographie témoignage, c'est-à-dire le souvenir. Ces photographies n'ont d'intérêt

que pour un nombre très restreint de lecteurs et les sujets sont illimités. Elles deviennent parfois avec le recul du temps un inestimable document d'intérêt général. Dans ce groupe, se classent comme réalisateurs de photographies, une grande partie de photographes professionnels s'attachant à la réalisation de photos commandées par les particuliers, telles les photos de mariage, portraits, traitement de travaux d'amateurs, etc.

Second groupe : les photographies dont la réalisation est le fait de la volonté du photographe, ou plus généralement commandées par le diffuseur : destinées à être diffusées et présentées aux lecteurs sous des formes et dans des buts multiples, plus ou moins en rapport avec les systèmes de diffusion. Chaque genre de réalisation photographique peut être pratiquement employé à toutes les fins, même opposées, et chaque diffuseur peut se servir de tous les genres de photographie. Il importe, si le diffuseur désire que la photographie serve efficacement ses buts, de choisir des images en rapport avec toute une série de conditions, allant du mode de diffusion à la personnalité du lecteur futur ou souhaité.

De par sa vocation de représentation, l'image photographique est initialement, mais à des degrés divers, une information visuelle destinée à être communiquée ou plus exactement à faire prendre conscience au lecteur de ce que la photo veut lui communiquer. Elle est destinée à lui suggérer un état d'esprit, à le mettre dans un état de réceptivité, jusqu'à le conditionner à d'autres influences plus profondes, éventuellement toujours introduites au moyen d'images photographiques.

Il importe que l'image photographique ait un maximum d'efficacité informative, mais le degré et les formes d'information varient profondément d'un genre de photo à l'autre, et les critères d'efficacité varient parallèlement et peuvent dépendre d'éléments plus proches des problèmes de diffusion que des formes de l'image elle-même, suivant les buts que l'informateur veut atteindre. L'efficacité de la photo d'information dépend de la réceptivité finale du lecteur, étant entendu qu'il s'agit d'une réception intégrale de la communication avec l'enclenchement du mécanisme de prise de conscience qu'elle devrait impliquer. Pour qu'une communication atteigne ce haut degré d'insertion dans la pensée du lecteur, il importe que l'esprit du lecteur soit conditionné à s'ouvrir à une certaine direction donnée à l'information. Etant donné qu'en principe le lecteur reçoit la communication sans en prévoir la teneur, il serait efficient d'orienter le contenu de l'image photographique dans le sens dans lequel on désire voir le lecteur s'ouvrir à une acceptation consciente de l'information, c'est-à-dire faire en sorte qu'il se sente concerné par le contenu de la communication même si au départ il ne l'est pas.

Une orientation de l'information par l'image photographique dépend en partie, non pas du sujet, puisqu'il est le motif de l'information, mais de la vision photographique, c'est-à-dire du langage de l'image photographique dans lequel le photographe transmettra le sujet et en communiquera le fond au lecteur. (1) Ce langage photographique dépend en quelque sorte de ce que l'on pourrait appeler l'esthétique photographique (qui est à envisager dans le cadre de la photographie en général) et de la conformité qui existe entre la réalité représentée et l'image photographique. En d'autres mots, le photographe qui veut rapporter une image capable de sensibiliser le lecteur doit, dans certains cas, orienter l'information à la prise de vue pour qu'elle atteigne un degré d'impact suffisant. C'est un certain renforcement (et non une déformation du sujet) parfois indispensable, et dont les nuances et les limites dépendent

---

(1) Ceci est théorique, le photographe travaillant tout à fait indépendamment de la diffusion des photos.

du photographe, qui doit posséder une conscience profonde et solide de importance du sujet photographié et du degré d'efficacité qu'il exige. Ces nuances de renforcement de l'impact de l'image photographique vont d'un angle de vision choisi dans le but d'éclairer ou de renforcer le centre d'intérêt du sujet, jusqu'à la re-création pure et simple du sujet par la mise en scène de situations ayant existé ou qui existeraient en réalité, mais auxquelles le photographe n'assiste pas.

En dehors du problème de l'efficacité de l'image photographique posé aux photographes, le même problème se pose à la diffusion qui, par définition, détient le moyen de communication de l'image photographique informative au lecteur. Nos moyens de diffusion sont détenus par un système capitaliste et conservateur et sont à son service, ce qui pose un double problème.

La photo d'information devrait être un service d'information réelle orienté vers une sensibilisation et une incitation à la prise de conscience du lecteur aux problèmes actuels et à leur solution profonde et véritable, au lieu d'être la forme graphique d'une information dépendante de problèmes commerciaux et incluse dans notre société de consommation, détournant automatiquement, non pas particulièrement la sensibilisation du lecteur au problème, mais sa prise de conscience éventuelle des solutions à y apporter. D'autre part, une partie des moyens de diffusion des photographies d'information sont peu démocratiques ; c'est le cas même pour des publications réellement progressistes pourvues de photos de bonnes qualités informatives et générales, ceci en raison de leur distribution restreinte et cantonnée en des points peu accessibles ou inconnus de la majorité des lecteurs éventuels, et de leur prix inabordable pour la masse du public.

Le second problème est l'information tendancieuse et l'auto-censure de la presque totalité des publications à informations photographiques. Ceci pour des motifs politiques évidents et de par leur dépendance envers des problèmes commerciaux. Ces deux freins n'excluent pas toute tentative de diffusion de photographies contenant un potentiel d'information efficace et constructive capable de déclencher chez le lecteur même au départ non concerné, un mécanisme de prise de conscience politique envers des problèmes actuels, à la condition que la conscience politique et sociale soit présente dans l'esprit du photographe d'information et des responsables de la diffusion de ces images.

LA PHOTO D'« ART »

Les photos qu'on appelle des photos d'art, ont des caractères esthétiques propres à l'image photographique, c'est-à-dire que leur élaboration artistique tient à l'essence même de l'image photographique, qui est avant tout une représentation de choses existantes. On pourrait dire qu'une photo d'art rapporte au travers d'une interprétation particulièrement libre de la part du photographe toute chose existante et visible au départ.

Le vocable de photo d'art semble particulièrement peu adapté à la conception « photo au service de ... l'information, la culture, etc. ». La photo présentant de par ses qualités esthétiques une valeur artistique réelle, est le fait volontaire et concerté du photographe qui aura réalisé une photographie dans le but de créer une image ayant des qualités bien définies correspondant à sa vision de l'esthétique photographique, et contenant en elle sa propre vision de ce qu'il photographie, qu'il recrée et qu'il transmet. La formule, qui est loin d'être neuve, de photographie créative, semble plus appropriée, compte tenu de l'élément dynamique d'évolution esthétique et d'émulation créative latent dans la plupart des images photographiques appelant une émotion artistique.

La fonction de la photo créative ne devrait être au départ qu'une fonction culturelle en tant qu'environnement esthétique particulièrement

souple et efficace, et facilement diffusable sous de multiples formes, allant de l'album de photographies à l'agrandissement géant décorant un lieu public. Jusqu'ici ces agrandissements sortent peu de la banalité d'intentions. Par contre, il existe déjà sous une forme parfaitement démocratique d'excellents recueils de photographies groupant généralement les meilleures photos d'une année, et en provenance presqu'exclusive des U.S.A. D'autres éditions restent volontairement inaccessibles à la masse, de par leur prix de vente et de par leur système de distribution. La fonction d'environnement artistique de la photo créative n'est malheureusement qu'une réalité de second plan et sa diffusion en tant que telle reste relativement restreinte. Elle possède un impact beaucoup plus considérable à un second stade, par l'emploi que l'on en fait dans un but uniquement commercial en en faisant soit le soutien, soit le point d'attraction d'un système de publicité particulièrement discutable et inhérent à notre société de consommation. D'autre part, il faut concéder que la publicité et ses multiples techniques visuelles ont été un facteur de création d'excellentes photos et un débouché pour les photographes créateurs à qualité artistique réelle. Il n'est pas impossible qu'une part de la création artistique en photographie ait été freinée pendant très longtemps par un carcan de règles esthétiques venant de la peinture et dont la photo et les photographes ont eu tout le mal possible à se dégager. Ce qui pourrait expliquer que la création en photographie ait été souvent au départ le fait d'amateurs et de chercheurs graphistes plutôt que de photographes professionnels dont l'esprit et la volonté créative étaient paralysés par les commandes des clients singulièrement conservateurs en matière de photographie.

Les techniques de publicité sentant toutes les possibilités d'attraction et de suggestion de l'image photographique, s'en sont servies et ont commandé des photos créatives encourageant en général les qualités esthétiques propres à la photographie.

On remarquera toutefois que la mainmise du commerce sur les moyens d'expressions artistiques, tout en étant un stimulant et un débouché pour les expressions nouvelles, constitue également de par son essence même un frein à leur évolution, puisqu'elle a comme but non pas l'éducation esthétique du citoyen, mais le conditionnement du consommateur moyen, ce qui implique au départ un certain renoncement à la qualité dès qu'on entre dans le stade de la consommation massive. Ceci est d'ailleurs vérifié par la baisse de qualité généralisée de la publicité qui s'est fait sentir depuis quelques années dans la plupart des pays évolués.

La puissance suggestive de l'image photographique est une source de conditionnement pour le lecteur entouré de photographies créatives orientées. Un sujet de photo créative peut être choisi en rapport avec les possibilités de déterminer une direction de pensée du lecteur, c'est-à-dire qu'une photo créative n'ayant au départ d'autre but que de créer un environnement artistique peut, en orientant la pensée, déclencher tout un mécanisme psychologique et créer jusqu'à un conditionnement en rapport avec le sujet de la photo.

Cette possibilité de conditionnement aussi déterminée semble propre à l'image photographique, étant donné qu'elle constitue pour l'esprit du lecteur un rappel de choses existantes bien définies dans un contexte de temps et d'espace donné, permettant, si l'on tient compte de la personnalité et de l'entourage social du lecteur prévu, un conditionnement assez précis, du moins dans la majorité des cas. Les techniciens publicitaires l'ont bien compris, mais semblent l'avoir employée, fort heureusement d'ailleurs, d'une manière assez incomplète, s'attachant plutôt à un texte parachevant et précisant la mise en condition du futur consommateur.

Etant donné le contenu informatif latent propre à l'image photographique, les photos créatives employées comme environnement artistique pourraient sans doute être un moyen efficace d'éducation culturelle

populaire. Il est évident que l'orientation doit se faire au stade de la diffusion et non au stade de la réalisation, laissant intacte la liberté du photographe.

Etant donné que la majorité des moyens de diffusion sont au service du capital ou dirigés par lui, la photographie créative n'est diffusée qu'au bénéfice de notre société de consommation, soit par la publicité, soit par des véhicules antidémocratiques (albums de luxe, expositions plus ou moins confidentielles, etc.), antidémocratiques de par leur prix de distribution, et surtout de par l'absence totale en matière de photographie, d'éducation culturelle de la masse. Les photos diffusées, à divers titres, par des organismes culturels officiels, sont singulièrement dépourvues de caractère esthétique « propre à l'image photographique », et font de ce fait piteuse figure face aux excellentes photos parfois employées en publicité ou diffusées par quelques revues d'information générale ou d'érotisme aimable, pour ne citer que quelques exemples.

En ce qui concerne sa réalisation, l'efficacité de la photo créative dépend de ses qualités esthétiques, particulières à l'image photographique et propres à la création artistique, fait de la vision personnelle du photographe. Sur le plan de la diffusion, un rayonnement efficace pourrait être obtenu par la création d'un environnement artistique d'images ayant les qualités précitées, éventuellement orientées vers une mise en condition du lecteur dans le sens d'une prise de conscience du besoin et du désir d'émotion artistique.

Etant donné la situation de l'éducation culturelle des masses dans notre société, une diffusion efficace non uniquement orientée vers la promotion de la consommation, ne peut dépendre que d'organismes propres à assurer la création et la diffusion de manifestations culturelles générales, comprenant, sur le plan de la photographie, d'une part un système de diffusion de travaux créatifs de photographes, et un système de diffusion de photos créatives réalisées dans le cadre d'activités d'éducation populaire d'autre part. Cela sous-entend, si l'on veut obtenir un minimum d'efficacité sur le plan de l'intérêt des masses, un choix judicieux et une diffusion appropriée des images photographiques. Plus particulièrement, il faut éviter l'ignorance en matière de photographie créative d'information culturelle ou autre que l'on rencontre trop souvent de la part des organismes et associations culturels officiels.

L'éducation culturelle passive donnant au maximum bonne conscience aux pouvoirs culturels, se résume à une présentation approfondie et par les moyens de diffusion les plus perfectionnés, d'œuvres définitives d'une valeur artistique consacrée et indiscutable. Sans effleurer même une éventuelle contestation de ces valeurs, il faut mettre en cause le système de présentation quant à l'intention et quant à la forme, ne serait-ce que le problème des environnements, forcément artificiels, l'absence de liens avec les environnements initiaux, et par conséquent, avec l'environnement culturel actuel. Le fait de présenter ces monuments de la culture humaine dans des conditions théoriquement démocratiques ne comble qu'une partie du fossé qui existe entre la manifestation culturelle et le spectateur non cultivé.

La photo ne peut, dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, être qu'un moyen de diffusion et d'éducation dont l'efficacité est fonction de l'efficacité de ceux qui l'emploient, ceci en considérant évidemment au départ des photos qui remplissent parfaitement leur rôle de service informatif. Dans le cas par exemple de photos de sculptures antiques, seul le groupement de photos de sujets et d'environnements initiaux est concevable comme un début de présentation pouvant devenir efficace. Dans le cas de présentations éducatives et démocratiques des spectacles — théâtre, etc. — et de visions cinématographiques, la photo peut être un moyen précieux de présentation et de préparation aux spectacles ou à la vision. En dehors du problème de l'animateur, l'efficacité dépend en grande partie de la conception de ces photos, conception qui doit être

en partie renouvelée en abandonnant le côté publicitaire au profit d'une re-création de l'essence même du spectacle en une série de photos. Cette conception peut définir le rôle de la photo introductive d'une manifestation artistique.

Une autre possibilité d'emploi efficace de la photo en éducation populaire est la réalisation photographique prise, et comme moyen, et comme manifestation singulière et dynamique de la culture populaire, et ceci en deux temps :

1) En théorie :

Une présentation comprenant l'introduction et explications du phénomène photographique en tant que véhicule d'information d'abord, et en tant que création artistique à caractère propre ensuite ;

2) En activités, un stade supérieur de la formation peut être atteint :

a) par la critique active et constructive de photos déjà diffusées par éditions (tels que recueils de photos de photographes internationaux) ;

b) par la réalisation, en s'attachant directement aux problèmes environnants les plus ardus (par ex. des problèmes sociaux) et en se tournant vers l'intérieur même du problème de la culture populaire. Il devrait s'agir d'une réalisation collective créative sur le plan photographique, inventive sur le plan de la recherche artistique liée étroitement à l'efficacité informative des réalisations. L'activité réalisatrice collective de prises de vues et de travaux photographiques portant sur des problèmes propres à la collectivité est un moteur de prise de conscience et de volonté d'information et d'éducation artistique orientée vers l'extérieur, c'est-à-dire vers les non-participants à la réalisation photographique (les participants réalisateurs devenant eux-mêmes des éducateurs). Ces groupements de réalisations photographiques n'ont évidemment aucun rapport avec ce que l'on appelle des clubs photographiques. Ceux-ci sont éventuellement justifiables par le degré de qualité et de recherche de l'esthétique photographique et à condition que ces groupements s'intègrent, se mettent au service et participent suractivement aux manifesations culturelles de la collectivité ;

c) Sur le plan de la diffusion, la photographie est dans tous les cas un excellent moyen et véhicule d'informations de manifestations culturelles en général. Les groupements d'éducation populaire doivent, pour pallier le manque, ou dans certains cas l'anti-culture des diffusions d'images photographiques dans la société de consommation, créer leur propre système de diffusion qui doit, pour assurer un minimum d'efficacité, être entre autres approprié à l'image photographique, c'est-à-dire que la lisibilité de l'image doit être assurée par une certaine qualité d'impression dans le cas d'éditions. Cette obligation se heurte évidemment au problème souvent insoluble du prix de revient. Diverses solutions de diffusion existent, le problème se résume à s'assurer le concours de spécialistes. Il incombe de même aux participants de groupes d'éducation populaire, de diffuser au mieux des possibilités, des photos d'information ou créatives que des facteurs tels que l'auto-censure éloignent des sources de diffusion habituelles.

La condition primordiale d'une participation active et collective à une diffusion est certainement la participation la plus large à des réalisations photographiques égalant, sur le plan de l'intention, les réalisations des meilleurs professionnels s'attachant à inclure dans leurs travaux de hautes qualités esthétiques et une valeur informative certaine, et augmentant par cela l'efficacité de leurs photos. Il est clair que la réalisation collective n'exclut absolument pas la réalisation et la recherche individuelles, étant entendu que les groupes de participants à des activités photographiques est au départ composé d'individus s'intéressant à un quelconque titre à l'image. Ces activités dépendent évidemment du cadre social dans lequel le groupe d'éducation populaire travaille, et il appartient à l'animateur de nuancer ses travaux et ses directives. Il est

malgré tout certain que la création de toutes pièces et sans aucune base d'une activité photographique dans un milieu même très sous-cultivé, peut amener à une prise de conscience et devenir le moteur d'activités sociales et culturelles, à la condition expresse du choix de sujets orientés et dirigés. L'image photo, diffusée à outrance et plus particulièrement la vente de matériel photographique ayant, par une publicité des plus envahissantes, touché la masse des prolétaires, le travail de l'animateur consiste plus exactement à orienter le choix du sujet, non pas vers un problème esthétique au départ, comme c'est le cas dans tous les clubs photos, que ce soient des clubs d'usines ou de cercles très aristocratiques, mais vers le problème humain le plus proche et le plus important. Orientant par la suite, dans un but d'efficacité et de présentation par un quelconque système de diffusion, les réalisateurs vers une recherche des caractères et qualités propres et particulières à l'image photographique.

LES PROBLEMES DU PHOTOGRAPHE PROFESSIONNEL

Les problèmes professionnels, sur le plan économique et déontologique, du photographe se sont définis au cours de l'évolution de la photographie, et sont arrivés, de par les circonstances, à un point d'ambiguïté remarquable. La déontologie actuelle de la profession s'attache à une multitude de problèmes, en réalité assez secondaires, allant du droit de propriété de l'image photographique à une sorte de réglementation de l'exploitation des scandales mondains. Préocupation presque uniquement commerciale en définitive, alors que les réels problèmes n'ont jamais été effleurés.

De par son essence même, la photographie devrait être une activité type informative (dans le sens le plus large) et artistique au service de la collectivité. En réalité, la commande de réalisation d'images photographiques dépend sur le plan économique d'un groupe restreint de personnes possédant les moyens de diffusion, les véhicules de diffusion étant des objets de consommation, la réalisation d'images photographiques est en relation directe avec sa rentabilité commerciale. Rentabilité comprenant non seulement un prix de vente le plus profitable, mais évidemment aussi un prix de revient le plus bas possible. Ce qui entraîne une baisse de qualité de l'ensemble plus particulièrement sur le plan de l'intention des réalisations photographiques. En fin de compte, la réalisation passe par une sorte d'étranglement, par la sélection des images et du contexte environnant à la diffusion, celle-ci devant avant toute autre considération être financièrement rentable. Dans le cas de la photo publicitaire, où la qualité n'est en général pas mise en cause, c'est la destination des réalisations qui est contestable. La commande et l'appréciation de la réalisation photographique dépendent donc d'une série de critères uniquement commerciaux. Cet état de choses oblige donc le photographe professionnel à être pratiquement au service des promoteurs et bénéficiaires d'une société de consommation. Les systèmes d'éducation et de promotion culturelle et artistique des masses étant ce qu'ils sont, les possibilités professionnelles viables dans ces cadres sont restreintes. Le photographe professionnel est donc contraint d'accepter un continuel compromis entre ses activités rentables et des réalisations au service de la collectivité. Ceci étant évidemment compris dans le cas du photographe ayant une conception juste de son rôle dans la société. Cette conception, contrairement à ce que l'on pourrait croire, a subi une régression, non du fait d'une perte de conscience professionnelle de la part des photographes, mais du fait de la disparition progressive de leur état d'artisans créateurs autonomes. Non qu'ils soient, comme on pourrait l'espérer, intégrés dans une société les employant au service de l'information réelle et de l'éducation culturelle de la collectivité, mais parce qu'ils sont absorbés par le système commercial, les attachant à des entreprises de travaux photographiques et connexes ou les obligeant à une exploitation uniquement commerciale de leurs connaissances

professionnelles. D'autre part, le système de semi-professionnalisme, c'est-à-dire le cumul de la pratique de la photo avec une autre activité plus ou moins connexe comporte des dangers certains. Dans l'absolu, le risque de disparition du photographe professionnel conscient et actif par une forme de concurrence qui absorberait ses activités constructives qui lui sont minimalement rentables. De plus, il va de soi que la pratique de la photo par des individus devant s'attacher à d'autres occupations sous-entend la mise en service de connaissances restreintes d'où découle tôt ou tard une chute de qualité sur tous les plans.

Un problème analogue finira par se poser suite à une formation professionnelle rigide obligatoire, enfermant le futur photographe professionnel dans des cours théoriques et pratiques inadaptés à sa future fonction dans la société et l'éloignant pendant plusieurs années d'expériences humaines concrètes qui le prépareraient à une prise de conscience propre à la communication de problèmes et d'émotions artistiques à la collectivité. Enfin, une diffusion anti-démocratique de réalisations de semi-professionnels qui se cantonnent généralement au départ dans leurs sujets, et ensuite par leur distribution dans des milieux de sur-culture intellectuelle et artistique économiquement nantis, ramène en fin de compte le problème à ses données premières. Ces jugements sur le semi-professionnalisme doivent se nuancer suivant les cas, chacun étant un cas particulier, et l'intention se trouvant bien souvent déformée de la réalisation à la diffusion et à la distribution, Cette diffusion restant évidemment la phase finale et en même temps la base de l'efficacité d'une image photographique.

Cherchant vraisemblablement à contourner les systèmes habituels de diffusion, diverses expériences ont été tentées, de diffusion d'images photographiques sous de diverses formes et entre autres l'affiche (posters dont la vogue a pris naissance aux U.S.A.), pour ne citer que celle-là, qui reste tout à fait anti-démocratique, non par son prix, mais par sa forme et ses formats qui restent étrangers à la forme culturelle populaire, et par ses points de distribution restreints. Il est à remarquer que la photo-affiche connaît un succès populaire depuis longtemps, mais avec des sujets bien définis et limités, étant distribuée par des magazines publicitaires camouflés faisant partie du gros système de vente de la musique enregisrée. Ce qui revient à poser un problème initial : une diffusion efficace dépend de la formation culturelle du lecteur. Formation se faisant — presque exclusivement par des groupements d'éducation populaire et quelques initiatives officielles — par une orientation concertée et réfléchie de l'information en général, politique et sociale autant que culturelle. Cette orientation, dont nous avons vu les formes et les buts, doit se faire, sur le plan de l'image, par les photographes et les diffuseurs conscients, contournant et luttant contre les formes actuelles de diffusion et de distribution.

En définitive, c'est, semble-t-il, par une conception profonde et claire, et par la recherche de sa juste fonction sociale, que le photographe conscient peut servir efficacement la collectivité. Acceptant, mais en pleine connaissance, l'ambiguïté de l'état actuel de sa profession au profit d'une lutte incessante vers la démocratisation de la culture sous toutes ses formes, dont il est peut-être un des principaux artisans de diffusion.

En réalité, le photographe doit faire de sa conscience professionnelle une application active de sa conscience sociale et politique.

ALBERT PHILIPPE

La censure cinématographique en Belgique

Il a beaucoup été question ces derniers temps de censure en matière artistique en général et en matière cinématographique en particulier.

Il est indispensable que tout un chacun puisse se faire une opinion à cet égard, car on touche là au problème crucial de la liberté d'expression. Il est, en outre, tout aussi nécessaire de ne pas se laisser aller aux deux penchants les plus répandus en la matière qui sont, d'une part, la condamnation absolue et indiscutable, et d'autre part, l'inclusion dans le débat de considérations qualitatives.

En effet, condamner sans appel toute forme de censure, c'est nier certaines contraintes sociologiques, c'est nier par exemple qu'une partie non négligeable du public refuse une liberté qui lui fait peur.

Peut-être, rétorquera-t-on, que ceux qui veulent mettre ou maintenir un frein à la liberté d'expression ne sont pas dignes d'être considérés comme des adultes. C'est possible. Mais peut-on traiter comme des adultes ceux-là mêmes qui en craignent les conséquences ?

L'autre tendance qui fait fureur est celle qui en appelle à la qualité de l'œuvre. En ce qui concerne le cinéma, par exemple, tel coup de poing est le signe d'un grand sens de l'efficacité, tel autre est une vile flatterie des instincts violents du public. Tel sein est dévoilé dans un but hautement artistique et pictural, telle cuisse, au contraire, n'est qu'un atout bassement commercial.

Hélas, l'étalon nu-artistique reste encore à inventer et le pavillon de Sèvres ne possède aucun moule coulé dans le plomb du sein artistique, de la fesse culturelle ou du pubis esthétique.

Nul n'ayant le droit de décréter où est le beau ni ou est le bien, toute tentative de donner à la censure un paramètre qualitatif signifie une porte ouverte à l'arbitraire, à l'hypocrisie ou à la pire des dictatures, celle de l'esprit.

Si l'on veut bien, donc, écarter ces deux opinions, très prisées même parmi les gens les plus éclairés, pré-existantes à toutes discussions — et qui, du reste, mènent quasi toujours ces discussions dans l'impasse —, il y a lieu de voir clairement quelle est la situation en Belgique, quelles en

sont les implications et, enfin, de suggérer une solution tenant compte des impératifs de la conscience de l'homme de gauche et de ceux de la réalité sociologique.

L'article 18 de la Constitution dispose explicitement que « la censure ne pourra jamais être établie ».

On peut difficilement être plus clair et, bien que le cinéma n'existait pas encore lors de la rédaction de ce texte, la jurisprudence en la matière veut que cet article concerne toutes les formes d'art ou d'expression.

Dès lors, la faculté dont jouit l'exploitant de salles de cinéma d'offrir au public n'importe quel film en version intégrale est théoriquement totale.

Dans la pratique, il existe trois aménagements qui sont le fait du législateur.

En premier lieu, il faut savoir que l'accès des salles de cinéma est interdit aux mineurs âgés de moins de 16 ans accomplis, sauf avis favorable d'une instance intitulée Commission de Contrôle.

Le distributeur de films n'est pas tenu de solliciter l'accord de ladite Commission, mais en tel cas la programmation devra se faire avec le label « enfants non admis ».

Dans un article admirablement documenté de la revue anversoise « Complexe », Alain Berenboom a fort savoureusement repris les raisons invoquées à l'époque pour justifier cette loi restrictive qui fut votée le 1er septembre 1920.

Le mineur de moins de 16 ans doit, aux yeux du législateur, être protégé contre la nocivité du spectacle lui-même (immoralité, sensualité, violence), contre la nocivité de la salle, rendez-vous pour jeunes gens des deux sexes, inconvenances à la faveur de l'obscurité, conditions hygiéniques défectueuses, air fortement vicié, troubles de la vue), et, enfin, contre toute attraction nocive (vols en vue de disposer de l'argent nécessaire à la fréquentation du cinéma, obsession au détriment des études et lectures, remplacement de sports et autres activités de plein air, etc...).

Quand on saura que parmi les promoteurs de cette loi on retrouve notamment Paul-Emile Janson — connu en Belgique pour son libéralisme — on aura une meilleure idée de l'évolution des mœurs.

C'est à cause de ces motivations qui nous semblent aberrantes qu'une loi a pu être votée et, hélas, elle est encore de vigueur de nos jours. Signalons que toute entorse à cette loi peut être passible d'emprisonnement allant de un à sept jours.

Il faut noter qu'Emile Vandervelde, alors ministre de la Justice, a formellement précisé dans une circulaire qu'il ne s'agissait en aucune manière d'une commission de censure, mais uniquement de contrôle de la protection de l'enfance.

Dans la pratique, un grand rigorisme est monnaie courante et spolie les moins de 16 ans d'œuvres intéressantes et qui leur sont parfaitement accessibles.

Fort heureusement, un certain nombre de ces films sont diffusés par la télévision et, que ce soit en privé ou dans un lieu public, un jeune garçon peut le plus légalement du monde visionner un film qui, dans une salle de cinéma, lui aurait été formellement interdit.

Le deuxième cas qui aménage la Constitution est compris dans l'article 97 de la loi communale qui prévoit que la police des spectacles appartient au Collège des Bourgmestre et Echevins, qui peut interdire toute représentation pour assurer le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

Sous peine d'annulation par le Conseil d'Etat, toute interdiction doit cependant être motivée et l'existence de circonstances exceptionnelles doit

être patente. Il faut reconnaître que l'usage n'a pas fait de cette possibilité de censure une arme très importante contre la liberté d'expression.

Par contre, le troisième aménagement de l'article 18 de la Constitution peut être considéré à juste titre comme la pierre angulaire de la répression de cette liberté d'expression en matière cinématographique.

Il s'agit en l'occurrence de l'article 383 du Code Pénal qui a trait aux outrages publics aux bonnes mœurs.

Ainsi donc, après une vision, à la vue de photos publicitaires ou uniquement sur la foi des ouï-dire, un quidam peut susciter des poursuites repressives pour outrage aux bonnes mœurs.

Le Parquet n'est, du reste, pas tenu d'attendre cette éventuelle plainte et peut agir d'office.

Dès lors, il appartient à l'un des 26 tribunaux correctionnels de statuer et en l'occurrence de redéfinir à chaque fois ce que sont lesdites bonnes mœurs.

C'est pourquoi un film peut être interdit à Bruxelles et librement programmé à Anvers, comme ce fut pendant quelques semaines le cas de « The Fox ». Mieux encore, les « Croqueuses d'hommes » ont peut-être délicieusement troublé les spectateurs de treize villes du Royaume, mais n'ont pas fait de ravages à Bruxelles, puisque le film y fut saisi et le distributeur condamné.

On ne peut être que révolté à l'idée qu'un quelconque refoulé, avec la complicité d'un juge d'une autre époque, puisse exercer une véritable censure et une authentique répression.

Les distributeurs de films et les exploitants de salles, pour se protéger de l'arbitraire de la législation présente, pratiquent donc une autocensure souvent impitoyable.

Certains parmi les commerçants du film, directement concernés, en viennent même à souhaiter l'instauration d'une réelle Commission de censure qui, à leurs yeux du moins, aurait le mérite de clarifier les choses.

Tenant compte de ces divers éléments, M. Vranckx, actuel ministre de la Justice, a conçu un projet qui parvient allégrement à faire l'unanimité contre lui. Il s'agit de créer une Commission à laquelle seraient soumis librement les films estimés susceptibles de poursuites judiciaires. Si ladite Commission accorde le label de respectabilité, le film serait à l'abri de toute action du Parquet. Dans le cas contraire, le film pourrait quand même être projeté, mais en courant le risque de tomber sous le coup de l'article 383 du Code Pénal.

Dès lors, certaines œuvres, riches en nudités offertes, qui jusqu'ici pouvaient bénéficier de la bienheureuse et, hélas, trop rare négligence du Procureur du Roi seront surveillées beaucoup plus effectivement puisque sans doute, non munies du laisser-passer de la Commission de Contrôle.

Il y a lieu de parier que sans un Ausweiss en bonne et due forme tout film serait guillotiné sans pitié.

Signalons que M. Parisis, ministre chrétien de la Culture française a cru bon, à ce propos, de se dissocier de son collègue socialiste de la Justice. M. Vermeylen, autre ministre socialiste, en a fait autant.

On aimerait que la carrière politique de M. Vranckx s'en ressente fortement. Il serait, en effet, très réjouissant de constater qu'un homme d'état belge dût interrompre sa carrière politique pour avoir osé projeter l'instauration d'une forme de censure.

Toutefois, la situation ne peut continuer. En effet, en cette période de profonde mutation sociologique, nous assistons à ce que d'aucuns ont appelé une véritable révolution sexuelle. Or, ces bouleversements ne sont pas sans heurter un public non négligeable et, parallèlement à la libéralisation des

mœurs, un grand nombre de films, de revues, de tableaux sont dénoncés, souvent saisis et parfois condamnés, à tel point que le grand écrivain flamand, Hugo Claus, a pu parler de « vague de terreur qui déferle sur notre pays ».

La solution idéale serait, bien sûr, l'abrogation expresse de l'article 383 du Code Pénal. Or, dans l'état actuel des choses, une telle ambition est totalement utopique et l'on ne voit pas qui, à la Chambre ou au Sénat, prendrait sur lui de proposer la suppression de la défense des bonnes mœurs.

Un autre solution avancée serait la réglementation cinématographique par paliers. Interdit aux moins de 10 ans, de 14 ans, de 16 ans et de 18 ans. Ce cap franchi, tous les films seraient autorisés.

En Suisse, où un tel système est d'application, on a constaté que le seul résultat tangible était de retarder d'une manière ridicule l'âge où les jeunes peuvent prendre connaissance de la grande masse des films intéressants en leur réservant essentiellement des œuvres complètement dénuées d'intérêt.

Pour résoudre ce problème, la parole doit être donnée à l'imagination. C'est hors des sentiers battus que l'on trouvera les clefs d'une situation qui risque bientôt de devenir insoutenable.

On pourrait imaginer une commission chargée de visionner tous les films projetés en Belgique et ayant une double mission.

D'une part, par voie de presse ou à la devanture des cinémas, une notice informative et non critique serait présentée au public, qui pourrait ainsi juger en meilleure connaissance de cause. D'autre part, la dite commission détaxerait les œuvres lui paraissant les plus dignes d'êtres présentées au grand public.

Ainsi donc, aucun film ne serait jamais interdit, mais certains, ne disposant pas des piments commerciaux que sont l'érotisme et la violence, bénéficieraient d'une aide matérielle qui leur permettrait d'espérer une programmation honorable.

Dès lors, l'information d'une côté et la bonification au lieu de la répression de l'autre seraient les seules armes dont disposeraient les gardiens de la morale. Le public, en fin de compte, serait le seul juge et l'effet psychologique serait tel que l'on peut espérer l'absence de toute tentative d'introduction de la censure en Belgique.

Cette solution, certainement imparfaite, n'est avancée ici qu'à titre d'exemple d'un système qui n'est pas élaboré à partir de l'idée d'interdiction.

C'est certainement là le point de départ de toute solution : la suppression préalable de toute idée de répression. Si cette solution est adoptée en ce qui concerne le cinéma, elle le sera aussi pour les autres formes d'expression et ce sera la mort de la censure. Or, comme l'a dit Karl Marx, « la censure reconnaît elle-même qu'elle n'est pas un but en soi, qu'elle n'est rien de bon en soi, qu'elle est, par conséquent, fondée sur le principe : la fin justifie les moyens. Mais un but qui a besoin de moyens injustes, n'est pas un but juste ».

LES COLLABORATEURS DE LA REVUE EN 1969

Jacques ARON	**(2, 4)**
Jean BLUME	**(3)**
Raymond CEUPPENS	**(4)**
Achille CHAVEE	**(2)**
Francis CHENOT	**(2, 4)**
Jan DEBROUWERE	**(4)**
Edmond DUBRUNFAUT	**(1)**
Augustin DUCHATEAU	**(3)**
Roger FOULON	**(4)**
Pierre JOYE	**(1, 3)**
Johan KAHK	**(4)**
Jean LAITAT	**(2)**
Rosine LEWIN	**(2)**
René LONNOY	**(4)**
Jacques MOINS	**(2, 4)**
Jacques NAGELS	**(1)**
Georges PAPY	**(4)**
Albert PHILIPPE	**(1, 2, 3, 4)**
Claude RENARD	**(1, 4)**
René SCHOONBRODT	**(3)**
Roger SOMVILLE	**(3)**
Jean TERFVE	**(1, 2)**
VIENNE	**(3)**
Jacques YERNA	**(3)**

Le prochain numéro

des « Cahiers marxistes »

paraîtra en mars 1970

Il sera placé sous le signe

du centenaire de la naissance

de LENINE

Abonnement annuel de soutien : 200 F minimum
Abonnement annuel ordinaire : . . . . 100 F
Vente au numéro : . . . . . 30 F

à verser au C.C.P. de la Fondation J. Jacquemotte 1887.45, Bruxelles 1

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Augustin Duchâteau / Rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

30 F